

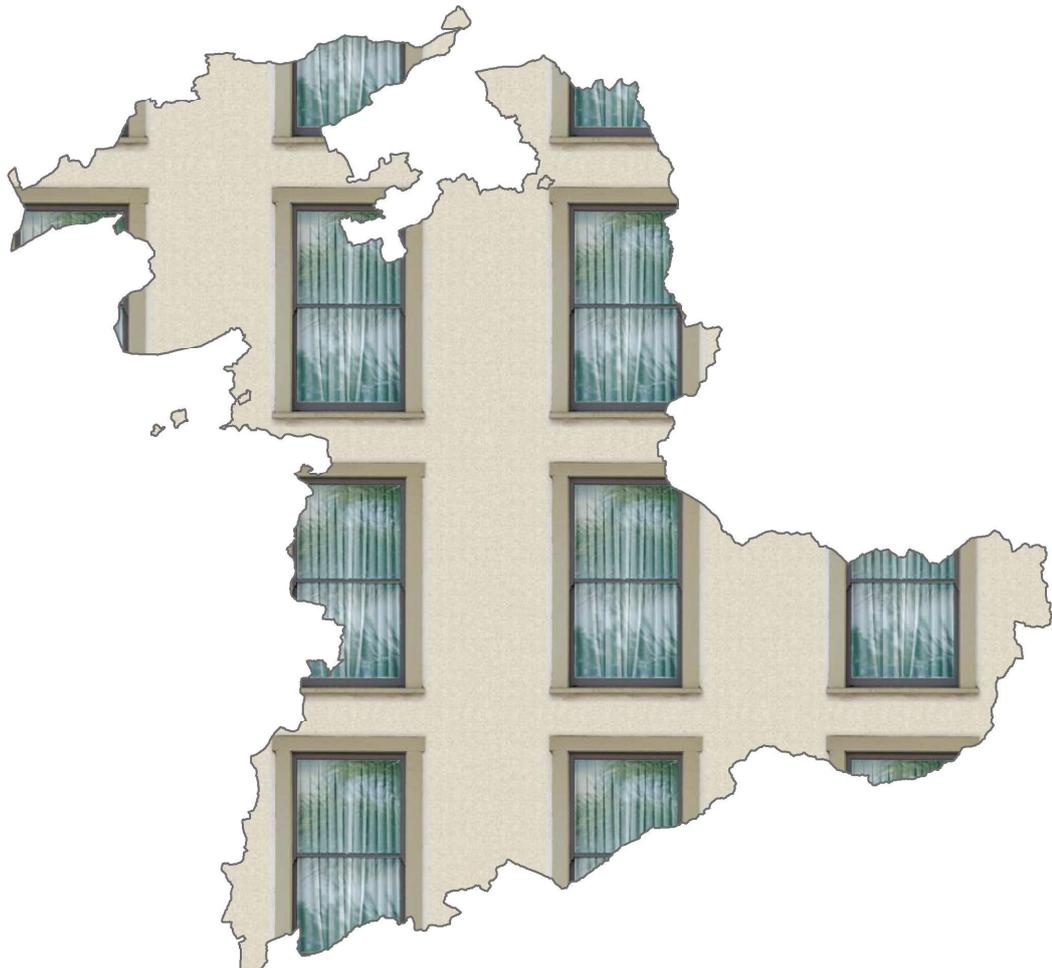


Rapport sur les finances communales en 2018

Présentation de la situation financière des 347 communes bernoises

(selon le MCH2)

Avril 2020





Auteur et éditeur

Direction de l'intérieur et de la justice du canton de Berne
Office des affaires communales et de l'organisation du territoire
Service des affaires communales

Nydegasse 11/13
3011 Berne
+41 31 633 77 49
gem.agr@be.ch
www.be.ch/communes

Le présent rapport peut être téléchargé à partir de l'adresse www.be.ch/communes, rubriques « Finances communales », puis « Statistiques et rapports ».

Table des matières

1	Synthèse	4
2	Evénement particuliers survenus en 2018	6
3	Evaluation des résultats de l'ensemble des communes	7
3.1	Aperçu des comptes annuels de 2018.....	7
3.2	Bilan en 2018	8
3.3	Résultat des comptes de 2018.....	11
3.4	Compte de résultats de 2018 selon les fonctions	13
3.5	Compte de résultats de 2018 selon les groupes de matières.....	15
4	Comparaisons interrégionales et intercantionales	18
4.1	Evaluations au niveau des arrondissements administratifs	18
4.2	Comparaisons intercantionales.....	26
5	Indicateurs	31
5.1	Résultat du compte général en francs par habitant en 2018	32
5.2	Résultat du compte général en francs par habitant avant amortissements supplémentaires en 2018	34
5.3	Excédent / découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt en 2018.....	36
5.4	Capitaux propres déterminants par habitant en 2018.....	38
5.5	Quotient de l'excédent du bilan du compte général en 2018.....	40
5.6	Quotité d'investissement en 2018	42
5.7	Investissements nets par habitant en 2018.....	44
5.8	Degré d'autofinancement en 2018.....	46
5.9	Quotité d'autofinancement en 2018	48
5.10	Quotité de la charge des intérêts en 2018	50
5.11	Dettes brutes par rapport aux revenus en 2018	52
5.12	Quotient d'endettement net en 2018.....	54
5.13	Endettement net en francs par habitant en 2018.....	56
5.14	Quotité de la charge financière en 2018	58
5.15	Quotité d'impôt en 2018	60
5.16	Nombre d'habitants en 2018	62
5.17	Péréquation financière et mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes par rapport aux recettes fiscales ordinaires en 2018	64
6	Commentaire	67
6.1	Buts du rapport sur les finances communales	67
6.2	Données	67
6.3	Indicateurs	67
6.4	Recueils de données.....	69
Annexe	Recueil de données	
	Annexe I Indicateurs : médiane et moyenne.....	1
	Annexe II Arrondissements administratifs (présentation graphique).....	2
	Annexe III Indicateurs de l'exercice 2018 par commune.....	3
	Annexe IV Bases de calcul des indicateurs financiers.....	8

1 Synthèse

Les comptes annuels de 2018 reflètent l'évolution positive de la situation financière des 347 communes bernoises. Pour la deuxième fois consécutive, toutes les communes ont un bilan excédentaire et, partant, des réserves de capitaux propres. Les résultats des comptes attestent eux aussi d'une hausse, de 126 francs par habitant. Les investissements nets se situent toutefois sous le seuil, déjà bas, de 2017 et équivalent à 560 francs par habitant. L'excédent de financement moyen qui se dégage des comptes communaux est de 4 francs par habitant.

En 2018, aucune commune bernoise ne présente de découvert du bilan. Cette situation se produit pour la deuxième année consécutive, alors qu'elle est inédite depuis 1994 (année du premier relevé). Les **capitaux propres** se sont **accrus de 6,4 %**, et même de 7,5 % pour l'excédent du bilan (corrigé¹), qui en constitue l'élément central.

Un peu plus de trois quarts des communes clôturent leur compte de résultats avec un excédent de revenus, tandis qu'à peine un quart d'entre elles sont dans les chiffres rouges. Extrapolé à l'ensemble des communes, **l'excédent est de 130 millions de francs, soit 126 francs par habitant**, ce qui représente une hausse de 38 francs par rapport à la valeur déjà réjouissante de 2017 (88 fr.). Ce résultat s'explique avant tout par des rentrées fiscales majorées de 64 millions de francs grâce à l'impact de la haute conjoncture de 2018 sur l'impôt des personnes physiques. Par ailleurs, les autres revenus d'exploitation, dont la compensation de la plus-value, dépassent de 33 millions de francs ceux de l'exercice précédent.

Si l'on considère le poids respectif des charges par domaine, on constate que le **poste le plus important** reste celui de la **sécurité sociale**. Avec 1722 francs par habitant, il enregistre une hausse par rapport à 2017. Il en va de même du deuxième poste par ordre de grandeur, celui de la formation, qui atteint 1046 francs par personne. Le poste des finances et des impôts, pour sa part, voit ses charges nettement diminuer et ses revenus progresser quelque peu.

Les **revenus fiscaux**, de 2831 francs par habitant, sont la principale source de financement des communes. Ils ont **progressé à raison de 70 millions de francs**. Cette évolution ne saurait être attribuée à une hausse de la quotité d'impôt car seules 13 communes l'ont majorée, tandis que 12 autres l'ont diminuée, ce qui tend dans une large mesure à équilibrer les effets des changements. Dès lors, la quotité d'impôt médiane, de 1,74, reste inchangée.

Les **investissements nets** sont en moyenne de **560 francs par habitant**, ce qui représente un recul de 47 millions de francs par rapport à l'exercice précédent. La tendance reste inchangée: les communes bernoises n'investissent qu'avec retenue, un facteur qui a pour effet de maintenir les amortissements à un bas niveau et contribue ainsi aux bons résultats.

En 2018, les valeurs médianes des **indicateurs financiers harmonisés tendent à être plus favorables qu'en 2017**. Le degré d'autofinancement a sensiblement progressé et se situe à un très bon niveau, de 113,4 %. Il indique les ressources dont disposent les communes pour investir ou réduire leur dette. La quotité d'autofinancement a également augmenté pour atteindre 11,4 %, sans toutefois sortir de la fourchette des valeurs modérées. La quotité de la charge des intérêts est restée faible (-0,1 %). Ainsi, dans plus de la moitié des communes bernoises, les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de la dette. La quotité de la charge financière, toujours considérée comme faible, s'établit à 4,8 %. Cela signifie que les revenus courants ne sont guère affectés par le service de la dette, les amortissements et les rectifications de valeur.

¹ Corrigé en raison de la redistribution effectuée au sein des capitaux propres de la ville de Berne.

De manière un peu plus marquée qu'en 2017 encore, presque tous les indicateurs financiers sont favorables. Seules la quotité de la charge financière et la dette brute par rapport aux revenus attestent d'une légère diminution des performances. De plus, la faible quotité d'investissement, de 10,2 %, doit continuer à faire l'objet d'une surveillance.

Le rapport montre aussi les **effets de la péréquation financière cantonale** et des mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes, qu'il compare aux recettes fiscales communales ordinaires. En 2018, 9 communes sur 10 ont touché des prestations à ce titre. Il est à noter que l'afflux net de fonds médian, de 15,5 %, a atteint le niveau le plus bas depuis la révision de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) en 2012. Le total des montants de la péréquation financière ainsi que des mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes est de 282 millions de francs (contre 286 millions en 2017). Le canton a versé 176 millions de francs (dotation minimale, indemnisation forfaitaire pour les charges de centre urbain, prestations complémentaires géo-topographique et socio-démographique) tandis que les contributions des communes se montent à 106 millions de francs (réduction des disparités).

Une **comparaison interrégionale** fait ressortir les particularités suivantes à l'échelle des arrondissements administratifs :

Depuis longtemps, l'excédent du bilan est particulièrement marqué dans les communes de Haute-Argovie et du Jura bernois. En 2018, le même constat peut être fait pour les communes de l'arrondissement du Haut-Simmental et de Gessenay. Il n'en reste pas moins que ce sont toujours les communes de Haute-Argovie qui ont le plus de fortune nette.

Les communes de l'Oberland se démarquent depuis des années par les importants investissements qu'elles consentent. Tel a été le cas, en 2018, dans les trois arrondissements, à savoir le Haut-Simmental et Gessenay, Frutigen et le Bas-Simmental ainsi qu'Interlaken et l'Oberhasli.

Dans ces trois arrondissements de l'Oberland, la quotité d'autofinancement est elle aussi un peu plus élevée que dans le reste du canton. Il est cependant réjouissant de constater que le degré d'autofinancement médian est quant à lui d'au moins 100 % dans l'ensemble des arrondissements.

D'une manière générale, la charge des intérêts est modeste. Elle est particulièrement faible en Haute-Argovie et à l'inverse plutôt élevée dans l'arrondissement du Haut-Simmental et de Gessenay. Il en va de même de la quotité de la charge financière et de la dette brute par rapport aux revenus.

C'est en Haute-Argovie que la quotité d'impôt est au plus bas niveau et dans le Jura bernois, au niveau le plus élevé.

S'agissant de la péréquation financière, les communes de l'arrondissement de Biel/Bienne reçoivent particulièrement peu de soutien. Dans l'arrondissement de Frutigen et du Bas-Simmental, à l'inverse, l'afflux net de fonds par rapport aux recettes fiscales est considérable.

En **comparaison intercantonale**, les communes bernoises occupent de manière générale un **rang moyen**. Trois indicateurs financiers attestent d'assez bonnes performances, tandis qu'un autre indicateur les situe dans le milieu du classement et trois autres enfin les placent plutôt en queue de peloton. Force est toutefois de relever que tous les cantons ne sont pas encore passés du MCH1 au MCH2 au niveau communal, ce qui rend les comparaisons délicates.

2 Événements particuliers survenus en 2018

Les communes du canton de Berne ont, pour la troisième fois en 2018, toutes établi leurs comptes en application du MCH2. Ainsi, des comparaisons sont désormais possibles avec les valeurs de 2017 et de 2016.

Le nombre de communes est passé de 351 à 347 suite à plusieurs fusions, toutes dans l'arrondissement administratif de Berne – Mittelland.

Il est réjouissant de constater que, comme en 2017 déjà, aucune commune n'est confrontée à un découvert de son bilan. Depuis que les données sont collectées, cette situation ne s'est produite que deux fois, qui plus est consécutives.

La ville de Berne a procédé à une redistribution au sein de ses capitaux propres qui, du fait de sa taille, se répercute sur les données agrégées de l'ensemble des communes. Jusqu'au 31 décembre 2017, Berne alimentait un préfinancement (groupe de matières 293) dans le Fonds pour la politique foncière et la construction de logements (comptabilité séparée). D'entente avec l'OACOT, le solde de ce préfinancement a été transféré au 1^{er} janvier 2018, sans effet sur le résultat, dans l'excédent du fonds (groupe de matières 299). Les répercussions de cette redistribution ont fait l'objet d'une correction en vue de certaines évaluations du présent rapport, avec un commentaire à la clef.

3 Evaluation des résultats de l'ensemble des communes

Le chapitre 3 expose les valeurs repères des comptes annuels et renseigne sur le bilan, le résultat des comptes ainsi que le compte de résultats, selon les fonctions d'une part et selon les groupes de matières d'autre part.

3.1 Aperçu des comptes annuels de 2018

Les valeurs repères des comptes annuels de 2018 et de 2017 sont présentées ci-après sous forme de tableau pour l'ensemble des communes bernoises. Les montants totaux sont exprimés en francs.

Valeurs repères	2018	2017
Charges	6 225 071 483	6 186 606 648
Revenus	6 354 882 809	6 276 996 331
Résultat annuel du compte de résultats, compte global	129 811 326	90 389 683
Résultat annuel du compte de résultats, compte général	87 455 533	47 759 526
Résultat annuel, financements spéciaux	42 355 793	42 630 156
Revenu de l'impôt des personnes physiques	2 194 007 726	2 129 748 083
Revenu de l'impôt des personnes morales	333 420 593	333 675 184
Taxe immobilière	240 180 820	236 697 297
Investissements nets, compte global	575 525 791	622 287 336
Total du patrimoine financier	7 849 419 807	7 672 708 823
Total du patrimoine administratif, compte global	4 564 002 294	4 237 565 031
Capitaux de tiers	6 824 446 992	6 658 437 785
Capitaux propres	5 588 975 109	5 251 836 070
Réserves	199 486 222	132 971 316
Excédent / découvert du bilan	1 506 829 915	1 152 871 073
Autofinancement	579 630 482	523 814 737
Résultat du financement	4 104 691	-98 472 600

Tableau 1: Valeurs repères des comptes de 2018 et de l'exercice précédent

Le résultat du financement est passé, entre 2017 et 2018, de -98,5 à 4,1 millions de francs. Il correspond à l'autofinancement après déduction des investissements nets et indique si les dépenses peuvent être financées par des fonds propres. Un excédent de financement permet de réduire le montant de la dette, tandis qu'un découvert entraîne un nouvel endettement.

Le **PA**, pour sa part, constitue **36,8 % de l'actif (exercice précédent : 35,6 %)**, et son montant cumulé est de 4442 francs par habitant (exercice précédent: 4143 fr.). Par rapport à 2017, il a progressé de 326 millions de francs ou de 7,7 %, avant tout grâce aux nouveaux investissements. Cette augmentation concerne pour l'essentiel le poste principal du PA, celui des immobilisations corporelles qui, avec une hausse de 282 millions de francs, atteint 3446 francs par habitant (exercice précédent: 3185 fr.). Une forte hausse est également enregistrée dans le cas des subventions d'investissement (+105 %), qui n'en restent pas moins, avec 55 millions de francs, le plus petit poste du PA.

Le MCH2 marque l'abandon des dépréciations dégressives au profit d'amortissements comptabilisés de manière linéaire selon la durée d'utilisation du patrimoine et visant une présentation du PA qui corresponde à la valeur résiduelle effective. Au cours des premières années suivant le changement de modèle comptable, de tels amortissements (diminution de la valeur des actifs) sont donc relativement peu élevés.

Le **passif** est subdivisé en capitaux propres et capitaux de tiers. Ces derniers consistent en divers types de dettes qui deviendront exigibles à court ou à long terme. Les capitaux propres représentent le solde du PF et du PA après déduction des capitaux de tiers.

Les **capitaux de tiers constituent 55,0 % du passif (exercice précédent : 55,9 %)**, ce qui correspond à 6643 francs par habitant (exercice précédent: 6510 fr.). D'une manière générale, les communes bernoises ont enregistré une hausse de 166 millions de francs, soit de 2,5 %, de leurs capitaux de tiers.

Le poste principal du passif, celui des engagements financiers à long terme (essentiellement des hypothèques, des emprunts et des crédits), est en léger recul, à raison de 125 millions de francs ou de 2,6 %. Il n'en atteint pas moins 4535 francs par habitant (contre 4678 en 2017).

Les engagements financiers à court terme ont fortement augmenté, de 267 millions de francs ou de 53 %, pour atteindre 750 francs par habitant (exercice précédent: 493 fr.). Il s'agit de crédits-relais, d'emprunts d'argent ou encore de tranches d'amortissement d'hypothèques. Les données collectées, qui sont purement quantitatives, ne permettent pas de dire si la progression est due aux taux d'intérêt négatifs qui prévalent actuellement, ni de connaître l'affectation des fonds.

Les **capitaux propres** sont tout sauf négligeables puisque, avec 5440 francs par habitant (exercice précédent: 5135 fr.), ils représentent **45,0 % du passif (exercice précédent : 44,1 %)**. Par rapport à 2017, leur hausse est de 6,4 % ou de 337 millions de francs.

Les capitaux propres se divisent en plusieurs postes, à savoir principalement les financements spéciaux (engagements et avances), les préfinancements², la réserve liée à la réévaluation du PF et l'excédent du bilan.

L'augmentation des capitaux propres, d'un total de 337 millions de francs, se répartit entre les divers postes: l'excédent du bilan corrigé³ progresse de 87 millions de francs ou de 7,5 %, les préfinancements corrigés dépassent de 197 millions de francs les valeurs de 2017, tandis que les réserves⁴ se sont encore accrues à raison de 67 millions de francs pour atteindre, fin 2018, le montant de 194 francs par habitant.

Pour la **deuxième fois (consécutive)** depuis 1994, année de la première collecte des données financières, **aucune commune n'a de découvert du bilan** en 2018 (cf. le chap. 5.3, p. 36).

² Il s'agit de financements spéciaux à vocation de préfinancement qui sont gérés sur la base d'un règlement communal, lequel précise l'affectation des fonds.

³ En raison de la redistribution au sein des capitaux propres de la ville de Berne. Cf. également le chapitre 2, p. 6.

⁴ Les réserves de politique financière résultent d'amortissements supplémentaires qui doivent impérativement être comptabilisés en présence des conditions prévues par la législation. Elles ne sont constituées que dans le compte général. Les attributions ont lieu dans les capitaux propres.

Bilan	Comptes de 2018			Comptes de 2017		Différence en millions de CHF
	en millions de CHF	CHF / hab.	en %	en millions de CHF	CHF / hab.	
1 Actif	12 413,4	12 083	100,0	11 910,2	11 644	+503,1
10 Patrimoine financier	7 849,4	7 640	63,2	7 672,7	7 501	+176,7
100 Disponibilités et placements à court terme	1 096,5	1 067	8,8	1 107,0	1 082	-10,5
101 Créances	1 715,0	1 669	13,8	1 638,1	1 601	+76,9
102 Placements financiers à court terme	57,1	56	0,5	64,4	63	-7,4
104 Actifs de régularisation	133,3	130	1,1	131,8	129	+1,5
106 Stocks, fournitures et travaux en cours	11,6	11	0,1	10,7	10	+0,9
107 Placements financiers	1 321,7	1 286	10,6	1 302,4	1 273	+19,2
108 Immobilisations corporelles PF	3 514,1	3 421	28,3	3 418,1	3 342	+96,1
14 Patrimoine administratif	4 564,0	4 442	36,8	4 237,6	4 143	+326,4
140 Immobilisations corporelles PA	3 540,3	3 446	28,5	3 258,1	3 185	+282,1
142 Immobilisations incorporelles	78,6	77	0,6	60,0	59	+18,7
144 Prêts	220,7	215	1,8	227,2	222	-6,6
145 Participations, capital social	669,4	652	5,4	665,5	651	+3,9
146 Subventions d'investissement	55,0	54	0,4	26,8	26	+28,2
2 Passif	12 413,4	12 083	100,0	11 910,2	11 644	+503,1
20 Capitaux de tiers	6 824,4	6 643	55,0	6 658,4	6 510	+166,0
200 Engagements courants	662,1	645	5,3	638,4	624	+23,8
201 Engagements financiers à court terme	770,5	750	6,2	503,8	493	+266,7
204 Passifs de régularisation	217,5	212	1,8	207,9	203	+9,6
205 Provisions à court terme	83,0	81	0,7	83,6	82	-0,6
206 Engagements financiers à long terme	4 659,3	4 535	37,5	4 784,7	4 678	-125,3
208 Provisions à long terme	183,7	179	1,5	187,9	184	-4,3
209 Engagements envers les finance-ments spéciaux et les fonds enregis-trés comme capitaux de tiers	248,4	242	2,0	252,2	247	-3,8
29 Capitaux propres	5 589,0	5 440	45,0	5 251,8	5 135	+337,1
290 Financements spéciaux, engage-ments (+) et avances (-)	1 102,2	1 073	8,9	1 075,8	1 052	+26,4
292 Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	3,9	4	0,0	6,8	7	-2,9
293 Préfinancements*	1 811,7	1 763	14,6	1 881,8	1 840	-70,0
294 Réserves	199,5	194	1,6	133,0	130	+66,5
296 Réserve liée à la réévaluation du PF	958,7	933	7,7	993,9	972	-35,1
298 Autres capitaux propres	6,1	6	0,0	7,4	7	-1,3
299 Excédent / découvert du bilan*	1 506,8	1 467	12,1	1 153,2	1 127	+353,7

Tableau 2: Bilan des deux derniers exercices

* Sans la redistribution à laquelle a procédé la ville de Berne au sein de ses capitaux propres en 2018, les préfinancements seraient de 267 millions de francs supérieurs, tandis que l'excédent du bilan serait diminué de ce même montant.

3.3 Résultat des comptes de 2018

Postes du compte global	Comptes de 2018		Comptes de 2017	
	Charges CHF / hab.	Revenus CHF / hab.	Charges CHF / hab.	Revenus CHF / hab.
Compte de résultats				
Total des charges (3)	6 059		6 048	
Total des revenus (4)		6 186		6 137
Excédent de revenus	126		88	
Excédent de charges				
Total	6 186	6 186	6 137	6 137
Compte des investissements				
Total des dépenses reportées au bilan (690)	649		703	
Total des recettes reportées au bilan (590)		89		95
Investissements nets		560		608
Total	649	649	703	703
Financement				
Autofinancement		564		512
Report des investissements nets	560		608	
Excédent de financement	4			
Découvert de financement				96

Tableau 3: Postes du compte global en francs par habitant

Les comptes de résultats sont positifs. Le total des charges des communes, en 2018, est en moyenne de 6059 francs par habitant, soit seulement une dizaine de francs de plus qu'en 2017. En regard, celui des revenus est de 6186 francs par habitant, ce qui représente une hausse de 49 francs en l'espace d'un an.

Au total, les revenus excèdent les charges, de sorte que le compte global se solde par un **résultat de 126 francs par habitant**, soit 38 francs de plus que le résultat déjà bon de 2017, qui était de 88 francs par habitant. Le compte de résultats de trois quarts des communes présente un excédent de revenus, le dernier quart étant dans les chiffres rouges.

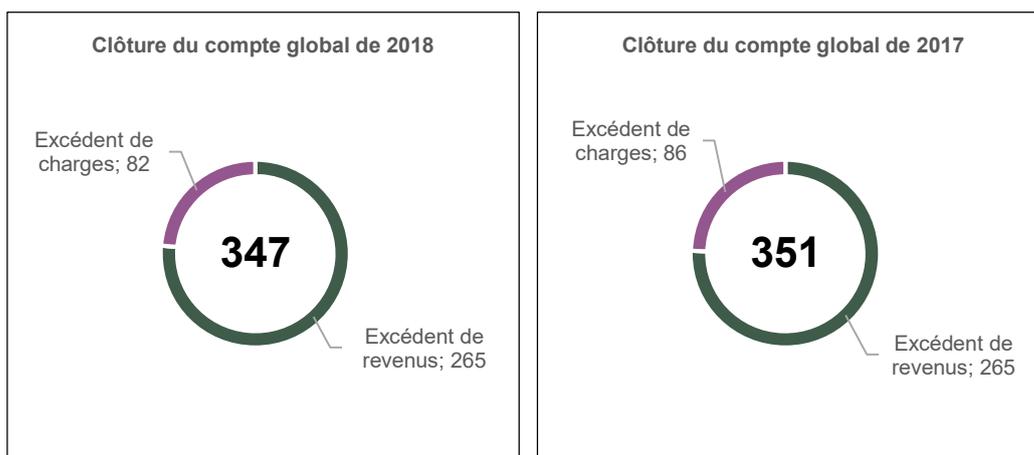
En 2018, des **investissements nets de 560 francs par habitant** en moyenne (exercice précédent: 608 fr.) sont reportés du compte des investissements au bilan (cf. également le chap. 5.7, p. 44). En tout, les investissements nets se montent à 576 millions de francs, la baisse par rapport à 2017 étant de 47 millions de francs ou de 7,5 %.

Le financement évolue de manière positive. L'**autofinancement** est désormais de **564 francs par habitant**, soit un montant supérieur à celui de 2017 (512 fr.), qui dépasse aussi légèrement celui des investissements nets, de 560 francs. Il en résulte un **excédent de financement de 4 francs par habitant** alors qu'en 2017, le solde était négatif (-96 fr.). Un excédent permet de réduire le montant de la dette, tandis qu'un découvert oblige la commune à s'endetter davantage.

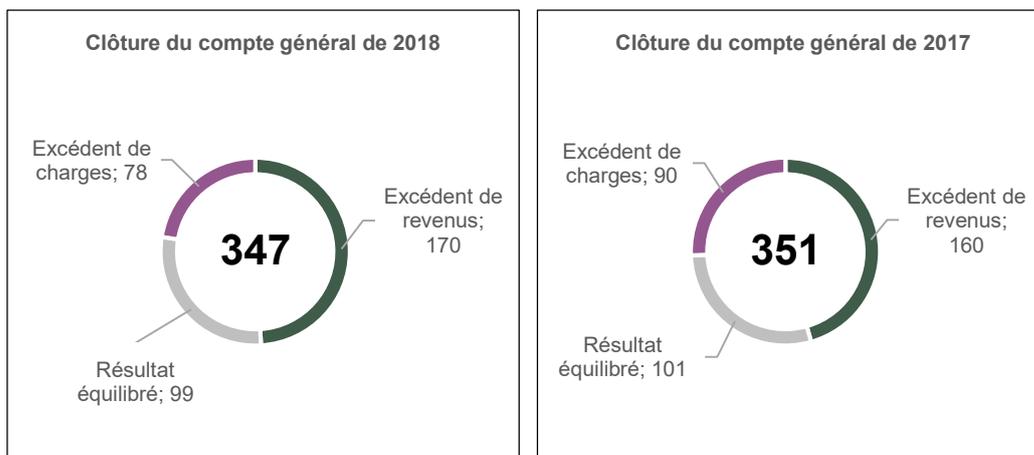
La clôture du compte global contient celle des financements spéciaux, en plus de celle du compte général, financé par les impôts. Les financements spéciaux sont des comptes indépendants dont les ressources proviennent des émoluments, perçus par exemple pour l'alimentation en eau ou l'élimination des eaux usées. Ils n'apparaissent toutefois pas dans les comptes communaux si les tâches en question sont confiées à un syndicat de communes. Il existe ainsi de grandes disparités entre les communes s'agissant des tâches accomplies, disparités qui se répercutent sur le compte

global. En conséquence, il est plus pertinent de prendre le compte général comme base de comparaison (compte alimenté par les impôts, sans les financements spéciaux).

En moyenne, **le compte général enregistre un résultat positif de 85 francs par habitant**, qui a presque doublé en un an (il était de 47 fr. en 2017). Cela ne signifie toutefois pas que toutes les communes parviennent à un excédent de revenus. Elles sont 99, soit plus d'un quart, à obtenir un résultat équilibré du compte général, le plus souvent suite à la comptabilisation d'amortissements supplémentaires (cf. également le chap. 5.2, p. 34), et 78 à afficher un excédent de charges du compte général.

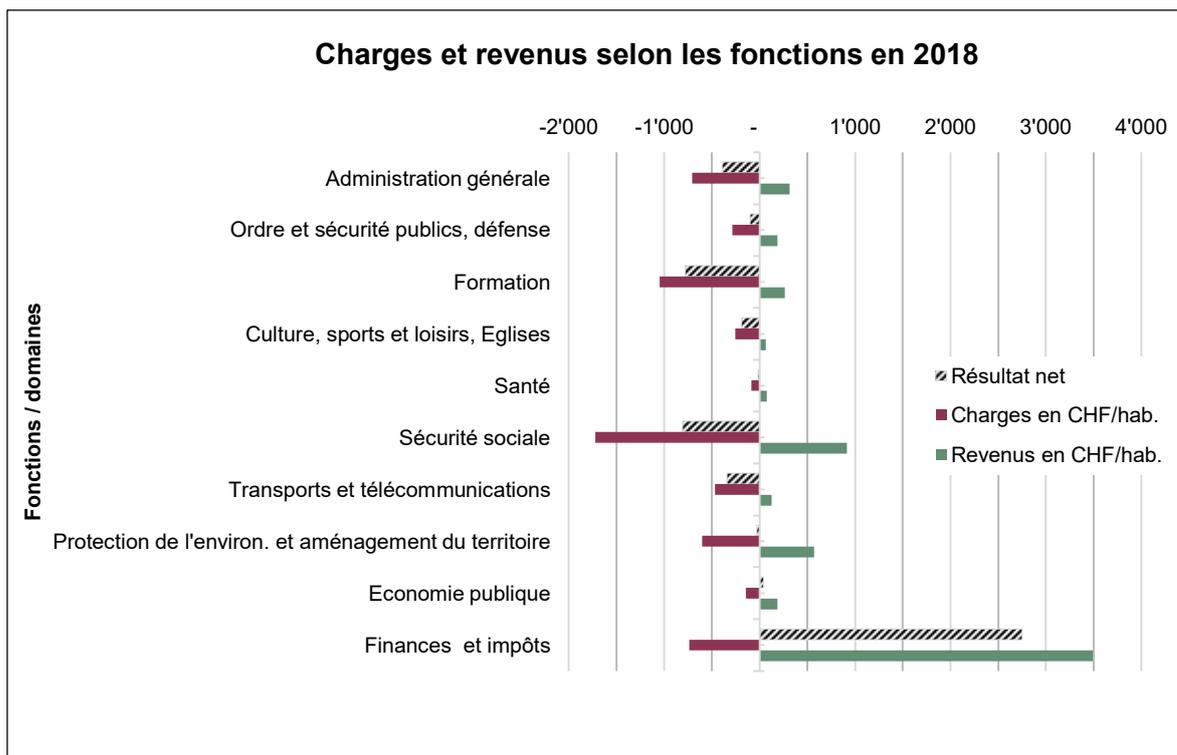


Graphique 2 : Clôture du compte global des deux derniers exercices selon le nombre de communes



Graphique 3 : Clôture du compte général des deux derniers exercices selon le nombre de communes

3.4 Compte de résultats de 2018 selon les fonctions



Graphique 4: Compte de résultats selon la classification fonctionnelle en francs par habitant

La répartition selon les fonctions renseigne sur les domaines ou les tâches auxquels les ressources sont affectées. Les **charges du compte de résultats** sont, pour l'ensemble des communes, de 6225 millions de francs, ce qui correspond à 6059 francs par habitant.

Comme par le passé, c'est la **sécurité sociale** qui occasionne le plus de charges : **1722 francs par habitant** en 2018 sur le montant total de 6059 francs précité, soit une nouvelle hausse par rapport à l'exercice précédent (1685 fr.). Les revenus ne sont pas négligeables non plus dans ce domaine, puisqu'ils sont de 913 francs. Le résultat net en francs par habitant, de 809 francs, a augmenté en une année. En chiffres nets, les plus gros postes dans ce domaine sont les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI ainsi que l'aide matérielle.

La sécurité sociale est suivie de la **formation**, qui coûte **1046 francs par habitant** et a enregistré une hausse de 3,6 %. Ce sont les coûts d'exploitation et d'infrastructure scolaires, avec les bâtiments scolaires, qui pèsent le plus lourd.

Le troisième domaine par ordre d'importance, l'administration générale, coûte 708 francs par habitant, soit un tout petit peu moins qu'en 2017.

En 2018, les **revenus de l'ensemble des communes** sont supérieurs aux charges et totalisent 6355 millions de francs, soit une moyenne de 6186 francs par habitant.

Le domaine des **finances** et des **impôts** génère plus de la moitié des revenus: 56 % ou **3490 francs par habitant**. Le résultat net est celui qui accuse la plus forte hausse en une année (+113 fr./hab.), surtout en raison d'un net recul des charges.

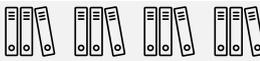
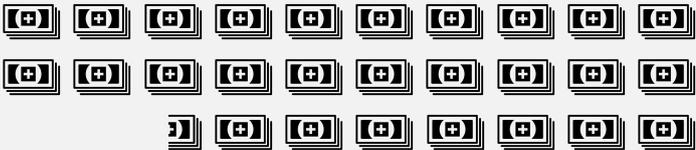
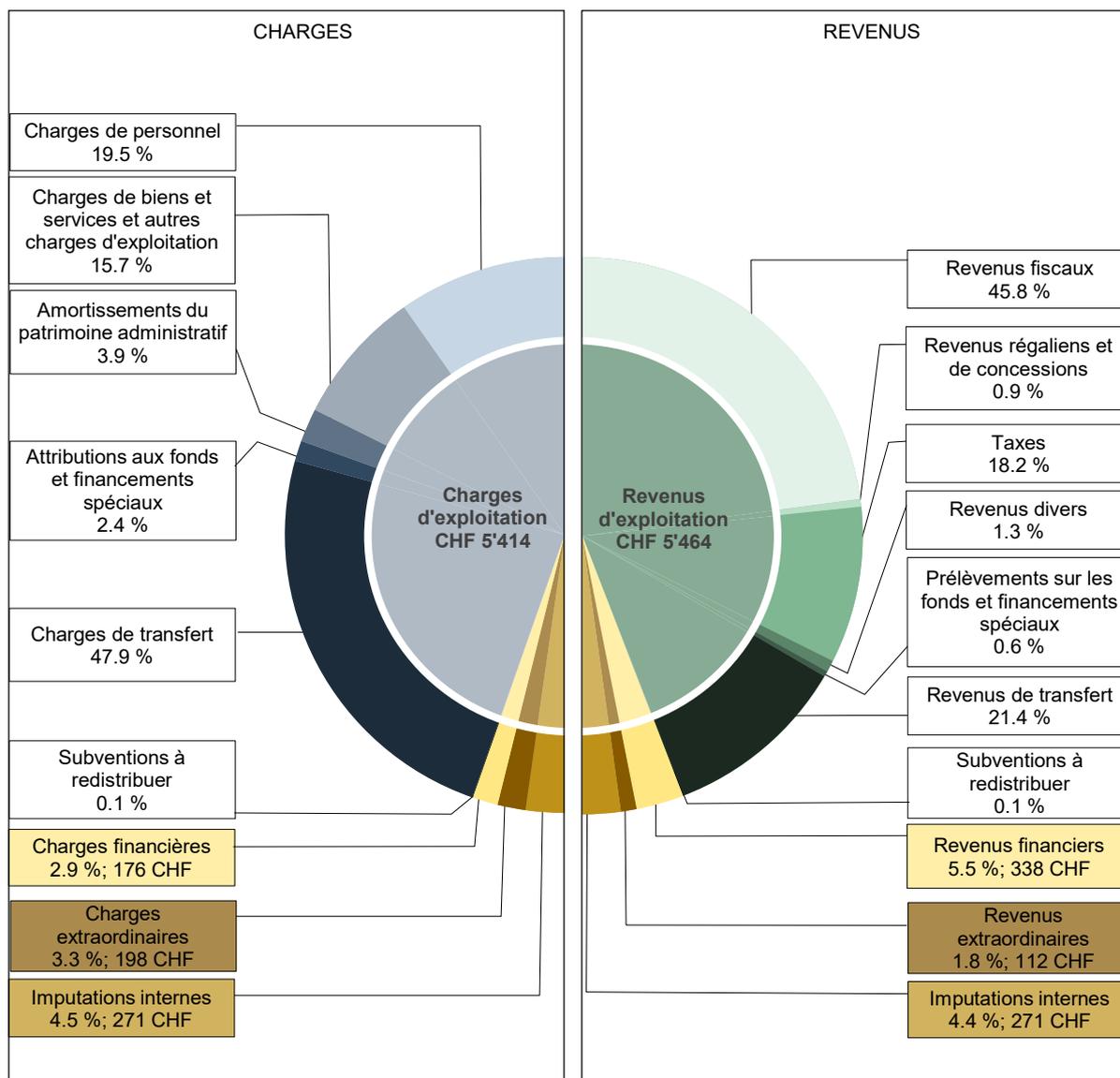
Compte de résultats selon les fonctions		Comptes de 2018		Comptes de 2017	
		Charges CHF / hab.	Revenus CHF / hab.	Charges CHF / hab.	Revenus CHF / hab.
0	Administration générale	708	315	711	302
					
	Résultat net	393		409	
1	Ordre et sécurité publics, défense	286	185	276	186
					
	Résultat net	101		89	
2	Formation	1 046	267	1 009	252
					
	Résultat net	780		757	
3	Culture, sports et loisirs, Eglises	256	63	251	62
					
	Résultat net	193		189	
4	Santé	88	72	93	80
					
	Résultat net	16		13	
5	Sécurité sociale	1 722	913	1 685	897
					
	Résultat net	809		788	
6	Transports et télécommunications	466	124	456	122
					
	Résultat net	342		334	
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	602	572	584	562
					
	Résultat net	30		22	
8	Economie publique	147	188	137	188
					
	Résultat net		38		51
9	Finances et impôts	737	3 490	847	3 486
					
	Résultat net		2 752		2 639

Tableau 4: Charges et revenus des deux derniers exercices selon la classification fonctionnelle du compte de résultats en francs par habitant
 Un pictogramme représente 100 francs de résultat net par habitant en 2018

3.5 Compte de résultats de 2018 selon les groupes de matières



Graphique 5: Compte de résultats par groupes de matières en pour-cent

Les **charges** des comptes communaux, en 2018, totalisent 6225 millions de francs, ou 6059 francs par habitant, ce qui représente une progression de 0,6 % par rapport à l'exercice précédent. Les **revenus** de l'ensemble des communes, supérieurs aux charges, atteignent 6355 millions de francs, ou 6186 francs par habitant. Leur hausse par rapport à 2017 est de 2,5 %.

Le principal poste de charges est celui des transferts, qui se montent à 2900 francs par habitant, soit 47,9 % de l'ensemble des charges. Il inclut en particulier les subventions en faveur de collectivités publiques et de tiers ainsi que les dédommagements à des collectivités publiques (dont les paiements en faveur de la péréquation financière et de la compensation des charges). En 2018, son total est, pour l'ensemble des communes, de 88 millions de francs (3,0 %) supérieur à celui de l'année précédente.

Les charges de personnel occupent le deuxième rang (19,5 %), suivies des charges de biens et services et autres charges d'exploitation (15,7 %). Les premières ont augmenté de 41 millions de francs par rapport à 2017, tandis que les secondes ont reculé de 20 millions de francs.

Les **amortissements du PA**, dépassant de 7,0 % ceux de 2017, se montent à 237 francs par habitant. Ces valeurs sont nettement inférieures à celles que les communes comptabilisaient avec le

MCH1. En effet, les amortissements linéaires en fonction de la durée d'utilisation imposés par le MCH2 exercent un fort impact sur ce poste, tout comme l'inadmissibilité, désormais, des anciennes « dépréciations complémentaires » (cf. également le chap. 3.2, p. 8).

L'augmentation des **revenus globaux**, en une année, est de 78 millions de francs ou de 2,5 % pour l'ensemble des communes. **Une part prépondérante des revenus (45,8 %) provient des impôts**, qui se montent en moyenne à **2831 francs par habitant**. En hausse d'un peu plus de 70 millions de francs ou 2,5 % en une année, ce poste est celui qui contribue le plus à la progression des revenus globaux, notamment du fait des impôts directs des personnes physiques qui, grâce à la haute conjoncture de 2018, ont généré des rentrées de 64 millions de francs supérieures à celles de 2017.

Les autres revenus d'exploitation, dans lesquels est comptabilisée la compensation de la plus-value, sont pour leur part majorés de 33 millions de francs.

Au deuxième rang figurent les revenus de transfert (21,4 %) qui englobent notamment les dédommagements de collectivités publiques ainsi que la péréquation financière et la compensation des charges. De 1324 francs par habitant, ils n'ont guère varié par rapport à 2017.

Ils sont suivis des taxes (18,2 %), soit en particulier des émoluments perçus pour l'eau, les eaux usées, les déchets et l'électricité. Leur montant est de 1125 francs par habitant.

A noter par ailleurs que **tant les charges que les revenus extraordinaires** sont en recul, à raison de plus de 60 millions de francs dans les deux cas, alors que ces deux postes avaient enregistré une progression considérable en 2017. Il s'agit notamment, en vertu de la législation cantonale, des attributions aux préfinancements ou à la réserve de politique financière, de même que d'autres attributions aux capitaux propres qui sont comptabilisées avant la clôture.

Le **résultat – positif** – est de **126 francs par habitant**. Il se situe à un niveau encore supérieur à celui de 2017, qui était de 88 francs par habitant (cf. également le chap. 3.3, p. **Fehler! Textmarke nicht definiert.**).

Compte de résultats selon les groupes de matières	Comptes de 2018			Comptes de 2017		Différence en millions de CHF
	en millions de CHF	CHF / hab.	en %	en millions de CHF	CHF / hab.	
3 Charges	6 225,1	6 059	100,0	6 186,6	6 048	+38,5
30 Charges de personnel	1 211,2	1 179	19,5	1 252,2	1 224	-41,0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	975,1	949	15,7	955,3	934	+19,8
33 Amortissements du PA	243,6	237	3,9	227,7	223	+15,9
34 Charges financières	180,9	176	2,9	180,4	176	+0,6
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	147,4	144	2,4	139,8	137	+7,6
36 Charges de transfert	2 979,1	2 900	47,9	2 891,6	2 827	+87,5
37 Subventions à redistribuer	5,8	6	0,1	3,1	3	+2,7
38 Charges extraordinaires	203,1	198	3,3	267,2	261	-64,0
39 Imputations internes	278,9	271	4,5	269,4	263	+9,5
4 Revenus	6 354,9	6 186	100,0	6 277,0	6 137	+77,9
40 Revenus fiscaux	2 908,5	2 831	45,8	2 838,0	2 775	+70,6
41 Revenus régaliens et de concessions	57,0	56	0,9	56,5	55	+0,5
42 Taxes	1 155,7	1 125	18,2	1 134,9	1 110	+20,7
43 Revenus divers	85,5	83	1,3	52,4	51	+33,1
44 Revenus financiers	347,5	338	5,5	341,2	334	+6,3
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	40,8	40	0,6	36,8	36	+4,0
46 Revenus de transfert	1 360,5	1 324	21,4	1 368,9	1 338	-8,3
47 Subventions à redistribuer	5,8	6	0,1	3,1	3	+2,7
48 Revenus extraordinaires	114,6	112	1,8	175,8	172	-61,2
49 Imputations internes	278,9	271	4,4	269,4	263	+9,5
Excédent de revenus		126			88	
Excédent de charges		-			-	

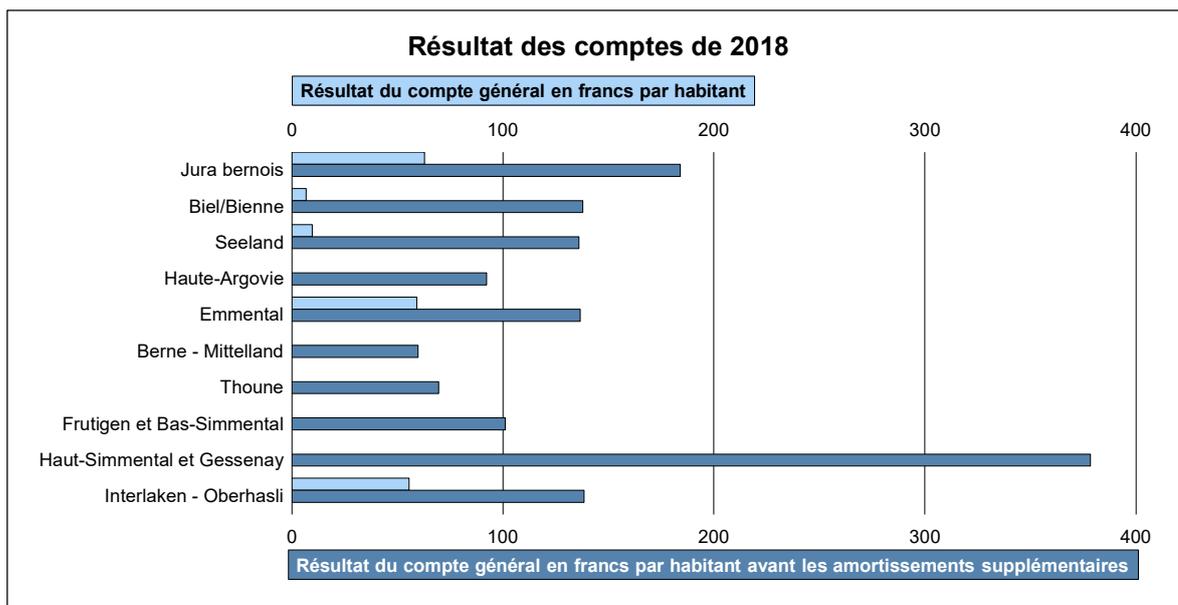
Tableau 5: Compte de résultats des deux derniers exercices par groupes de matières

4 Comparaisons interrégionales et intercantionales

4.1 Evaluations au niveau des arrondissements administratifs

Le canton de Berne est subdivisé en dix arrondissements administratifs. Les écarts existant entre ceux-ci font l'objet du présent chapitre, les comparaisons étant fondées sur les **valeurs médianes**. Une carte des arrondissements figure à l'annexe II.

4.1.1 Résultat des comptes (compte général)



Graphique 6 : Comparaison du résultat des comptes dans les arrondissements

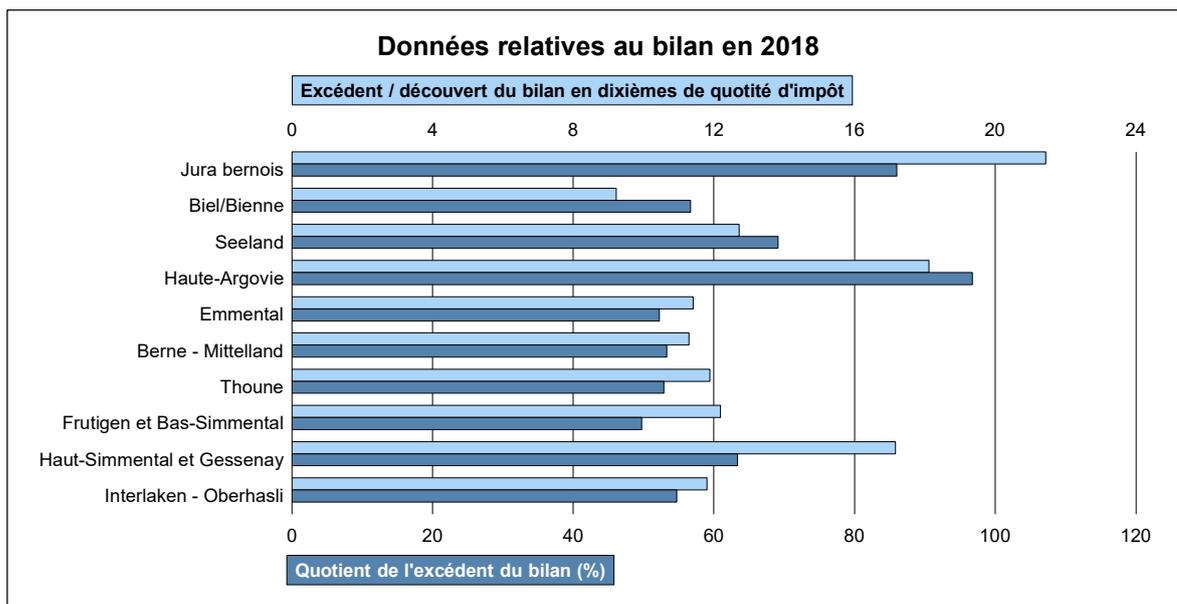
Le résultat du compte général est indiqué, pour chaque arrondissement administratif, par une bande claire. Souvent, la comptabilisation des amortissements supplémentaires inhérents au système aboutit à un résultat équilibré, de zéro franc, d'où l'absence de bande bleu clair. Le graphique montre par ailleurs le résultat *théorique* des comptes avant cette intervention de politique financière (bande foncée).

Dans 5 arrondissements (contre 4 en 2017), soit ceux du **Jura bernois**, de **Biel/Bienne**, du **Seeland**, de l'**Emmental** et d'**Interlaken – Oberhasli**, la commune située au milieu de la fourchette a généré en 2018 un excédent de revenus du compte général. La médiane cantonale est de 0 franc par habitant, comme en 2017. Il n'en reste pas moins que, globalement, le résultat du compte général s'est amélioré en un an (cf. également le chap. 5.1, p. 32).

Sans amortissements supplémentaires, tous les arrondissements auraient dégagé un excédent et la médiane cantonale, positive, atteindrait 109 francs par habitant. Dans l'arrondissements du **Haut-Simmental** et de **Gessenay**, la médiane aurait grimpé jusqu'à 378 francs par habitant. Le **Jura bernois** n'aurait pas été en reste, avec une valeur proche du seuil de 200 francs.

Les données peuvent varier fortement d'une année à l'autre.

4.1.2 Données relatives au bilan



Graphique 7 : Comparaison des données relatives au bilan dans les arrondissements

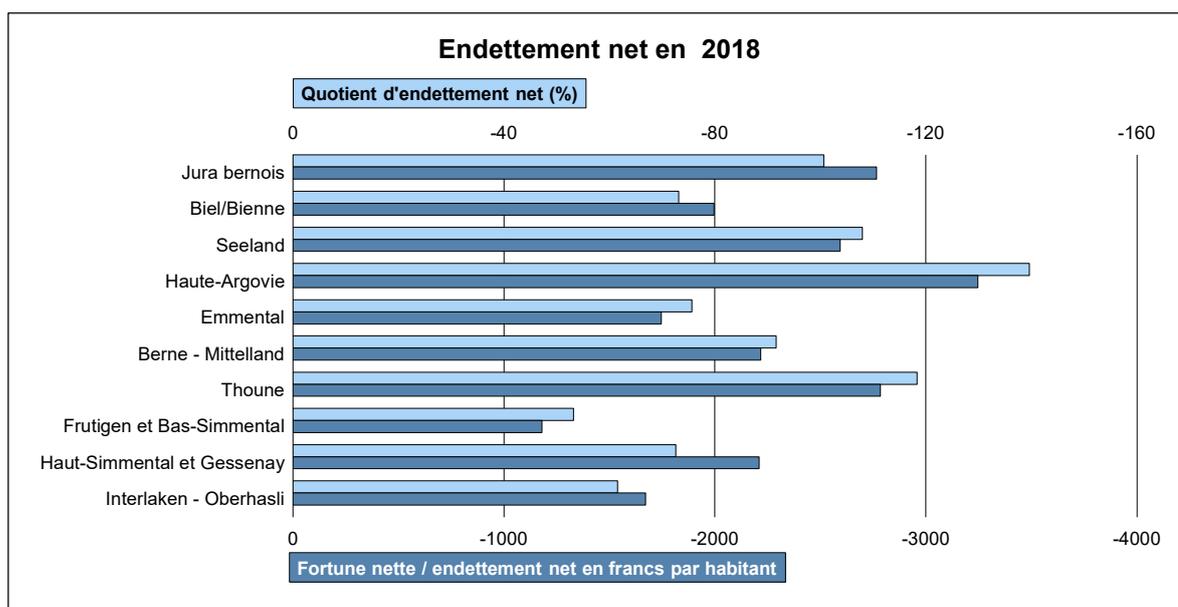
Le graphique ci-dessus combine l'excédent ou le découvert du bilan (bande claire) et le quotient de l'excédent du bilan (bande foncée), dans les deux cas par rapport aux recettes fiscales. Le caractère excédentaire ou déficitaire du bilan est exprimé en dixièmes de quotité d'impôt, tandis que le quotient de l'excédent du bilan est calculé en fonction des impôts directs et de la péréquation financière. Le poste « excédent/découvert du bilan » augmente si le compte de résultats est excédentaire et diminue si ce dernier est déficitaire.

Dans chacun des arrondissements, les deux indicateurs tendent à être simultanément soit plutôt élevés, soit plutôt bas, de manière plus ou moins marquée pour l'un ou l'autre.

La médiane cantonale se situe à 13 (exercice précédent: 12) pour l'excédent du bilan en dixièmes de quotité d'impôt et à 64 % (exercice précédent: 60 %) s'agissant du quotient de l'excédent du bilan. Cette progression est étroitement liée aux résultats positifs de 2018, tant il est vrai que l'excédent du bilan corrigé a augmenté de 7,5 %. Les communes bernoises disposent toutes d'une solide assise financière puisqu'elles ont accumulé des capitaux propres dans le compte général, financé par les impôts (cf. également le chap. 5.3, p. 36).

Les arrondissements du **Jura bernois** et de la **Haute-Argovie** se distinguent (comme les années précédentes) par des excédents du bilan très prononcés. Désormais, la commune médiane de l'arrondissement du **Haut-Simmental** et de **Gessenay** affiche elle aussi un excédent supérieur à 16 dixièmes de quotité d'impôt. Les valeurs sont également à la hausse dans le **Seeland**. Les médianes des autres arrondissements, elles aussi situées à un haut niveau, sont très homogènes.

4.1.3 Endettement net



Graphique 8 : Comparaison de l'endettement net dans les arrondissements

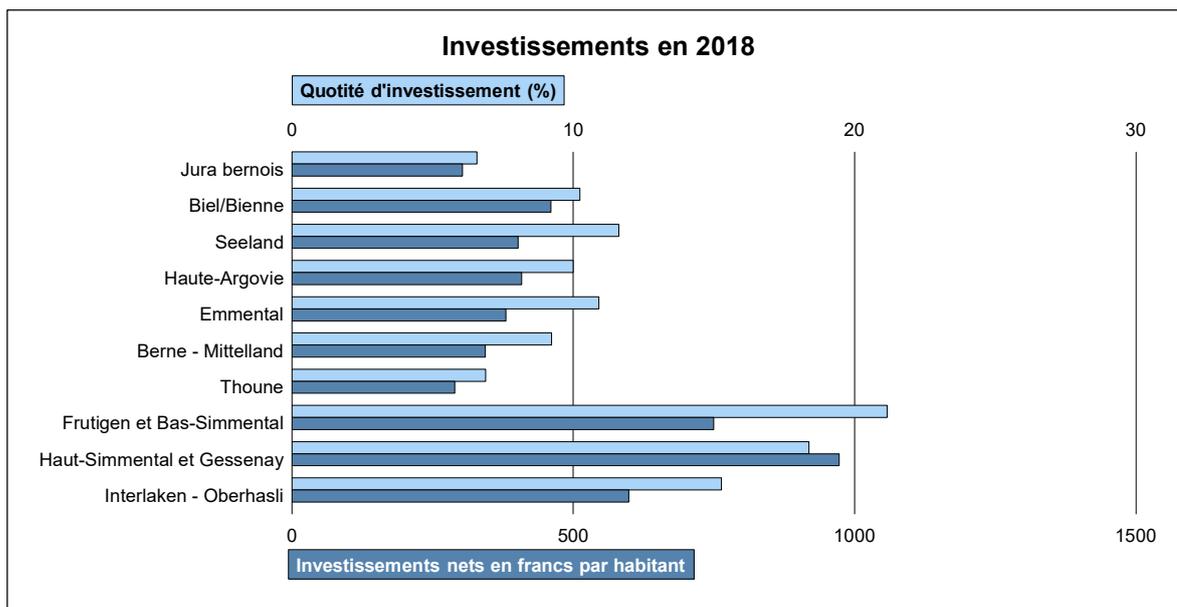
S'agissant de l'endettement net, la comparaison porte également sur deux indicateurs : le quotient d'endettement net, soit le rapport entre, d'une part, la dette nette et, d'autre part, les impôts directs et la péréquation financière (bande claire), et l'endettement net en francs par habitant (bande foncée). Il existe une forte corrélation positive entre eux.

Les valeurs sont négatives sur les deux échelles, ce qui signifie que les communes bernoises tendent à disposer d'une fortune nette plutôt qu'à avoir contracté une dette nette.

La médiane cantonale est de -99,7 % (exercice précédent : -95,9 %) pour le quotient d'endettement net, et de 2480 francs par habitant (exercice précédent : 2366) pour la fortune nette.

Les valeurs les plus basses, donc les meilleures, sont réalisées par la **Haute-Argovie**, suivie des arrondissements du **Jura bernois**, du **Seeland** et de **Thoue**. A l'opposé, on trouve la commune médiane de l'arrondissement de **Frutigen** et du **Bas-Simmental**.

4.1.4 Investissements



Graphique 9: Comparaison du volume des investissements dans les arrondissements

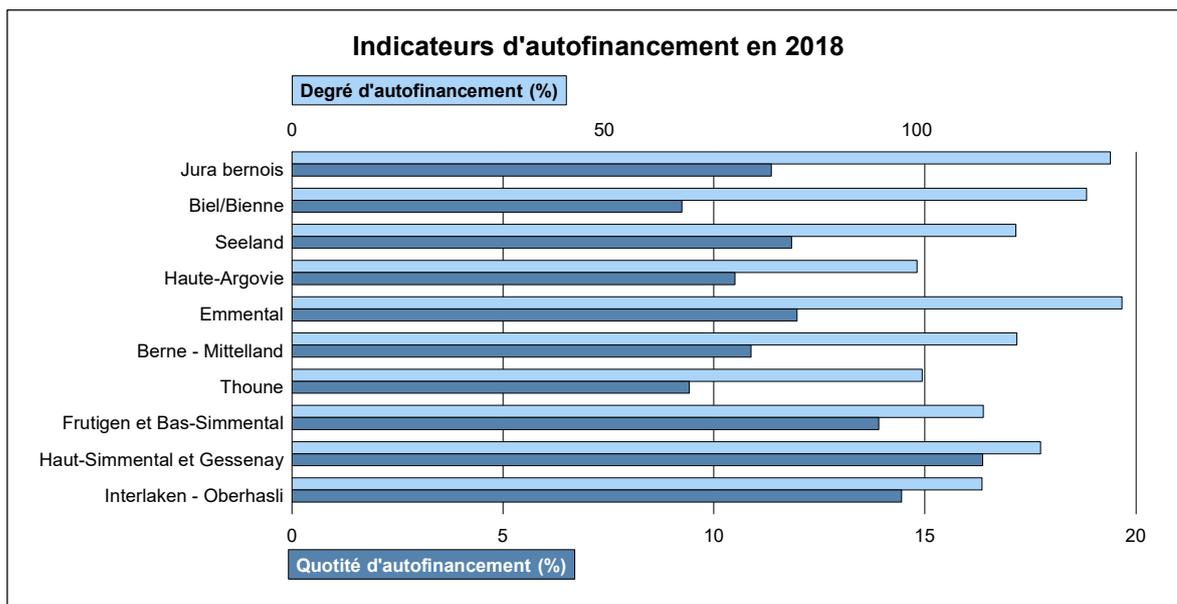
Les deux indicateurs renseignant sur le volume des investissements examinés ici sont la quotité d'investissement (bande claire) et les investissements nets en francs par habitant (bande foncée). Le premier met les investissements bruts en rapport avec les charges globales, tandis que le second se focalise sur le montant net des investissements. Il existe là encore une corrélation positive entre ces deux indicateurs.

Les communes bernoises tendent à peu investir. La médiane cantonale se situe à 10,2 % (exercice précédent: 10,0 %) dans le cas de la quotité d'investissement, et à 388 francs par habitant (exercice précédent: 370 fr.) dans celui des investissements nets. Le graphique ci-dessus met en évidence des différences entre les arrondissements: si les communes de l'Oberland consentent d'importants investissements, il n'en va pas de même dans le reste du canton.

Ainsi, les valeurs élevées se concentrent très nettement dans les arrondissements de **Frutigen** et du **Bas-Simmental**, d'**Interlaken – Oberhasli** ainsi que du **Haut-Simmental** et de **Gessenay**, ce dernier enregistrant toutefois un recul par rapport aux années précédentes.

A l'inverse, ce sont les communes des arrondissements de **Thoune** et du **Jura bernois** qui enregistrent les valeurs les plus faibles. Force est de relever que les investissements nets peuvent fortement fluctuer d'année en année, surtout dans les petites communes.

4.1.5 Indicateurs d'autofinancement



Graphique 10: Comparaison de l'autofinancement dans les arrondissements

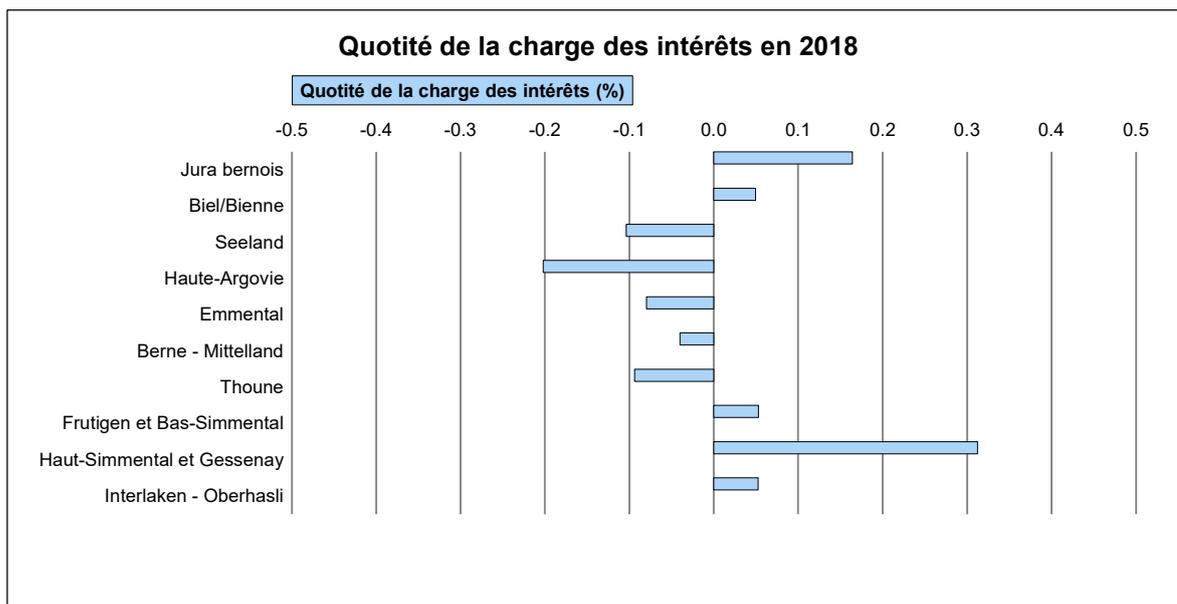
Deux indicateurs renseignent sur l'autofinancement d'une commune : le degré d'autofinancement, soit le montant en francs de l'autofinancement par rapport aux investissements nets (bande claire), et la quotité d'autofinancement, soit ce même montant par rapport aux revenus courants (bande foncée).

A l'échelle cantonale, la médiane se situe, respectivement, à 113,4 % et à 11,4 % (exercice précédent : 107,5 % et 10,8 %), à un niveau tout à fait réjouissant.

Dans tous les arrondissements administratifs, le degré d'autofinancement médian est d'au moins 100 %, ce dont il convient de se féliciter. On observe également que la quotité d'autofinancement est un peu plus élevée dans l'Oberland que dans les autres régions. Ce constat vaut pour les arrondissements du Haut-Simmental et de Gessenay – avec des valeurs dépassant 15 % –, de Frutigen et du Bas-Simmental ainsi que d'Interlaken – Oberhasli.

Par contre, l'image est plutôt homogène dans le cas du degré d'autofinancement. Les valeurs de l'Oberland ne sont pas supérieures à celles du reste du canton, mais cela est uniquement imputable aux investissements tendanciellement élevés qui caractérisent cette région (cf. également le chap. 4.1.4).

4.1.6 Quotité de la charge des intérêts



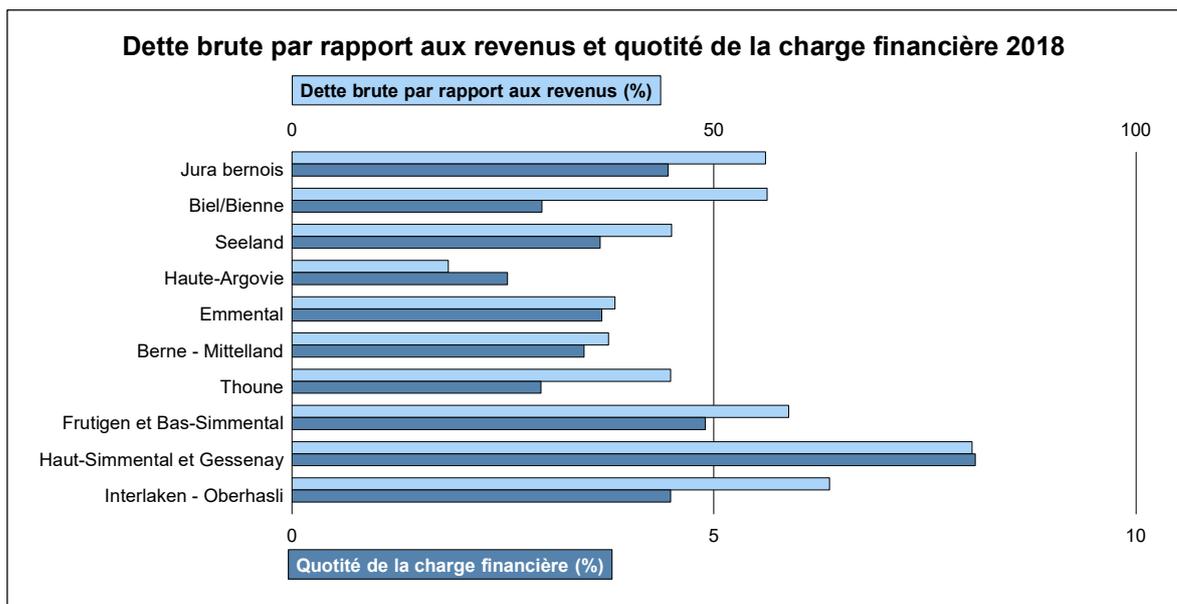
Graphique 11 : Comparaison de la quotité de la charge des intérêts dans les arrondissements

La quotité de la charge des intérêts est le rapport entre les charges nettes des intérêts et les revenus courants. Une valeur inférieure à zéro, qualifiée de bonne, signifie que les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de la dette.

A l'échelle cantonale, la médiane se situe à -0,05 % (exercice précédent: -0,01 %). D'une manière générale, la charge est faible en raison du bas niveau des intérêts.

La quotité de la charge des intérêts est négative dans 5 arrondissements, contre 4 en 2017. La commune médiane de la **Haute-Argovie** encaisse des revenus des intérêts particulièrement élevés. Dans les 5 autres arrondissements, la charge des intérêts tend à dépasser les revenus. Elle est très importante dans la commune médiane de l'arrondissement du **Haut-Simmental** et de **Gessenay**.

4.1.7 Dette brute par rapport aux revenus et quotité de la charge financière



Graphique 12: Comparaison de la dette brute par rapport aux revenus et de la quotité de la charge financière dans les arrondissements

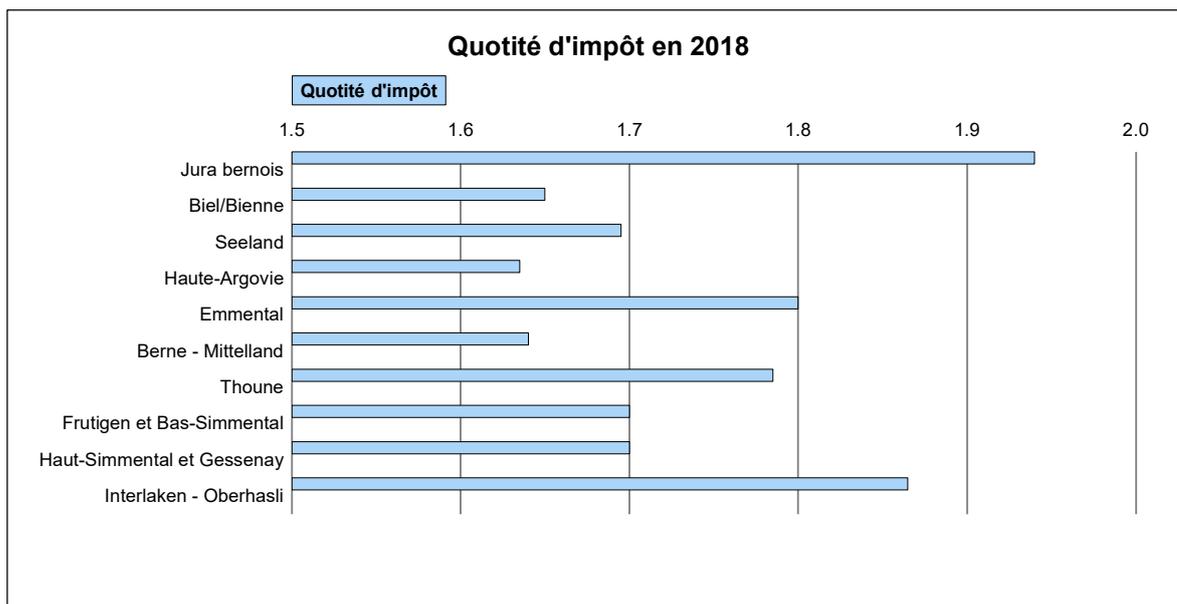
Les indicateurs de la dette brute par rapport aux revenus et de la quotité de la charge financière sont présentés en parallèle. Il existe une corrélation positive entre eux, mais qui n'est pas très prononcée. Les valeurs de la commune médiane sont soit plutôt élevées, soit plutôt basses, sauf dans l'arrondissement de **Biel/Bienne**: la quotité de la charge financière est relativement faible, ce qui n'est pas le cas de la dette brute par rapport aux revenus.

La médiane à l'échelle cantonale, de 45,3 % (exercice précédent: 44,6 %) pour la dette brute par rapport aux revenus et de 3,6 % (exercice précédent: 3,5 %) pour la quotité de la charge financière, est favorable dans les deux cas.

La commune médiane de la **Haute-Argovie** réalise une bonne performance avec des valeurs particulièrement basses. Cet arrondissement se distingue également par des résultats réjouissants s'agissant de l'endettement net (cf. le chap. **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.**, p. 20).

Dans l'arrondissement du **Haut-Simmental** et de **Gessenay**, à l'inverse, la commune médiane enregistre les moins bonnes valeurs. Tant la dette brute par rapport aux revenus que la quotité de la charge financière sont relativement élevées.

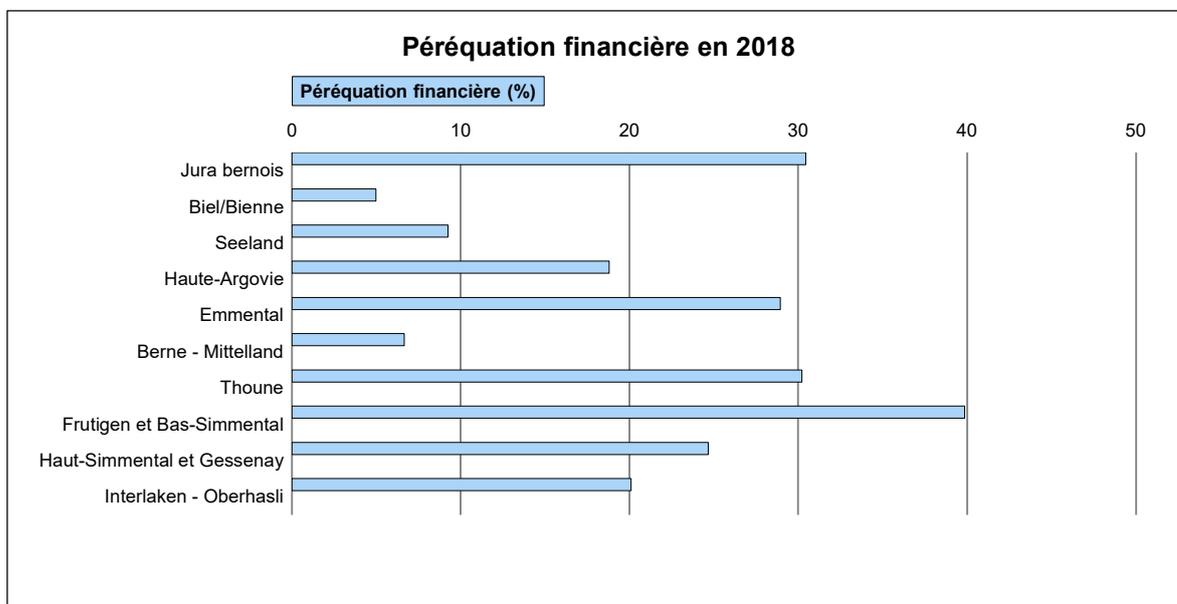
4.1.8 Quotité d'impôt



Graphique 13 : Comparaison de la quotité d'impôt dans les arrondissements

La quotité d'impôt médiane la plus faible se situe en **Haute-Argovie**. Elle est peu élevée également dans les arrondissements de **Berne – Mittelland** et **Biel/Bienne**. A l'inverse, elle atteint un haut niveau dans le **Jura bernois**, suivi par l'arrondissement d'**Interlaken – Oberhasli**. A l'échelle cantonale, la quotité d'impôt médiane est de 1,74.

4.1.9 Péréquation financière



Graphique 14 : Comparaison de la péréquation financière dans les arrondissements

La commune médiane de l'arrondissement de **Biel/Bienne** est celle qui reçoit le moins de soutien au titre de la péréquation financière et des mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes, en pour-cent des recettes fiscales ordinaires.

La commune médiane de l'arrondissement de **Frutigen** et du **Bas-Simmental** est dans la situation inverse, avec une valeur avoisinant 40 %.

A l'échelle cantonale, la médiane s'établit à 15,5 %, ce qui représente le niveau le plus bas depuis la révision de la LPFC en 2012.

4.2 Comparaisons intercantionales

Sept indicateurs financiers se prêtent aux comparaisons intercantionales, dès lors que leur moyenne est relevée chaque année par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (CACSF) auprès des communes de tous les cantons⁵. Il s'agit des **indicateurs financiers** suivants : **degré d'autofinancement, quotité d'autofinancement, quotité de la charge des intérêts, quotité de la charge financière, dette brute par rapport aux revenus, quotité d'investissement et endettement net par habitant.**

Les 15 cantons d'Argovie, d'Appenzell-Rhodes-Extérieures, d'Appenzell-Rhodes-Intérieures, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Berne, de Genève, de Glaris, des Grisons, de Neuchâtel, de Nidwald, d'Obwald, de Soleure, d'Uri et de Zoug avaient déjà introduit le MCH2 dans l'ensemble de leurs communes en 2018⁶.

Tel n'était pas encore le cas dans les 11 autres cantons, à savoir ceux de Fribourg, du Jura, de Lucerne, de Saint-Gall, de Schaffhouse, de Schwytz, du Tessin, de Thurgovie, du Valais, de Vaud et de Zurich. Les indicateurs calculés sur la base du MCH2 ne sont que partiellement comparables à ceux des années précédant le passage au nouveau modèle et leur interprétation exige une grande circonspection.

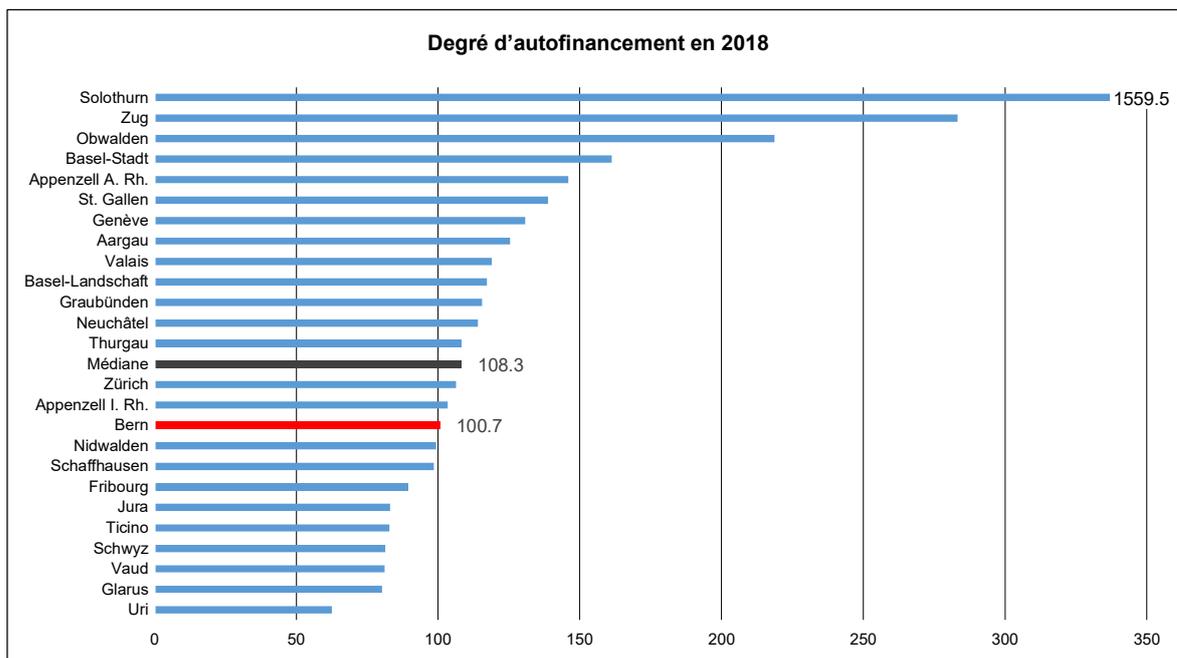
Le présent chapitre analyse graphiquement les sept indicateurs financiers pour les comptes annuels de 2018. La **valeur moyenne des indicateurs financiers** des communes bernoises est comparée à celle des communes des autres cantons.

On entend par là la moyenne pondérée des indicateurs. En d'autres termes, les valeurs absolues des communes sont additionnées et les différentes formules de calcul sont appliquées aux totaux ainsi obtenus. Ce n'est donc pas la moyenne arithmétique des indicateurs communaux qui sert de base aux comparaisons.

⁵ Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales, Info 33 / 19.03.2020, www.kkag-cacsfc.ch/fr/.

⁶ [Inventaire des pratiques de mise en œuvre du MCH2, trié par thèmes \(décembre 2019, pdf\)](#).

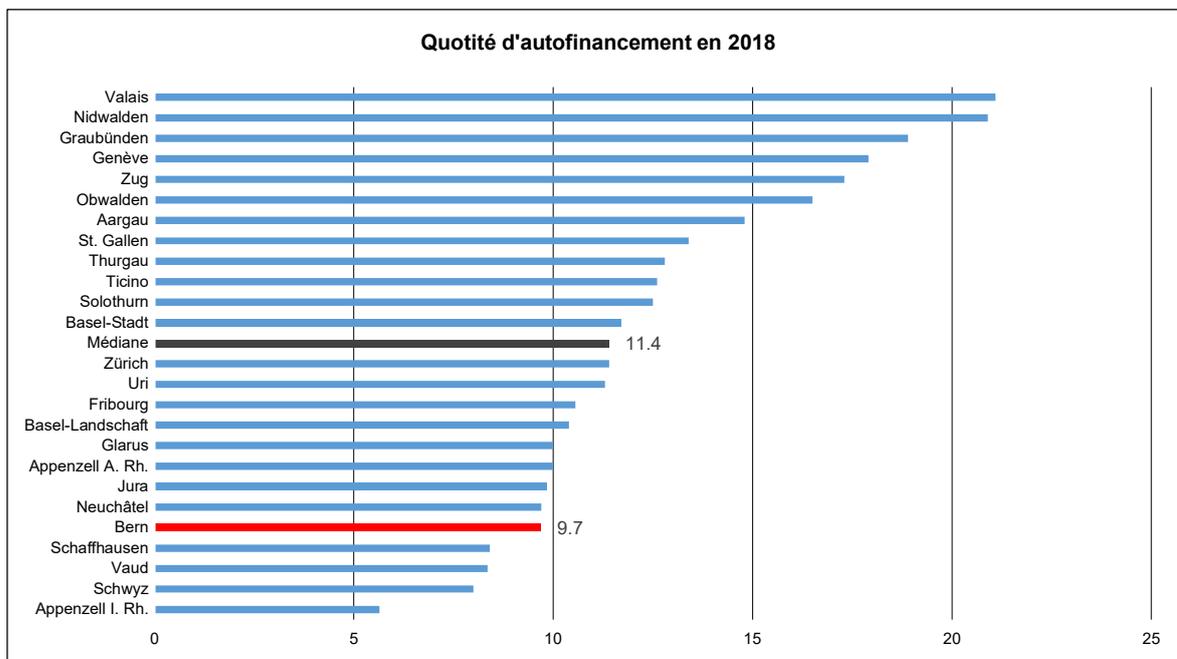
4.2.1 Degré d'autofinancement



Graphique 15: Comparaison intercantonale du degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement moyen est de 100,7 % dans le canton de Berne, soit juste au-dessus du seuil – idéal – de 100 %, en nette amélioration par rapport aux 84,2 % de 2017. Les communes bernoises sont toutefois en deçà de la médiane intercantonale de 108,3 % et occupent le 16^e rang sur 25.

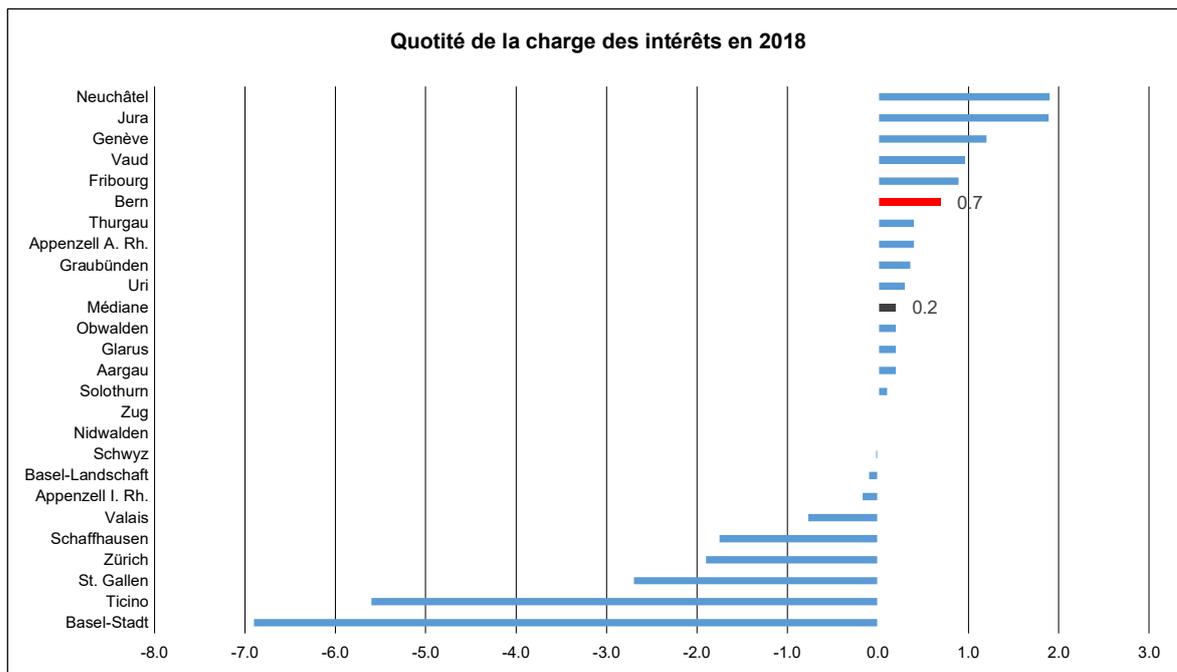
4.2.2 Quotité d'autofinancement



Graphique 16: Comparaison intercantonale de la quotité d'autofinancement

La médiane intercantonale de la quotité d'autofinancement est de 11,4 %. Avec une moyenne de 9,7 %, en nette progression par rapport à 2017 (8,9 %), le canton de Berne se situe malgré tout dans le tiers inférieur à l'échelle nationale. Au-dessous de 10 %, l'autofinancement est mauvais selon les valeurs indicatives de la CACSFC.

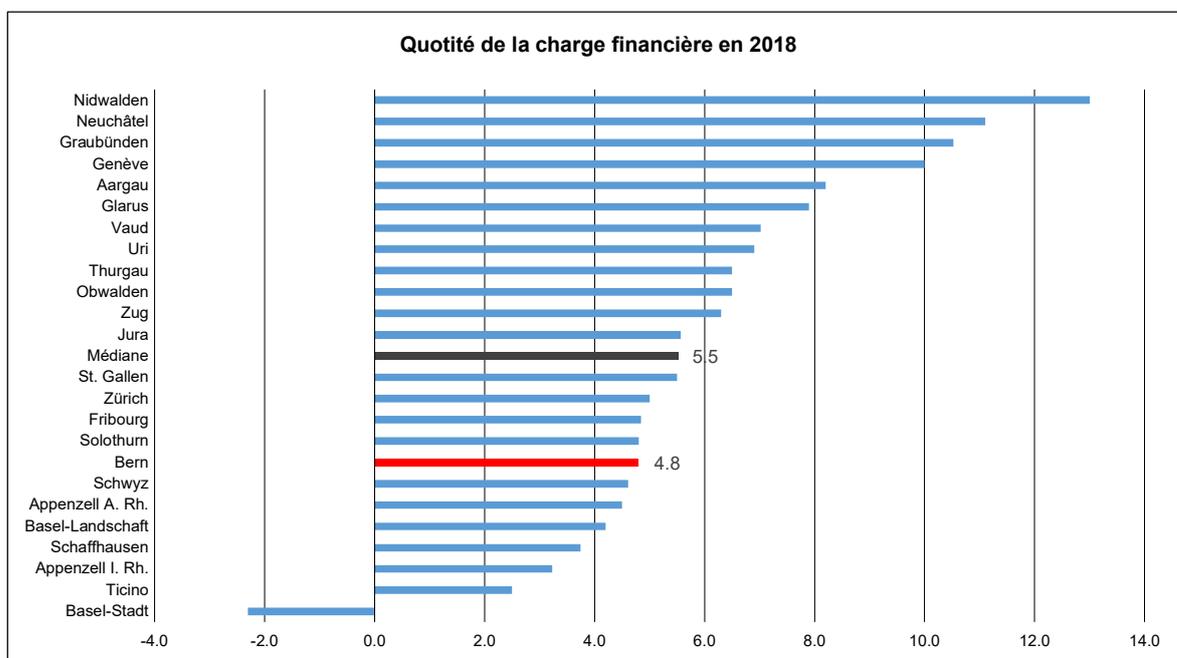
4.2.3 Quotité de la charge des intérêts



Graphique 17: Comparaison intercantonale de la quotité de la charge des intérêts

La CACSFC considère comme bonne une quotité de la charge des intérêts inférieure à 4 %, un résultat atteint dans tous les cantons. La moyenne des communes bernoises est restée inchangée, à 0,7 %, et n'est inférieure qu'à celle de 5 cantons. La médiane des valeurs cantonales reste très basse, à 0,2 %, malgré une légère augmentation par rapport à 2017.

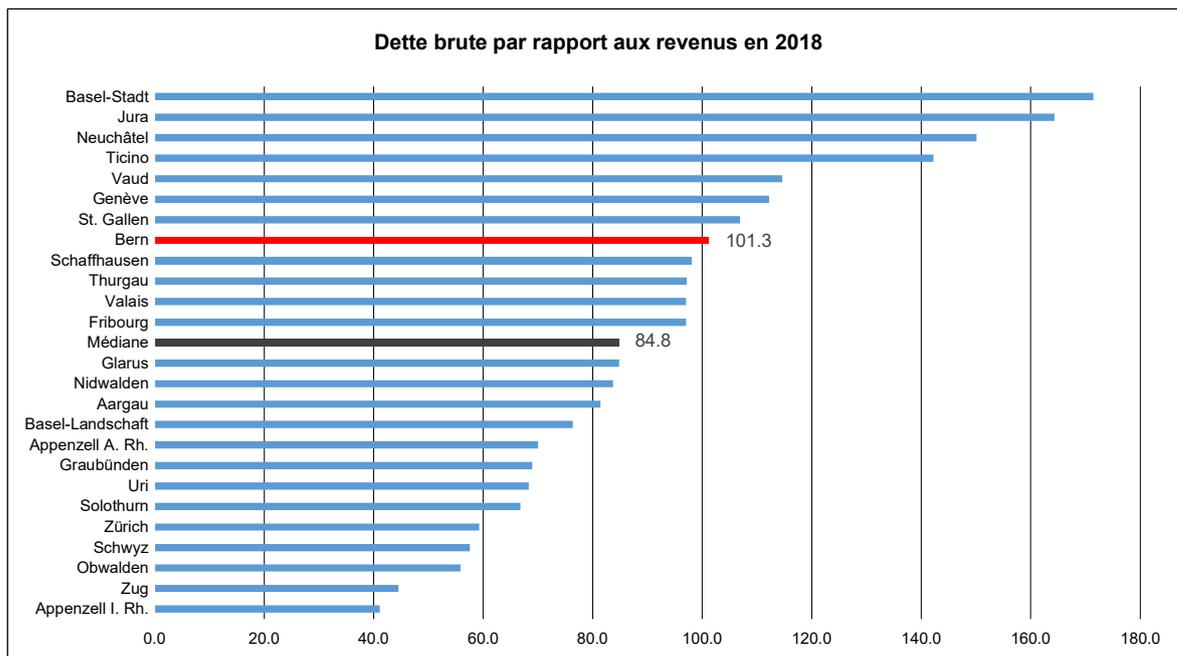
4.2.4 Quotité de la charge financière



Graphique 18: Comparaison intercantonale de la quotité de la charge financière

Les communes bernoises occupent, comme précédemment, une position avantageuse s'agissant de la quotité de la charge financière. Leur moyenne (inchangée) est de 4,8 %, soit en deçà du seuil de 5 % attestant d'une faible charge, alors que la médiane des valeurs cantonales est de 5,5 % (année précédente : 5,3 %).

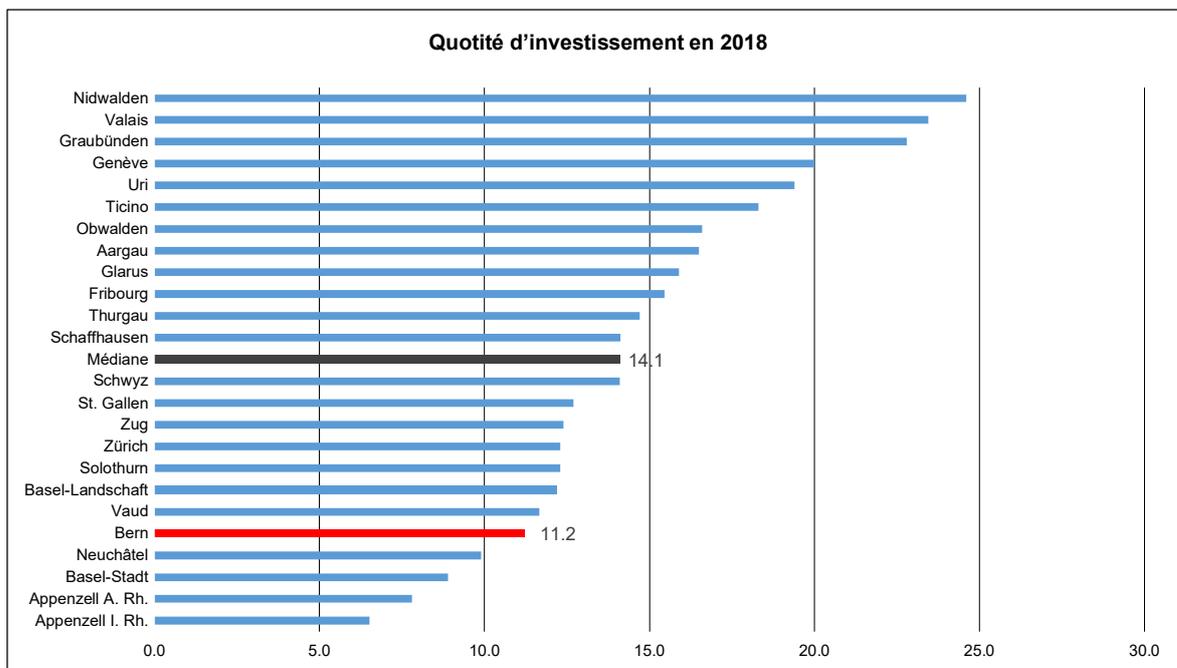
4.2.5 Dette brute par rapport aux revenus



Graphique 19: Comparaison intercantonale de la dette brute par rapport aux revenus

En ce qui concerne la dette brute par rapport aux revenus, la moyenne des communes bernoises se situe à 101,3 % (exercice précédent : 100,3 %), soit à peine plus de 100 %, seuil en deçà duquel les valeurs sont réputées bonnes ou très bonnes (cf. également le chap. 5.11, p. 52). Dans le canton de Berne, les valeurs des grandes villes influencent fortement la moyenne à la hausse, comme le montre la médiane, de 45,3 %. La médiane des valeurs cantonales, de 84,8 % (exercice précédent : 82,9 %), est bonne.

4.2.6 Quotité d'investissement

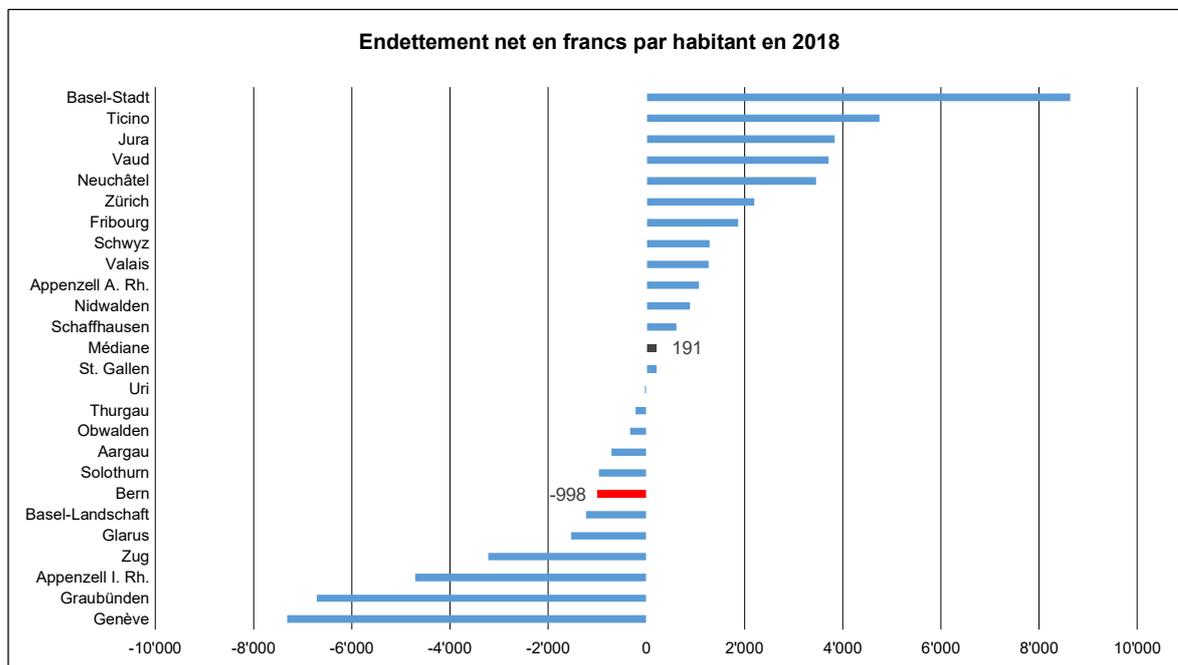


Graphique 20: Comparaison intercantonale de la quotité d'investissement

La médiane intercantonale des quotités d'investissement, de 14,1 % (exercice précédent : 14,9 %), atteste d'investissements modérés. Avec une moyenne de 11,2 % (exercice précédent : 12,1 %),

les communes bernoises tendent à peu investir en comparaison intercantonale puisqu'elles se situent dans le tiers inférieur.

4.2.7 Endettement net en francs par habitant



Graphique 21 : Comparaison intercantonale de l'endettement net en francs par habitant

Les communes bernoises disposent d'une fortune nette moyenne de 998 francs par habitant (exercice précédent: 992 fr.), occupant ainsi un rang satisfaisant, dans le premier tiers. La médiane indique pour sa part une dette nette de 191 francs par habitant, moindre toutefois que celle de 2017 (456 fr.).

En résumé, la comparaison intercantonale des données de 2018 montre que les communes bernoises obtiennent en moyenne de bonnes valeurs pour les **trois indicateurs financiers** que sont la **quotité de la charge financière**, l'**endettement net par habitant** et la **dette brute par rapport aux revenus**. Dans le dernier cas toutefois, ce constat doit être quelque peu relativisé dès lors que la valeur est fortement influencée par les grandes villes. Si la médiane de la dette brute par rapport aux revenus se situe dans la fourchette qualifiée de très bonne, il n'en va pas de même de la moyenne, qui atteste de performances modérées.

Pour ce qui est de la quotité d'autofinancement, les communes bernoises se placent dans le milieu du classement intercantonal. S'agissant de la **quotité de la charge des intérêts**, **les communes de tous les cantons réalisent de bons scores**, celles du canton de Berne figurant plutôt en queue de peloton.

Les communes bernoises ne se classent que dans le dernier tiers du point de vue des quotités d'autofinancement et d'investissement.

Il n'en reste pas moins que les communes bernoises font un peu mieux qu'en 2017 et progressent dans le classement.

Enfin, il convient d'insister sur le fait que les indicateurs retenus pour la comparaison intercantonale ont été calculés sur la base de comptes tenus tantôt selon le MCH1, tantôt selon le MCH2. Or, les disparités entre les deux modèles sont parfois considérables.

5 Indicateurs

Les indicateurs qui ont été calculés figurent ci-après sous forme de cartes synoptiques accompagnées d'un commentaire.

Le rapport analyse 14 indicateurs et trois valeurs-repère par commune. Dans le canton de Berne, les communes sont tenues de calculer douze indicateurs financiers harmonisés dont onze sont représentés sous forme de carte ci-après :

- Quotient d'endettement net (QEN)
- Degré d'autofinancement (DA)
- Quotité de la charge des intérêts (QChI)
- Dette brute par rapport aux revenus (DB/R)
- Quotité d'investissement (QInv)
- Quotité de la charge financière (QChF)
- Endettement net en francs par habitant (E/H)
- Quotité d'autofinancement (QA)
- Quotité de la charge des intérêts nets (QChIN)
- Capitaux propres déterminants par habitant (CPD/H)
- Quotient de l'excédent du bilan (QEB)

Tous les indicateurs précités sont calculés pour le compte global à l'exception du quotient de l'excédent du bilan, qui l'est pour le compte général.

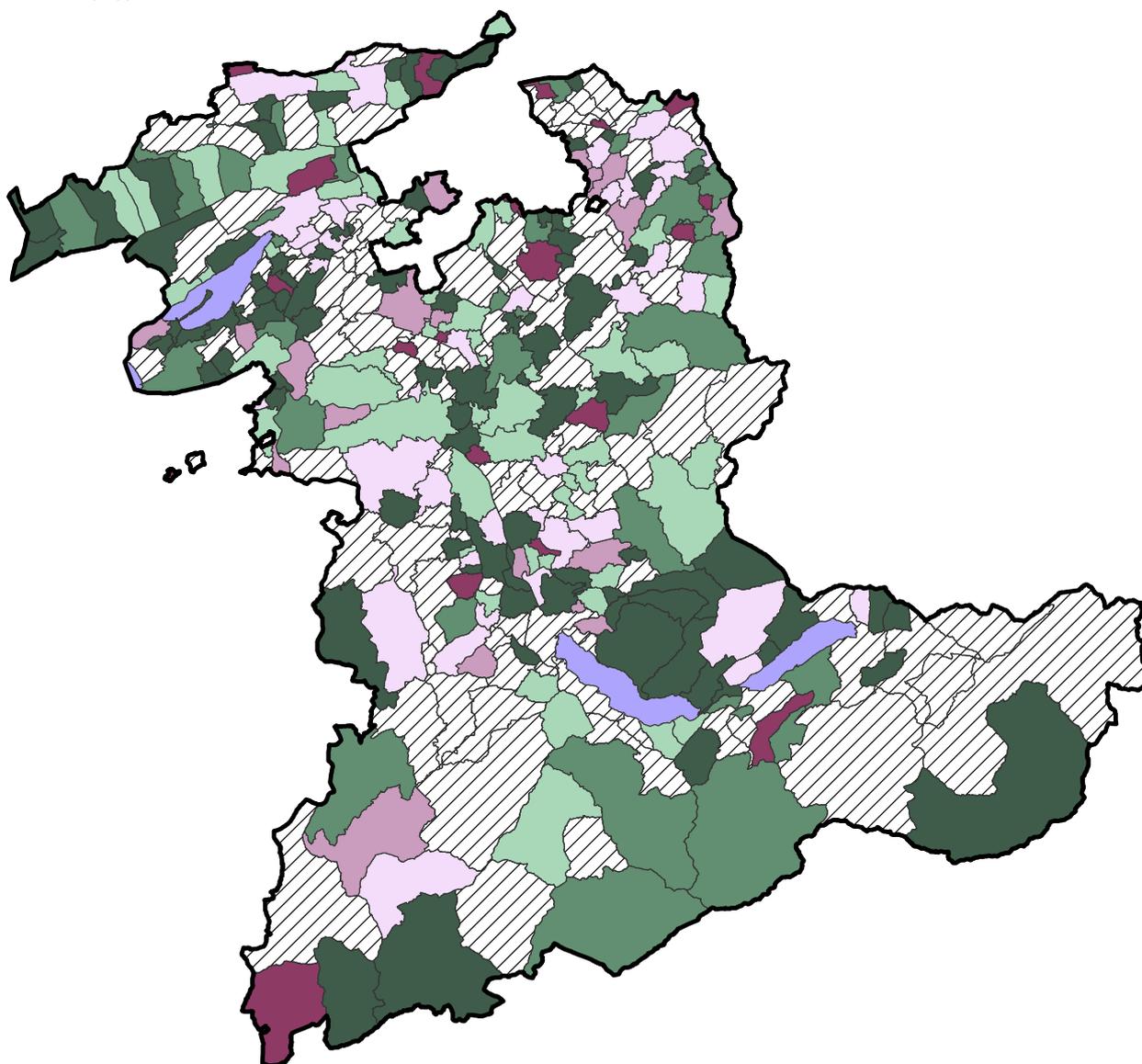
Dans les communes bernoises, le degré d'autofinancement est déterminé à la fois pour le compte global et pour le compte général. Le second de ces indicateurs ne peut toutefois pas être calculé à partir des données FINSTA qui sont à la base du présent rapport, raison pour laquelle il a pour l'instant été laissé de côté.

L'OACOT n'a pas encore défini de valeurs de référence pour les indicateurs. Les échelles utilisées, le cas échéant, sont fournies à titre d'information et ne sont nullement contraignantes. Elles correspondent pour certaines aux valeurs indicatives appliquées par la CACSFC ou reprennent celles du MCH1. Les remarques en précisent systématiquement la provenance.

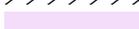
Les bases de calcul des indicateurs financiers sont exposées de manière détaillée à l'annexe IV.

5.1 Résultat du compte général en francs par habitant en 2018

Carte⁷



Echelle appliquée au résultat

	> 200	Excédent de revenus important
	> 100 à 200	Excédent de revenus modéré
	> 0 à 100	Faible excédent de revenus
	= 0	Résultat équilibré
	> 0 à 100	Faible excédent de charges
	> 100 à 200	Excédent de charges modéré
	> 200	Excédent de charges important

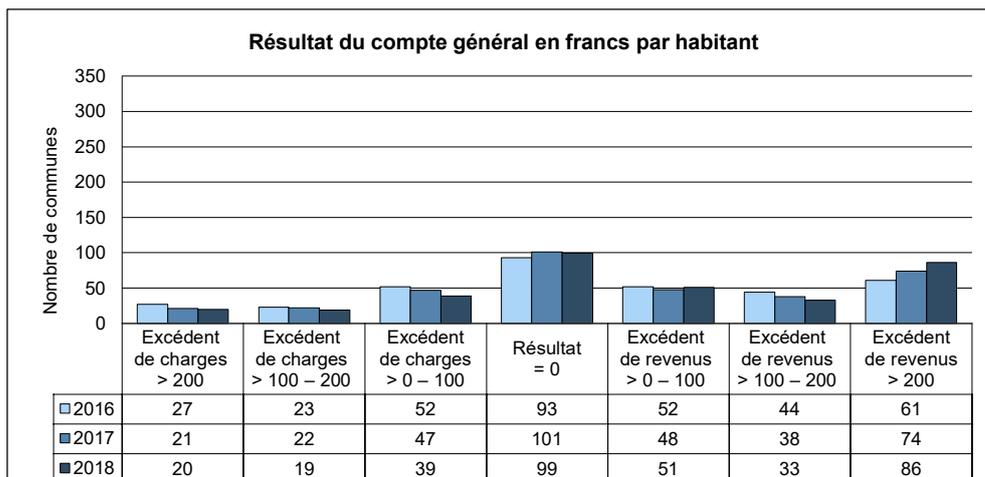
Présentation

Le résultat du compte général est indiqué en francs par habitant. La focalisation sur le compte général sert à mettre en évidence les valeurs au moment de la clôture du compte « financé par les impôts », sans les financements spéciaux alimentés par des émoluments. Les données peuvent varier fortement d'une année à l'autre.

⁷ Données cartographiques : Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo. Saisie des données : FIN, canton de Berne. Exploitation : OACOT, canton de Berne. Publication avec indication des sources autorisée.

Commentaire

- Le résultat total du compte général financé par les impôts est de 87 millions de francs, soit presque le double de la valeur de 2017 (48 millions de fr.). Cette progression est essentiellement due à une hausse moyenne des excédents de revenus, et non pas à un accroissement du nombre de communes enregistrant de tels excédents.
- Ce nombre est de 170 en 2018 (contre 160 en 2017), ce qui représente environ la moitié des communes. Un examen plus détaillé des montants excédentaires révèle que la plus forte augmentation concerne la tranche supérieure à 200 francs. Les excédents importants sont par ailleurs aussi les plus nombreux.
- 99 communes (2 de moins qu'en 2017) ont un résultat équilibré de 0 franc, généralement dû à la comptabilisation d'amortissements supplémentaires (cf. également l'indicateur 5.2, p. 34 ss).
- Seules 78 communes, soit 12 de moins qu'en 2017, clôturent leur compte général sur un résultat déficitaire. Dans 39 communes (43 en 2017), les excédents de charges sont plutôt élevés.



Valeurs de tendance centrale

- En raison du nombre élevé de résultats équilibrés, la médiane reste située à 0.
- Le résultat moyen du compte général est de 85 francs par habitant et a pratiquement doublé par rapport à 2017. Si l'on considère le compte global, ce résultat est de 126 francs par habitant (cf. le chap. 3.3 « Résultat des comptes », p. 11).

	2016	2017	2018
Médiane	0	0	0
Moyenne	35	47	85

Remarques

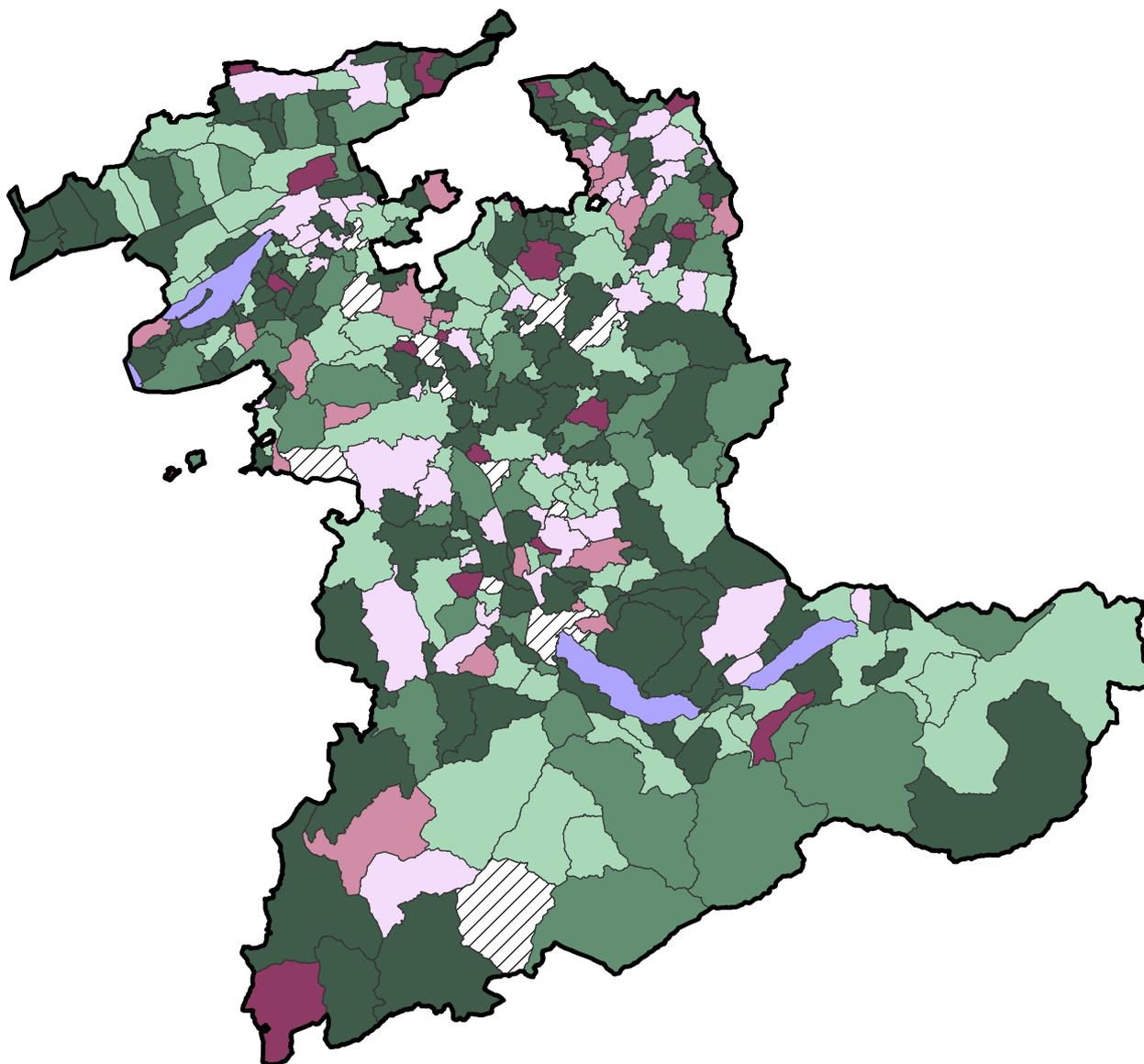
- Le résultat du compte général en francs par habitant est un indicateur qui a changé avec l'introduction du MCH2. Sous le régime du MCH1, il était calculé en dixièmes de quotité d'impôt. L'échelle, nullement contraignante, n'est proposée qu'à titre d'information.

Formule de calcul

$$\frac{\text{Résultat du compte général}}{\text{Population résidante moyenne}}$$

5.2 Résultat du compte général en francs par habitant avant amortissements supplémentaires en 2018

Carte⁸



Echelle appliquée au résultat

	> 200	Excédent de revenus important
	> 100 à 200	Excédent de revenus modéré
	> 0 à 100	Faible excédent de revenus
	= 0	Résultat équilibré
	> 0 à 100	Faible excédent de charges
	> 100 à 200	Excédent de charges modéré
	> 200	Excédent de charges important

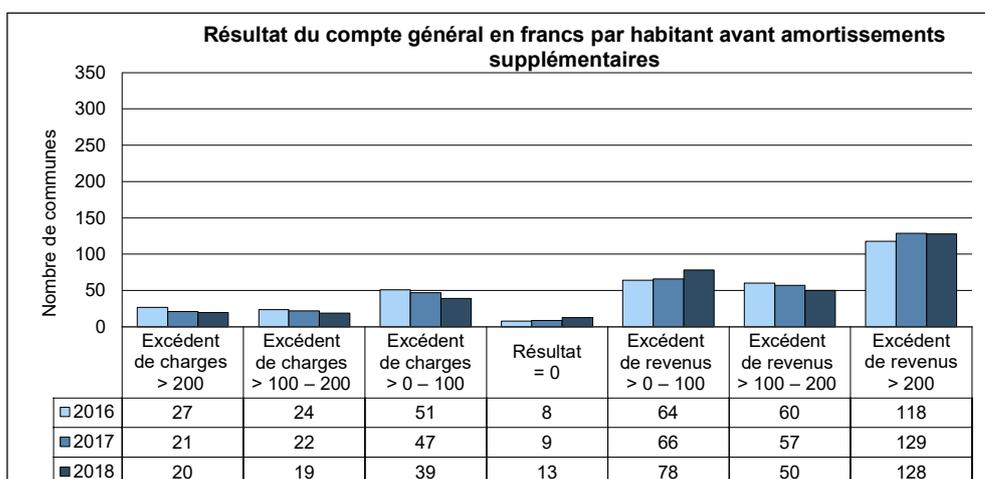
Présentation

Le résultat du compte général est indiqué en francs par habitant, cette fois selon sa valeur effective avant la comptabilisation des amortissements supplémentaires inhérents au système. Là encore, les données peuvent varier fortement d'une année à l'autre.

⁸ Données cartographiques : Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo. Saisie des données : FIN, canton de Berne. Exploitation : OACOT, canton de Berne. Publication avec indication des sources autorisée.

Commentaire

- Les communes dont le compte de résultats est excédentaire doivent comptabiliser des amortissements supplémentaires lorsque les amortissements ordinaires sont inférieurs aux investissements nets, mais tout au plus à concurrence de l'excédent de revenus. Le résultat de nombreuses communes s'en trouve réduit, pour certaines jusqu'à 0 franc.
- Au total, 178 communes ont comptabilisé des amortissements supplémentaires en 2018, pour un montant de 67 millions de francs. En 2017, elles avaient été 187 à le faire, à raison de 72 millions de francs. Le recul concerne donc aussi bien le nombre de communes que le montant en jeu.
- La comptabilisation d'amortissements supplémentaires aboutit à un résultat de 0 franc dans 86 communes, tandis que 13 autres (contre 9 en 2017) parviennent à un résultat équilibré sans cette opération comptable.
- Sans la comptabilisation d'amortissements supplémentaires, deux bons tiers des communes (256, précisément, contre 252 en 2017) auraient enregistré un résultat positif en 2018. Qui plus est, la tranche supérieure des excédents de revenus, au-delà de 200 francs, aurait été dominante.
- Les communes dont les comptes sont déficitaires ne sauraient procéder à des amortissements supplémentaires, raison pour laquelle les indicateurs 5.1 et 5.2 sont les mêmes dans leur cas.



Valeurs de tendance centrale

- La médiane, de 109 francs par habitant, n'est que légèrement inférieure à celle de l'exercice précédent, qui s'établissait à 117 francs.
- Du fait des résultats élevés de 2018, la moyenne a fait un bond, passant de 117 francs par habitant en 2017 à 150 francs en 2018.

	2016	2017	2018
Médiane	103	117	109
Moyenne	93	117	150

Remarques

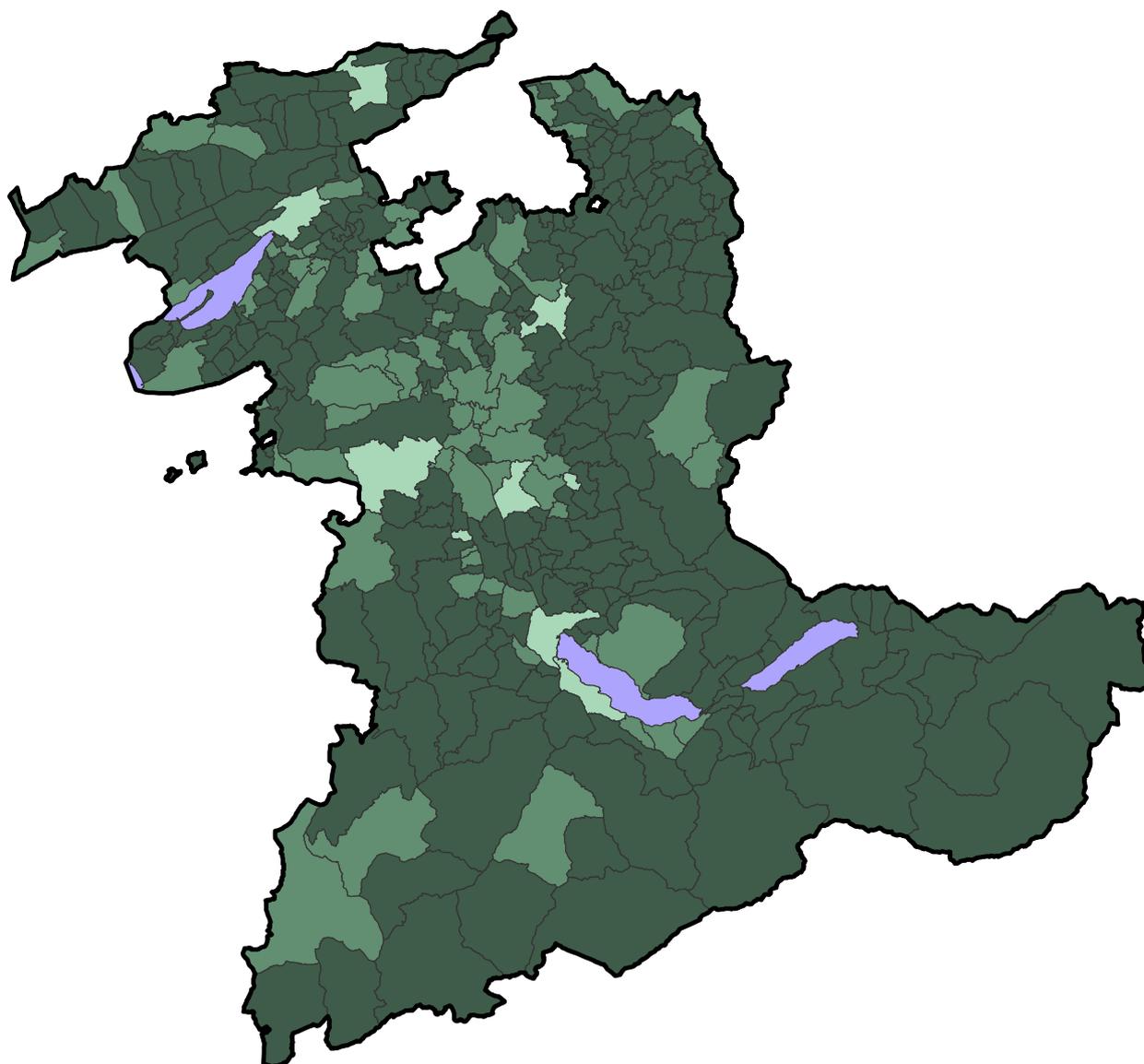
- Le résultat du compte général avant amortissements supplémentaires est un nouvel indicateur. Sous le régime du MCH1, le résultat des comptes était indiqué en dixièmes de quotité d'impôt et contenait une précision sur les « dépréciations complémentaires ». L'échelle, nullement contraignante, n'est proposée qu'à titre d'information.

Formule de calcul

$$\frac{\text{Résultat du compte général – amortissements supplémentaires}}{\text{Population résidante moyenne}}$$

5.3 Excédent / découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt en 2018

Carte⁹



Echelle appliquée à l'excédent / au découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt

	> 8	Important excédent du bilan
	> 3 à 8	Excédent du bilan modéré
	0 à 3	Faible excédent du bilan
	> 0 à 3	Faible découvert du bilan
	> 3 à 8	Découvert du bilan modéré
	> 8	Important découvert du bilan

Présentation

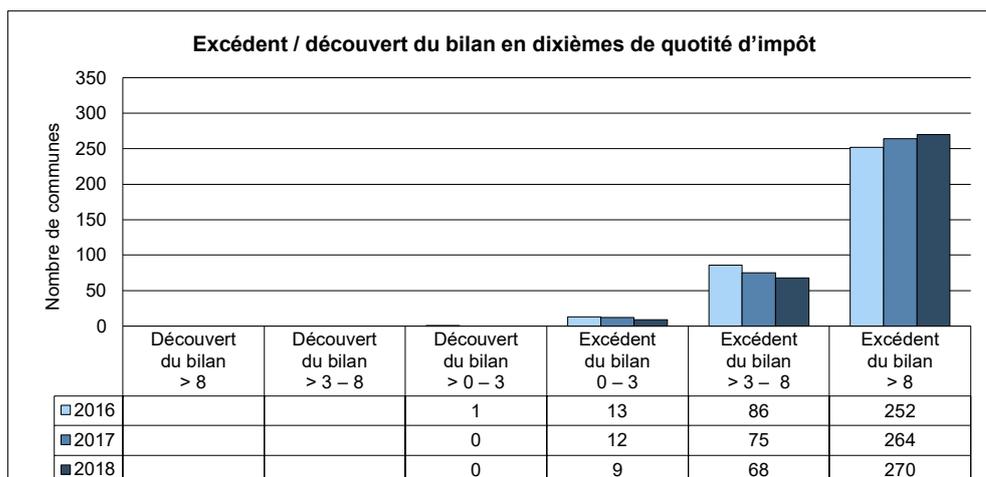
Le montant de l'excédent ou du découvert du bilan est exprimé en dixièmes de quotité d'impôt, ce qui indique les ressources dont dispose la commune pour couvrir de futurs excédents de charges du compte général. Avant de clôturer ses comptes sur un découvert, la commune est tenue de dis-

⁹ Données cartographiques : Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo. Saisie des données : FIN, canton de Berne. Exploitation : OACOT, canton de Berne. Publication avec indication des sources autorisée.

soudre ses réserves (groupe de matières 294). Un découvert doit être amorti dans un délai de huit ans à compter de sa première inscription au bilan¹⁰.

Commentaire

- En 2018, toutes les communes disposent de fortune nette dans leur compte général, sous forme d'excédent du bilan.
- Trois bons quarts des communes ont un bilan solide : l'excédent y dépasse le seuil très élevé de huit dixièmes de quotité d'impôt, et la tendance est à la hausse.
- Dans 68 communes (contre 75 en 2017), l'excédent du bilan est situé entre 3 et 8 dixièmes de quotité d'impôt. Rares sont par contre les communes qui n'enregistrent qu'un modeste excédent, de 3 dixièmes de quotité d'impôt au plus : elles sont au nombre de 9, contre 12 en 2017.
- Cette évolution a partie liée avec les bons résultats du compte général : l'excédent du bilan corrigé¹¹ a augmenté de 87 millions de francs ou de 7,5 %.



Valeurs de tendance centrale

- La médiane de 12,7, légèrement supérieure à celle de 2017, peut être qualifiée d'élevée.
- Il en va de même de la moyenne, de 9,7, en hausse par rapport à 2017. Sans la redistribution effectuée par la ville de Berne, elle s'établirait à 8 (cf. remarques).

	2009	2010	2011	2012	2013	2013*	2014*	2015*	2016*	2016	2017	2018
Médiane	12,8	13,7	13,6	13,0	12,7	12,8	12,5	11,5	12,1	12,0	12,4	12,7
Moyenne	7,9	8,6	8,7	8,5	8,2	9,4	8,8	8,0	8,4	7,5	7,7	9,7

* Sans les communes pilotes

Remarques

- Influence des grandes villes : lorsqu'une importante collectivité procède à des redistributions dans ses capitaux propres, les montants globaux, et partant les moyennes, s'en trouvent influencés. Tel avait été le cas en 2016, lorsque la ville de Bière avait dissous certains financements spéciaux et transféré leurs soldes dans l'excédent du bilan. Il en est allé de même en 2018 avec la redistribution de 267 millions de francs opérée par la ville de Berne au sein de ses capitaux propres, qui a fortement majoré l'excédent du bilan du compte général.
- L'OACOT n'a pas encore émis de recommandation sur le montant de l'excédent du bilan.

Formule de calcul

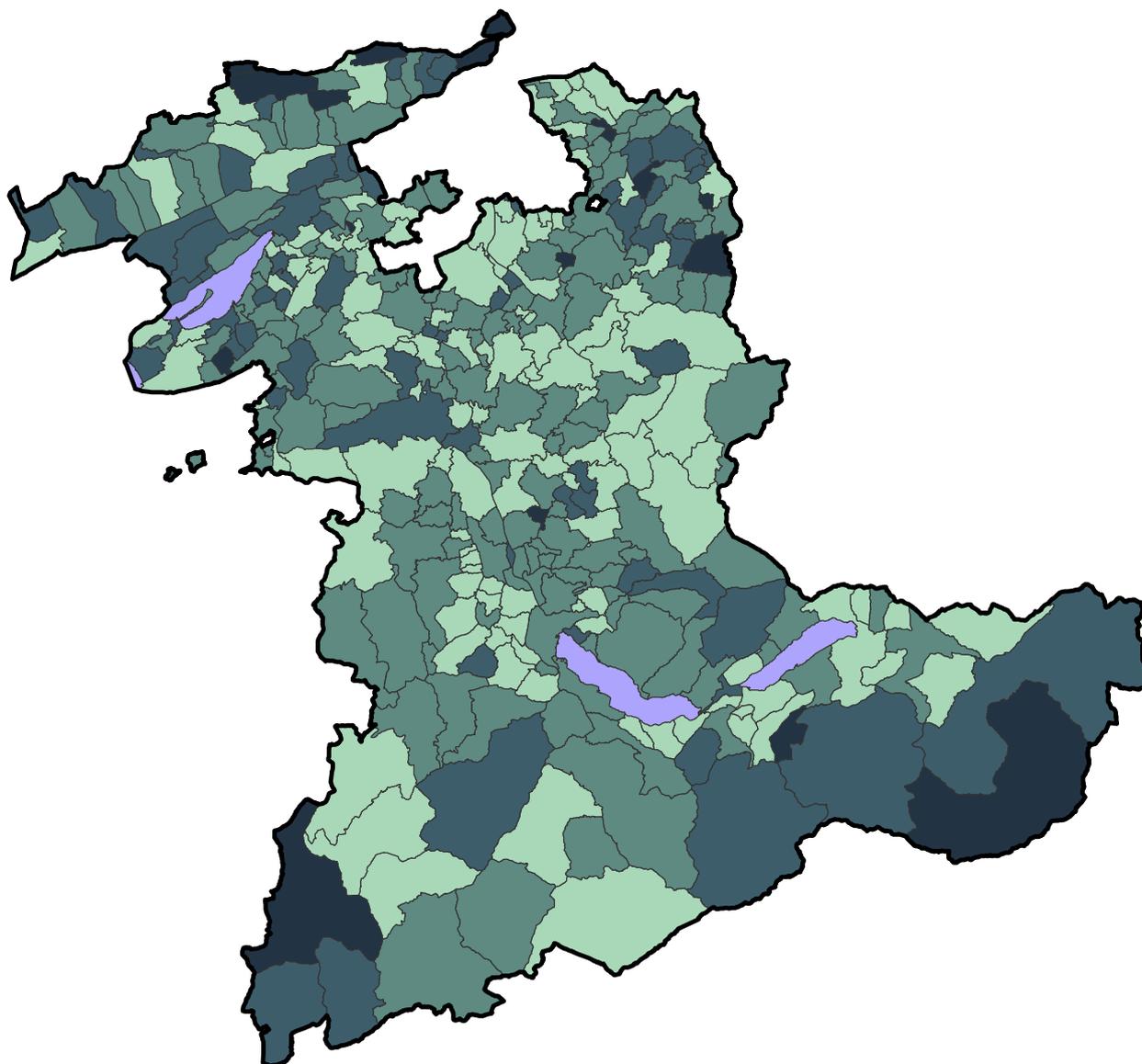
$$\frac{\text{Excédent / découvert du bilan (groupe de matières 299)}}{\text{Dixièmes de quotité d'impôt}}$$

¹⁰ Le découvert ne doit pas excéder un tiers du revenu annuel ordinaire des impôts. Si la commune budgète un excédent de charges aboutissant à un découvert du bilan, elle doit préalablement porter son budget et son plan financier à la connaissance de l'OACOT (art. 74 de la loi sur les communes).

¹¹ Corrigé à raison de la redistribution à laquelle a procédé la ville de Berne au sein de ses capitaux propres (cf. également le chap. 2, p. 6).

5.4 Capitaux propres déterminants par habitant en 2018

Carte¹²



Echelle appliquée aux capitaux propres déterminants (CPD) par habitant

	< 0	Absence de CPD par habitant
	0 à 2000	CPD par habitant peu importants
	2001 à 4000	CPD par habitant d'importance modérée
	4001 à 8000	CPD par habitant élevés
	> 8000	CPD par habitant très élevés

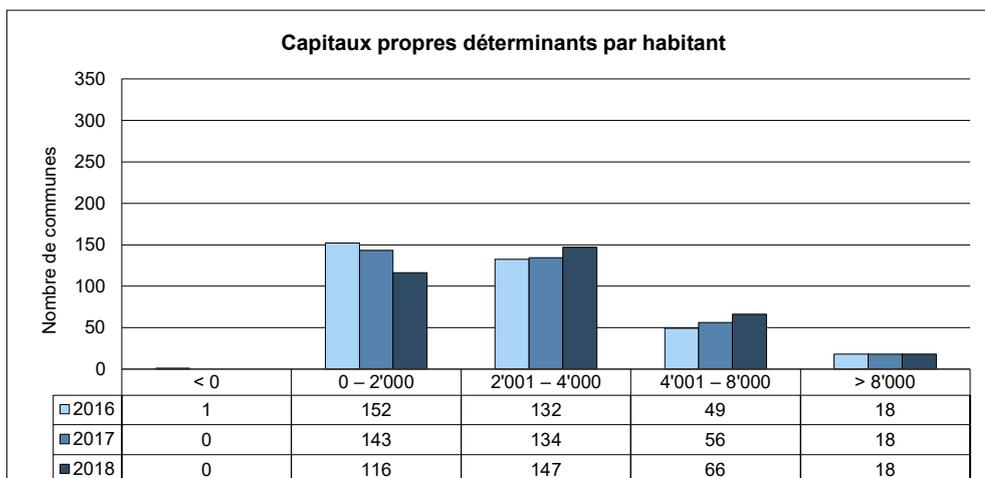
Présentation

Les capitaux propres déterminants sont une donnée comparative servant à la péréquation financière. Ils englobent, outre l'excédent ou le découvert du bilan, la réserve de politique financière, la réserve liée à la réévaluation et les autres capitaux propres.

¹² Données cartographiques : Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo. Saisie des données : FIN, canton de Berne. Exploitation : OACOT, canton de Berne. Publication avec indication des sources autorisée.

Commentaire

- En 2018, les capitaux propres déterminants (CPD) de toutes les communes sont positifs, dès lors qu'aucune collectivité n'enregistre de découvert du bilan – une situation réjouissante qui s'était déjà produite en 2017.
- Dans la plupart des communes (263), les CPD se situent entre 0 et 4000 francs par habitant. Ils sont par ailleurs majoritairement à la hausse (dans 272 communes, données non visibles sur l'histogramme).
- Le nombre de communes dont les CPD se situent dans la tranche allant de 0 à 2000 francs est en recul (116, soit 27 de moins qu'en 2017), en faveur de celui des communes disposant de CPD plus importants.
- Les CPD se situent entre 2001 et 4000 francs et entre 4001 et 8000 francs par habitant dans respectivement 147 et 66 communes, soit une hausse respective de 13 et de 10 par rapport à 2017.
- Comme l'année précédente, 18 communes ont des CPD excédant 8000 francs par habitant, mais il ne s'agit pas exactement des mêmes communes.



Valeurs de tendance centrale

- La médiane est de 2491 francs en 2018, ce qui correspond à des CPD par habitant d'importance modérée malgré une nette hausse par rapport à 2017 (2338).
- La moyenne se situe à 3374 francs, contre 3184 francs en 2017, également dans la fourchette des CPD d'importance modérée.

	2016	2017	2018
Médiane	2197	2338	2491
Moyenne	3064	3184	3374

Remarques

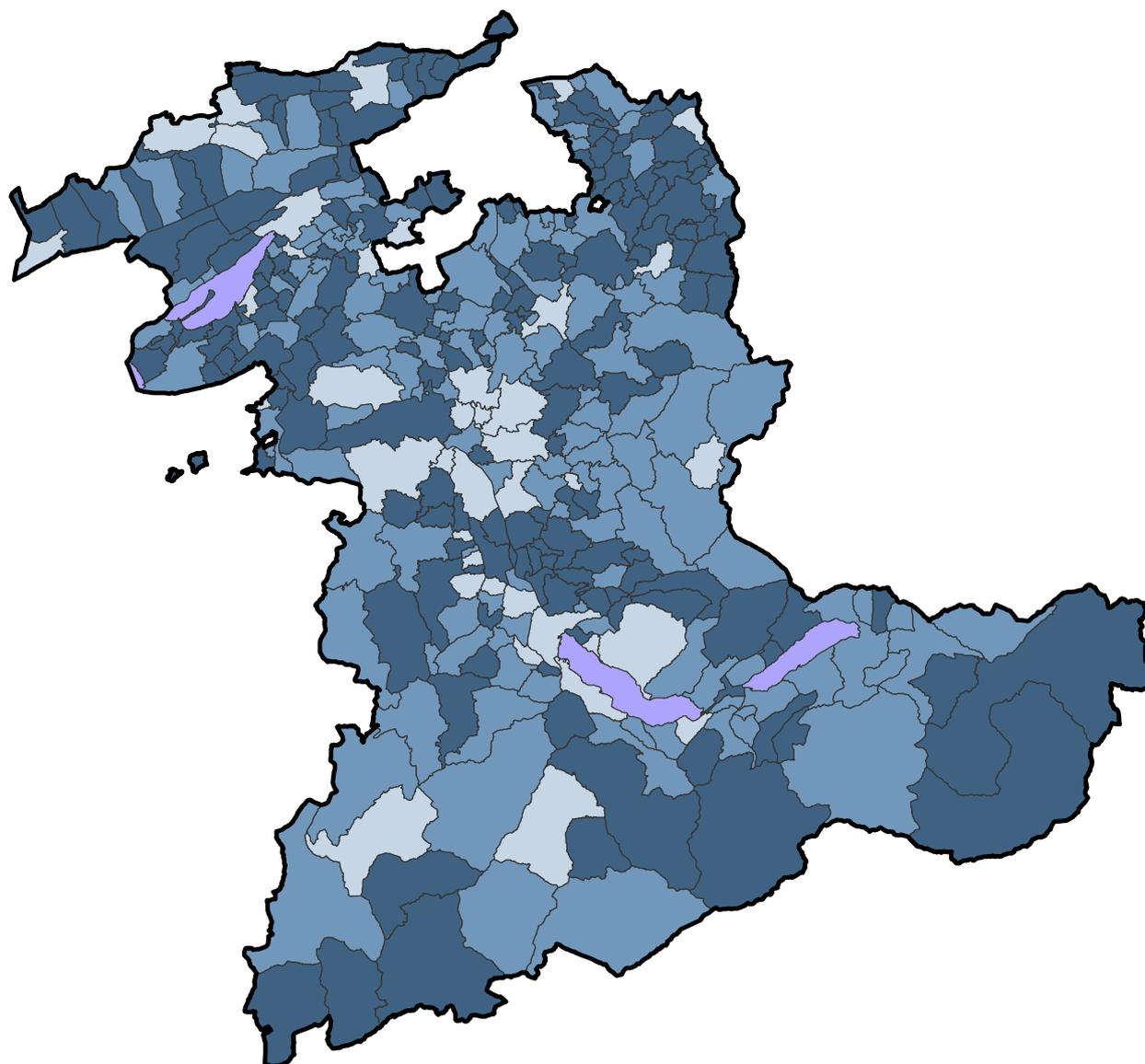
- Les CPD par habitant sont un indicateur qui n'est calculé que depuis l'introduction du MCH2 en 2016. L'échelle, nullement contraignante, n'est proposée qu'à titre d'information.

Formule de calcul

$$\frac{\text{Capitaux propres déterminants}}{\text{Population résidante moyenne}}$$

5.5 Quotient de l'excédent du bilan du compte général en 2018

Carte¹³



Echelle appliquée au quotient de l'excédent du bilan

	< 30 %	Faible
	30 % à 59,9 %	Modéré
	≥ 60 %	Elevé

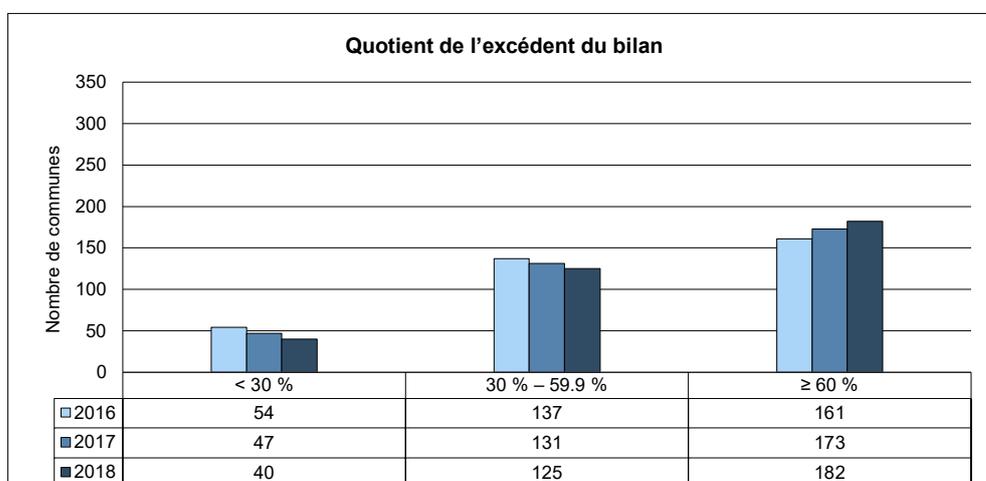
Présentation

Le quotient de l'excédent du bilan (QEB) représente le rapport entre l'excédent du bilan d'une part et les recettes provenant des impôts directs auxquelles s'ajoutent les montants de la péréquation financière. Il est calculé pour le compte général et sert en quelque sorte de thermomètre renseignant sur l'état de santé des capitaux propres. Une valeur négative signifie un découvert du bilan. Lorsque le quotient diminue en deçà du seuil de 30 %, il convient de dissoudre les réserves constituées dans le groupe de matières 294. L'évolution de cet indicateur doit avant tout être observée sur plusieurs années.

¹³ Données cartographiques : Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo. Saisie des données : FIN, canton de Berne. Exploitation : OACOT, canton de Berne. Publication avec indication des sources autorisée.

Commentaire

- Dès lors qu'aucune commune ne fait face à un découvert de son bilan en 2018 (comme en 2017 déjà), il n'y a pas de QEB inférieur à 0 % (non visible sur l'histogramme).
- En 2018, 40 communes seulement (47 en 2017) ont un QEB inférieur à 30 %, une situation qui entraîne la dissolution de réserves. La condition est toutefois qu'elles aient pu en constituer les années précédentes (tel est le cas de 31 d'entre elles) et qu'elles enregistrent un excédent de charges dans le compte général pour l'exercice considéré (cette condition se vérifie pour 2 communes). Or, aucune commune n'a, à tort, procédé de la sorte en 2018¹⁴ alors qu'elles avaient été 4 à dissoudre leur réserve de politique financière en 2017.
- Le QEB d'un peu plus d'une commune sur trois (125, précisément, contre 131 en 2017) se situe entre 30 et 59,9 %, mais cette tranche tend à perdre de l'importance au profit de quotients plus élevés.
- Plus de la moitié des communes ont un QEB de 60 % et plus, à savoir 182 communes (9 de plus qu'en 2017), et la tendance est à la hausse.
- Cette évolution a partie liée avec les bons résultats du compte général: les communes ont atteint en 2018 un résultat positif total de 87 millions de francs (cf. le chap. 5.1, p. 32).



Valeurs de tendance centrale

- La médiane franchit pour la première fois le seuil de 60 % en 2018, et va même s'établir à 63,0 %.
- La moyenne se situe à 55,7 %, soit bien plus haut qu'en 2017, mais toujours dans la fourchette des valeurs modérées.

	2016	2017	2018
Médiane (%)	54,8	59,5	63,0
Moyenne (%)	43,2	43,8	55,7

Remarques

- Le quotient de l'excédent du bilan est un indicateur qui n'est calculé que depuis l'introduction du MCH2. L'échelle, nullement contraignante, n'est proposée qu'à titre d'information.

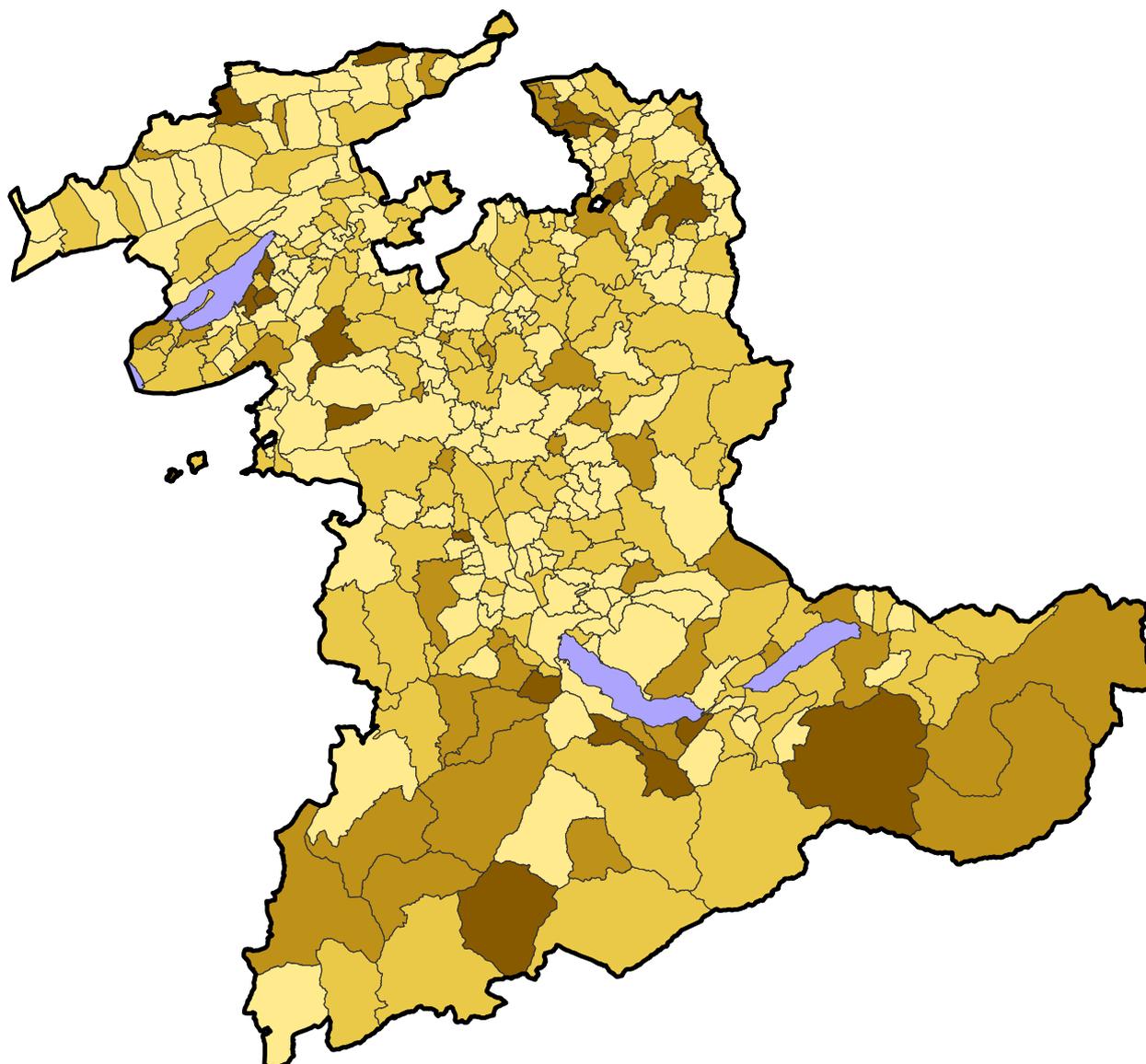
Formule de calcul

$$\frac{\text{Excédent / découvert du bilan (GM 299)} \times 100}{\text{Impôts directs des PP et des PM +/- péréquation financière}}$$

¹⁴ Cette omission est corrigée dans les comptes de 2019.

5.6 Quotité d'investissement en 2018

Carte¹⁵



Echelle appliquée à la quotité d'investissement

≤ 10 %	Activités d'investissement peu importantes
10,1 % à 20 %	Activités d'investissement d'importance modérée
20,1 % à 30 %	Activités d'investissement importantes
> 30 %	Activités d'investissement très importantes

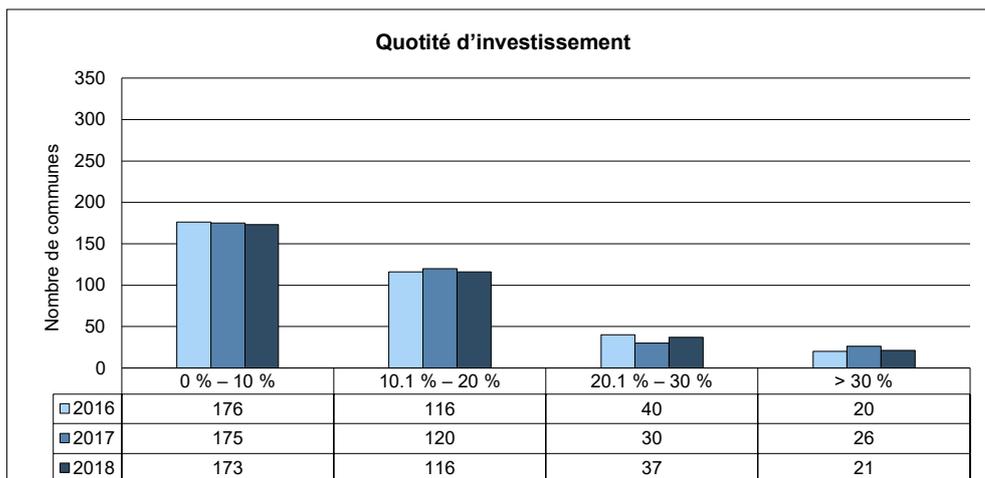
Présentation

La quotité d'investissement, soit le volume des investissements bruts exprimé en pour-cent des charges globales, renseigne sur l'intensité des activités d'investissement sans permettre toutefois à elle seule de tirer des conclusions sur la situation financière de la commune. Elle met en évidence l'importance des dépenses du compte des investissements par rapport à l'ensemble des charges et dépenses, compte de résultats et compte des investissements confondus. A l'instar des investissements eux-mêmes, cet indicateur est sujet à de fortes fluctuations. Il doit donc être apprécié sur une période de plusieurs années et à la lumière de la quotité d'autofinancement.

¹⁵ Données cartographiques : Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo. Saisie des données : FIN, canton de Berne. Exploitation : OACOT, canton de Berne. Publication avec indication des sources autorisée.

Commentaire

- Près de la moitié des communes, soit 173 d'entre elles (contre 175 en 2017), ont peu investi en 2018, ce qui se traduit par une quotité d'investissement ne dépassant pas 10 %. Mais la majorité a franchi le seuil de 10 %, comme le montre la médiane.
- Les activités d'investissement sont d'importance modérée, c'est-à-dire situées entre 10,1 et 20 %, dans une commune sur trois, et plus précisément dans 116 communes (contre 120 en 2017).
- Seules 58 communes ont consenti des investissements importants, voire très importants, soit supérieurs à 20 % en 2018 (contre 56 en 2017), dont 21 (26 en 2017) qui ont investi dans une proportion supérieure à 30 %.
- Les investissements bruts, en léger recul, se montent à 667 millions de francs en 2018. Leur volume est de 52 millions de francs ou 7,3 % inférieur à celui de 2017.



Valeurs de tendance centrale

- La médiane de la quotité d'investissement est de 10,2 %, légèrement au-dessus de celle de 2017, et franchit de peu le seuil au-delà duquel les investissements sont considérés comme étant d'importance modérée.
- La moyenne, en net recul, est passée de 12,1 % à 11,2 %, ce qui correspond encore tout juste à une activité d'investissement d'importance modérée.

	2009	2010	2011	2012	2013	2013*	2014*	2015*	2016*	2016	2017	2018
Médiane (%)	11,7	11,6	11,8	11,0	11,5	11,5	11,1	11,4	10,0	10,0	10,0	10,2
Moyenne (%)	11,9	11,4	11,1	10,9	14,1	16,5	13,6	14,9	12,4	12,2	12,1	11,2

* Sans les communes pilotes

Remarques

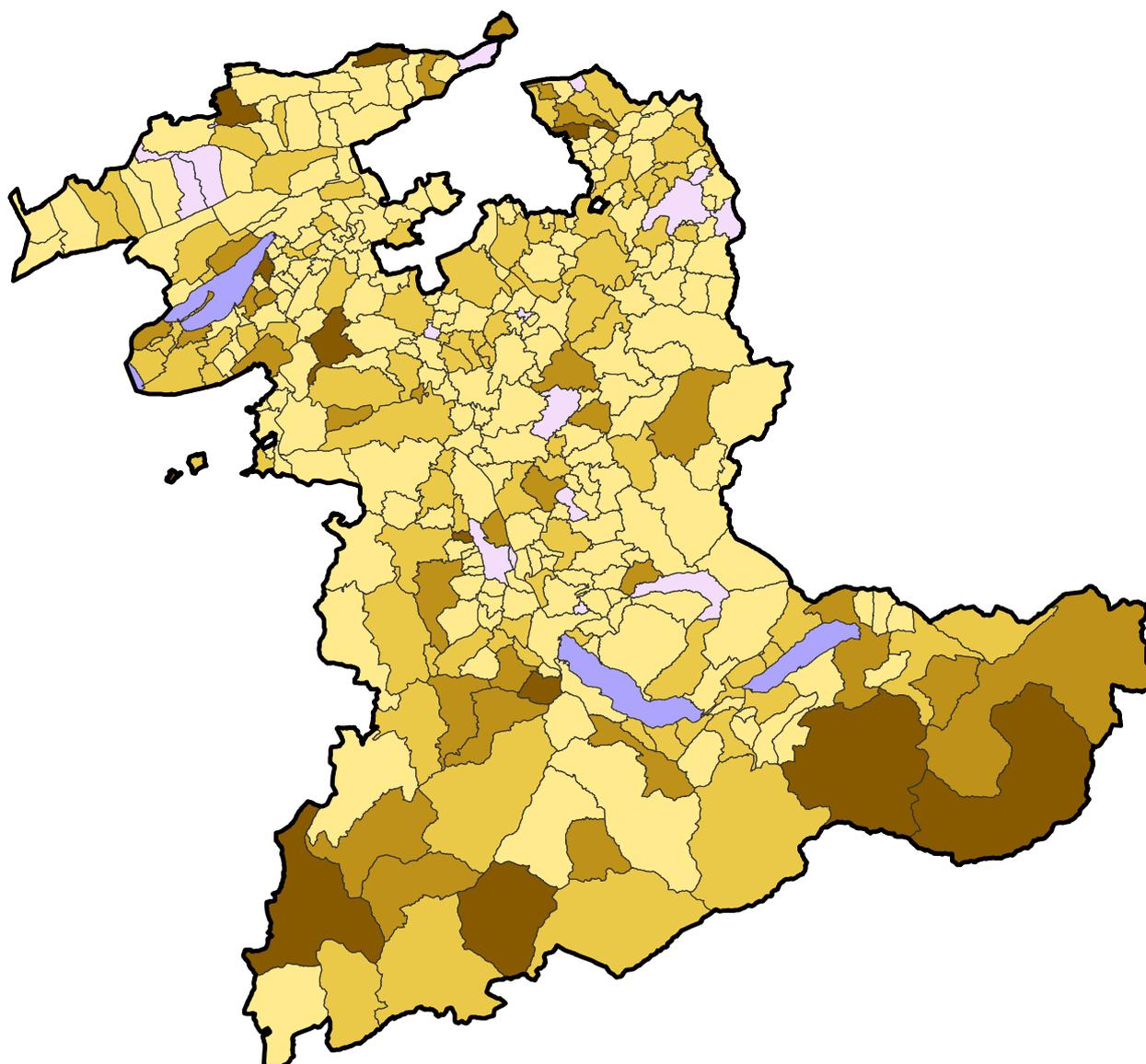
- L'échelle n'est nullement contraignante, mais correspond aux valeurs indicatives appliquées sous le régime du MCH1 et à celles de la CACSFC.

Formule de calcul

$$\frac{\text{Investissements bruts} \times 100}{\text{Charges globales}}$$

5.7 Investissements nets par habitant en 2018

Carte¹⁶



Echelle appliquée aux investissements nets

≤ 0	Investissements nets négatifs ou nuls
1 à 500	Investissements nets peu importants
501 à 1000	Investissements nets d'importance modérée
1001 à 2000	Investissements nets importants
≥ 2001	Investissements nets très importants

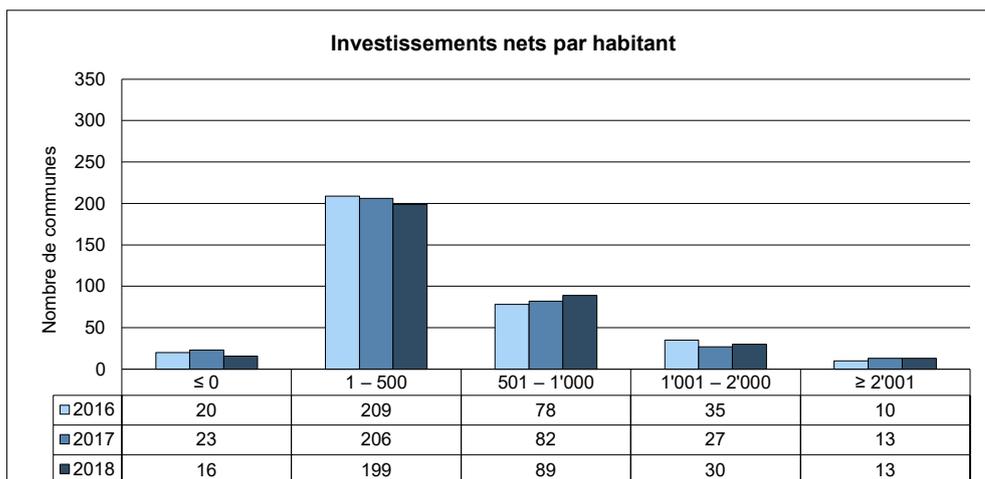
Présentation

Cet indicateur renseigne sur le rapport entre les investissements nets et la population résidente moyenne. Il montre donc le montant net investi par habitant durant l'exercice. Si la valeur est négative, cela signifie que la commune a encaissé plus de recettes d'investissement (p. ex. subventions) qu'elle n'a dépensé dans ce domaine. A l'instar des investissements eux-mêmes, cet indicateur peut considérablement varier d'une année à l'autre.

¹⁶ Données cartographiques : Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo. Saisie des données : FIN, canton de Berne. Exploitation : OACOT, canton de Berne. Publication avec indication des sources autorisée.

Commentaire

- Les investissements nets ne sont nuls ou négatifs que dans un très petit nombre de communes, à savoir dans 16 d'entre elles (contre 23 en 2017).
- Dans plus de la moitié des communes, le montant des investissements nets est peu important puisqu'il oscille entre 1 et 500 francs par habitant. Tel est le cas de 199 communes en 2018, mais avec une tendance à la baisse.
- Dans un peu plus d'une commune sur quatre (89 communes en 2018, contre 82 en 2017), les investissements nets s'inscrivent dans une fourchette allant de 500 à 1000 francs par habitant. Ainsi, une tendance à la hausse se dessine.
- Les communes dont les investissements nets excèdent 1000 francs par habitant n'en restent pas moins rares. Elles sont au nombre de 43 en 2018 (contre 40 en 2017).



Valeurs de tendance centrale

- La médiane des investissements nets par habitant, de 388 francs, reste faible malgré une légère progression par rapport à l'année précédente.
- La moyenne, de 560 francs par habitant, est clairement en régression. Elle atteste d'investissements nets modérément importants.

	2016	2017	2018
Médiane	366	370	388
Moyenne	593	608	560

Remarques

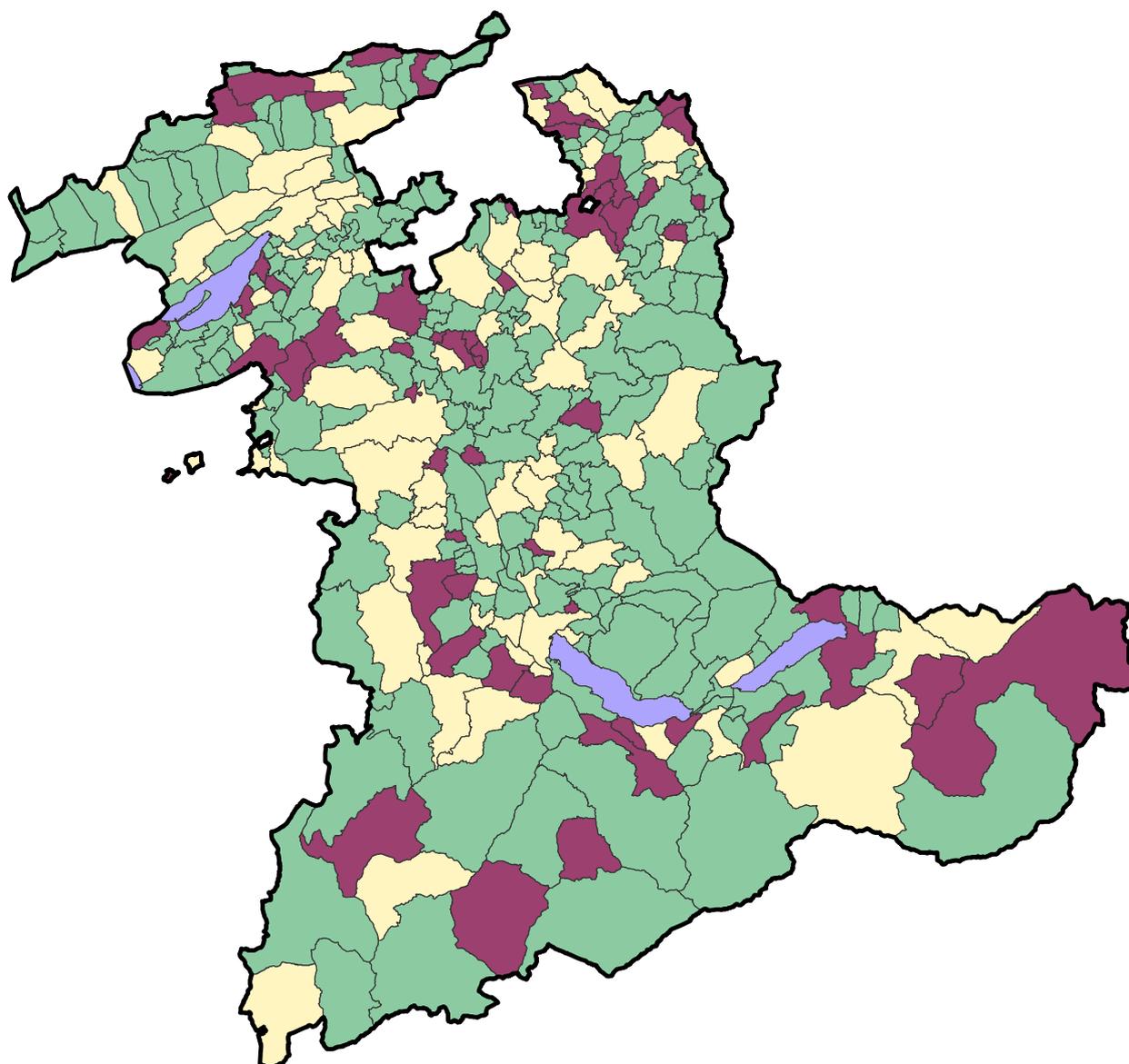
- Sous le régime du MCH1, les investissements nets étaient exprimés en dixièmes de quotité d'impôt, ce qui était peu parlant. Ils sont désormais calculés en francs par habitant.
- L'échelle, nullement contraignante, n'est proposée qu'à titre d'information.

Formule de calcul

$$\frac{\text{Investissements nets}}{\text{Population résidante moyenne}}$$

5.8 Degré d'autofinancement en 2018

Carte¹⁷



Echelle appliquée au degré d'autofinancement

	≥ 100 %	Idéal
	50 % à 99,9 %	Problématique à acceptable
	< 50 %	Insuffisant

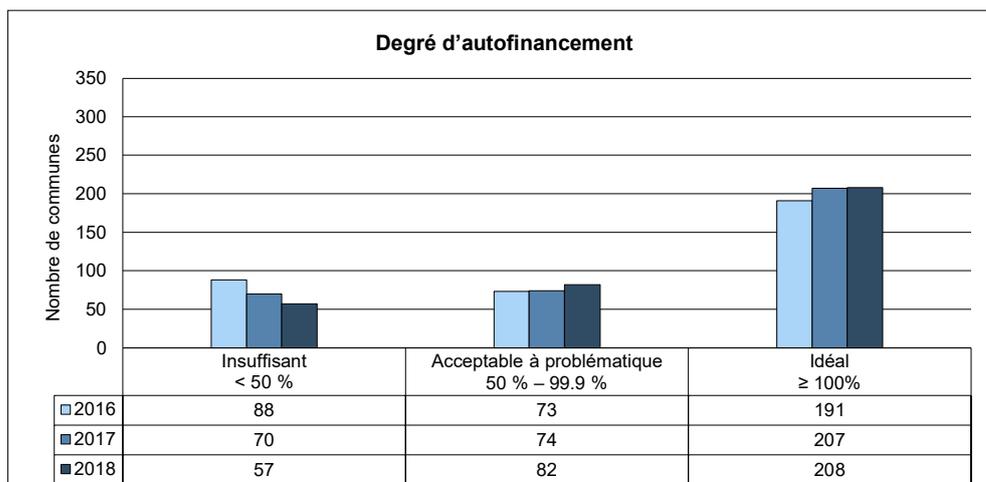
Présentation

Le degré d'autofinancement indique dans quelle mesure les investissements peuvent être financés par des ressources propres. S'il est de plus de 100 %, il permet le financement d'investissements ou conduit à un désendettement, tandis que s'il est de moins de 100 %, il entraîne un nouvel endettement ou emprunt. Cet indicateur, à l'instar des investissements eux-mêmes, peut considérablement varier d'une année à l'autre et ne peut donc être apprécié que sur plusieurs années.

¹⁷ Données cartographiques : Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo. Saisie des données : FIN, canton de Berne. Exploitation : OACOT, canton de Berne. Publication avec indication des sources autorisée.

Commentaire

- Dans 15 cas (22 en 2017), les valeurs de cet indicateur ont été « artificiellement » corrigées, faute de quoi le calcul aurait été impossible ou le résultat, trompeur (cf. les remarques).
- Même sans la correction précitée, plus de la moitié des communes peuvent se prévaloir d'une valeur idéale de 100 % ou davantage, raison pour laquelle la médiane est supérieure à ce seuil. Ces communes sont au nombre de 208 en 2018, soit une de plus qu'en 2017.
- Les valeurs sont problématiques à acceptables (de 50 % au seuil de 100 %) dans 82 communes (12 de plus qu'en 2017), soit presque un quart d'entre elles.
- Les valeurs sont encore insuffisantes (moins de 50 %) dans 57 communes mais cette catégorie est nettement en recul par rapport aux exercices précédents.
- L'autofinancement total des communes a progressé de 56 millions de francs ou de 10,7 % pour s'établir à 580 millions de francs. Par contre, les investissements nets ont reculé et se montent en 2018 à 576 millions de francs, soit 47 millions de francs ou 7,5 % de moins qu'en 2017, avec une forte hausse de la médiane à la clef.



Valeurs de tendance centrale

- Le degré d'autofinancement s'est d'une manière générale amélioré, comme en atteste la médiane qui, avec 113,4 %, se situe à un niveau idéal.
- La moyenne, de 100,7 %, est elle aussi à un niveau idéal, tout juste supérieur à 100 %.

	2009	2010	2011	2012	2013	2013*	2014*	2015*	2016*	2016	2017	2018
Médiane (%)	134,4	123,8	107,1	95,2	92,5	92,3	100	109,8	100,0	100,0	107,5	113,4
Moyenne (%)	128,0	136,1	178,1	97,7	118,7	112,3	85,3	83,6	89,2	85,2	84,2	100,7

* Sans les communes pilotes

Remarques

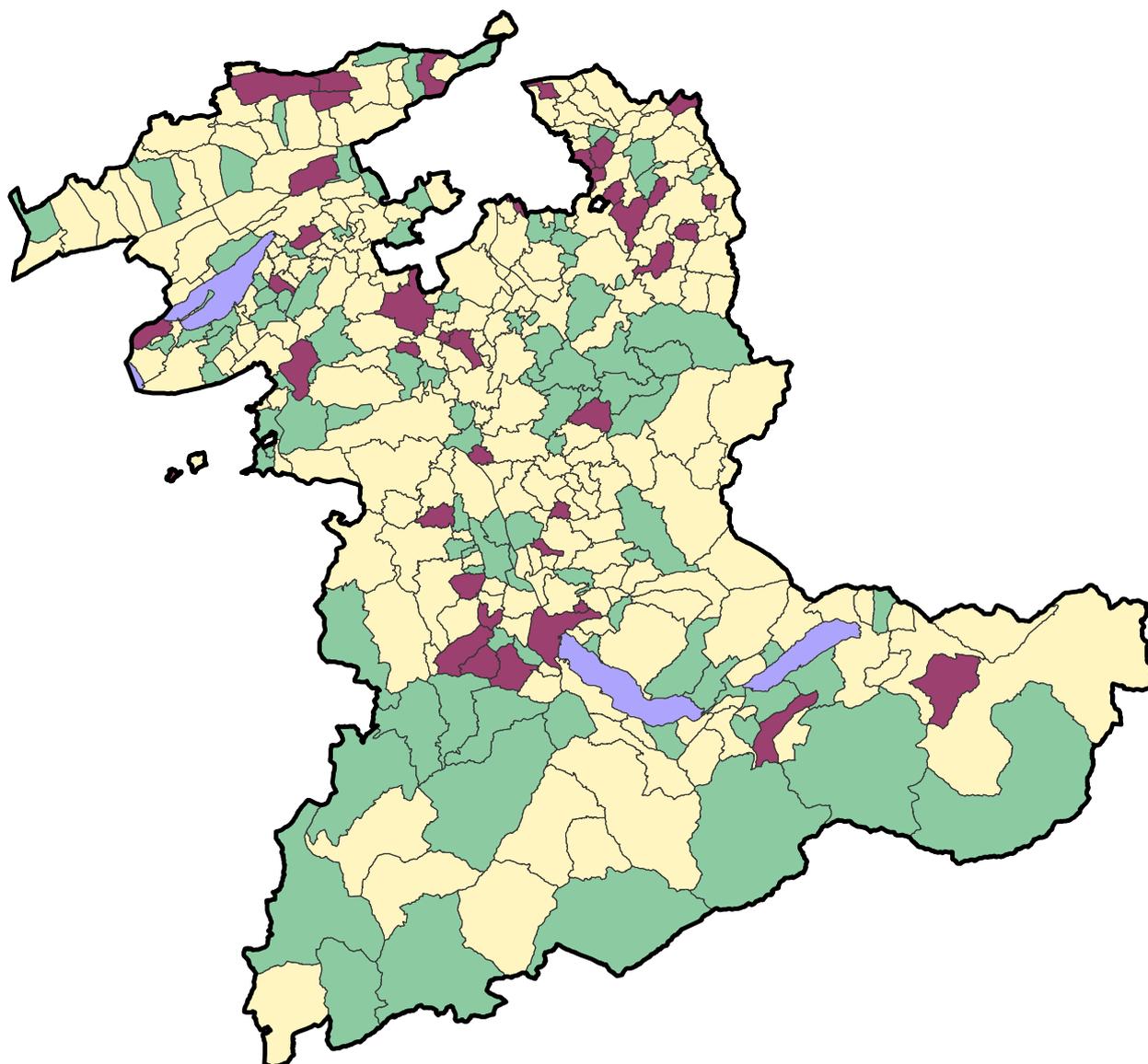
- Dans les communes pour lesquelles les investissements nets sont négatifs, le degré d'autofinancement a été fixé à 100 % à condition que l'autofinancement soit positif, et dans le cas contraire, à -1 %. Sans cette correction, l'indicateur suggérerait exactement l'opposé de la situation effective.
- Dans les communes pour lesquelles les investissements nets sont nuls, cet indicateur ne peut pas être calculé. Le degré d'autofinancement a été fixé à 100 % à condition que l'autofinancement soit positif, et dans le cas contraire, à -1 %.
- L'échelle, nullement contraignante, n'est proposée qu'à titre d'information. Elle s'écarte des valeurs indicatives appliquées par la CACSFC.

Formule de calcul

$$\frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Investissements nets}}$$

5.9 Quotité d'autofinancement en 2018

Carte¹⁸



Echelle appliquée à la quotité d'autofinancement

	> 15 %	Bonne
	5 à 15 %	Modérée
	< 5 %	Faible

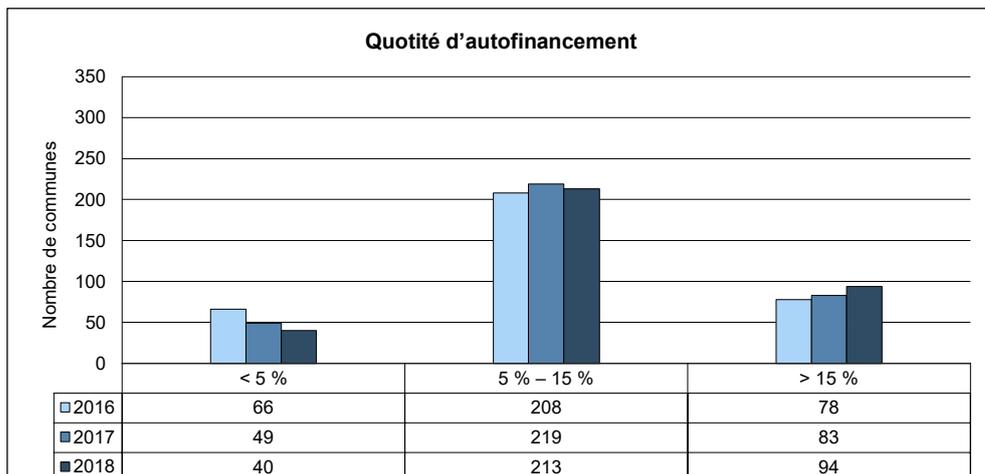
Présentation

La quotité d'autofinancement reflète la capacité financière d'une commune ainsi que sa marge de manœuvre budgétaire. Cet indicateur renseigne sur la part des revenus pouvant être affectée au financement d'investissements ou au désendettement. Une valeur élevée indique que la commune est financièrement performante.

¹⁸ Données cartographiques : Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo. Saisie des données : FIN, canton de Berne. Exploitation : OACOT, canton de Berne. Publication avec indication des sources autorisée.

Commentaire

- En 2018, la quotité d'autofinancement est d'importance modérée (5 à 15 %) dans 213 communes (contre 219 en 2017), soit bien plus de la moitié d'entre elles.
- Une commune sur quatre (94 communes, contre 83 en 2017) obtient des valeurs supérieures à 15 %, attestant d'une bonne quotité d'autofinancement, et la tendance est à la hausse.
- Les valeurs faibles, de moins de 5 %, sont plutôt rares et, de surcroît, en recul (40 communes, contre 49 en 2017).
- L'autofinancement total des communes a progressé de 56 millions de francs ou de 10,7 % pour s'établir à 580 millions de francs. Les revenus courants se montent à 5999 millions de francs, soit 1,8 % de plus que l'année d'avant.



Valeurs de tendance centrale

- La médiane de 11,4 %, en légère hausse, se situe dans la fourchette modérée.
- La moyenne se maintient dans cette même fourchette mais passe à 9,7 %.

	2009	2010	2011	2012	2013	2013*	2014*	2015*	2016*	2016	2017	2018
Médiane (%)	13,8	13,6	12,1	9,4	8,9	9,1	9,4	11,7	10,1	10,0	10,8	11,4
Moyenne (%)	11,8	11,8	11,1	8,5	11,2	12,3	9,2	10,4	9,5	8,9	8,9	9,7

* Sans les communes pilotes

Remarques

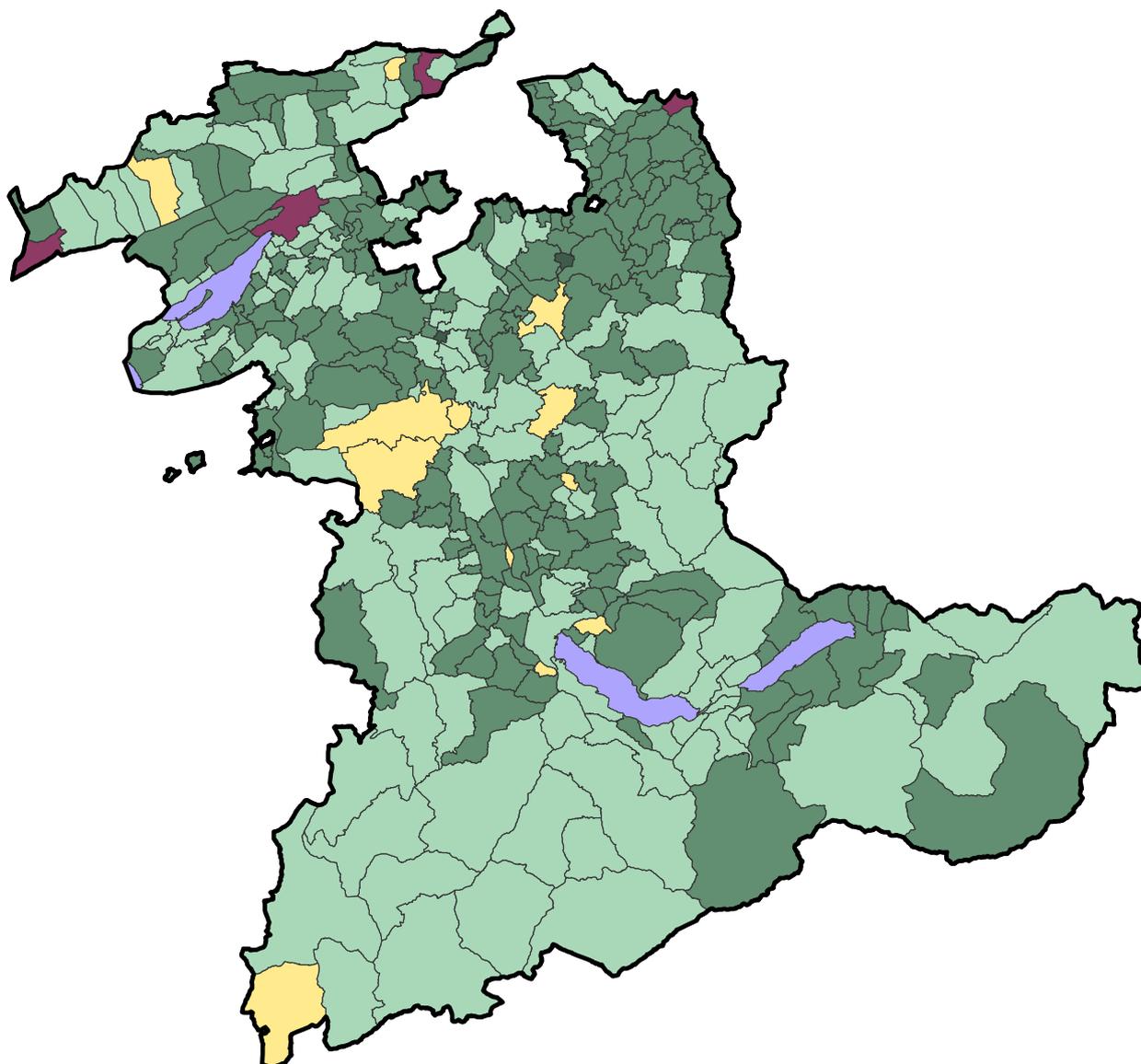
- L'échelle, nullement contraignante, n'est proposée qu'à titre d'information. Elle s'écarte des valeurs indicatives appliquées par la CACSFC.

Formule de calcul

$$\frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Revenus courants}}$$

5.10 Quotité de la charge des intérêts en 2018

Carte¹⁹



Echelle appliquée à la quotité de la charge des intérêts

	< -1 %	Charge extrêmement faible
	-1 % à 0 %	Charge très faible
	> 0 % à 1 %	Charge faible
	> 1 % à 2 %	Charge modérée
	> 2 %	Charge élevée

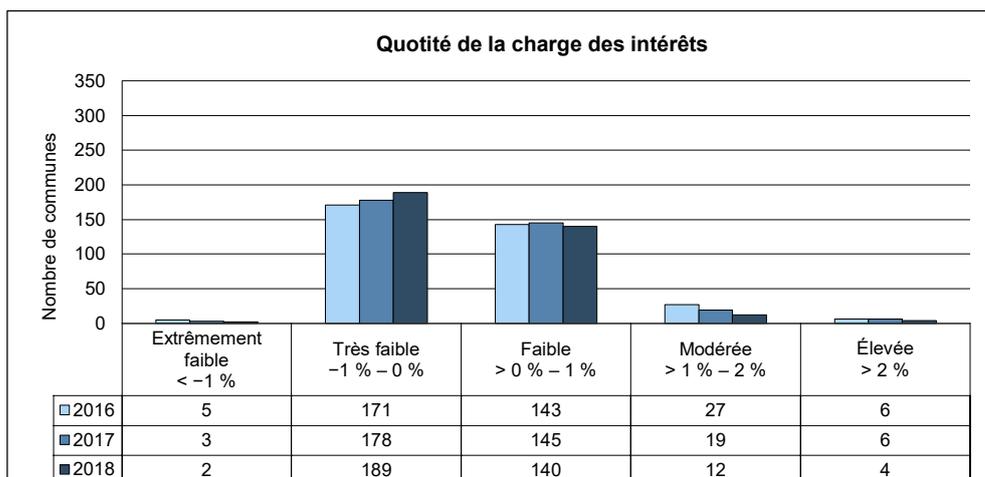
Présentation

La quotité de la charge des intérêts indique la part des revenus qui est absorbée par les intérêts nets. Plus elle est élevée et plus l'endettement est important. A l'inverse, moins elle est élevée et plus grande est la marge de manœuvre financière de la collectivité. Une quotité de la charge des intérêts négative signifie que les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de la dette. Cet indicateur renseigne donc sur la situation financière de la commune et permet des comparaisons aussi bien pluriannuelles qu'intercommunales.

¹⁹ Données cartographiques : Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo. Saisie des données : FIN, canton de Berne. Exploitation : OACOT, canton de Berne. Publication avec indication des sources autorisée.

Commentaire

- Un peu plus de la moitié des communes, soit 191 en tout (181 en 2017) comptabilisent autant ou davantage de revenus que de charges d'intérêts. En chiffres nets, leurs comptes attestent donc de revenus des intérêts, tandis que leur quotité de la charge des intérêts est négative. Il s'en suit que la médiane est inférieure à 0 %.
- Un nombre décroissant de communes (156 en 2018, contre 170 en 2017) supportent des charges nettes des intérêts. Ces dernières vont jusqu'à 1 % dans 140 cas (145 en 2017), et se situent entre 1 et 2 % dans 12 autres (19 en 2017).
- Enfin, seules 4 communes (contre 6 en 2017) enregistrent une quotité élevée, de plus de 2 %.
- Ces dernières années, la charge nette des intérêts n'a cessé de reculer dans l'ensemble des communes bernoises. En 2018, elle n'est plus que de 42 millions de francs, soit 2 millions ou 5 % de moins qu'en 2017.
- Cette évolution s'explique en particulier par le bas niveau des taux d'intérêt.



Valeurs de tendance centrale

- La médiane de la quotité de la charge des intérêts, de -0,1 %, est située à un très bas niveau.
- La moyenne, basse elle aussi, se maintient à 0,7 %.

	2009	2010	2011	2012	2013	2013*	2014*	2015*	2016*	2016	2017	2018
Médiane (%)	-1,1	-1,1	-1,2	-1,2	-1,1	-1,1	-1,2	-1,1	0,0	0,0	-0,0	-0,1
Moyenne (%)	-0,4	0,3	0,0	-0,6	-0,5	-0,8	-0,8	-1,5	0,6	0,9	0,7	0,7

* Sans les communes pilotes

Remarques

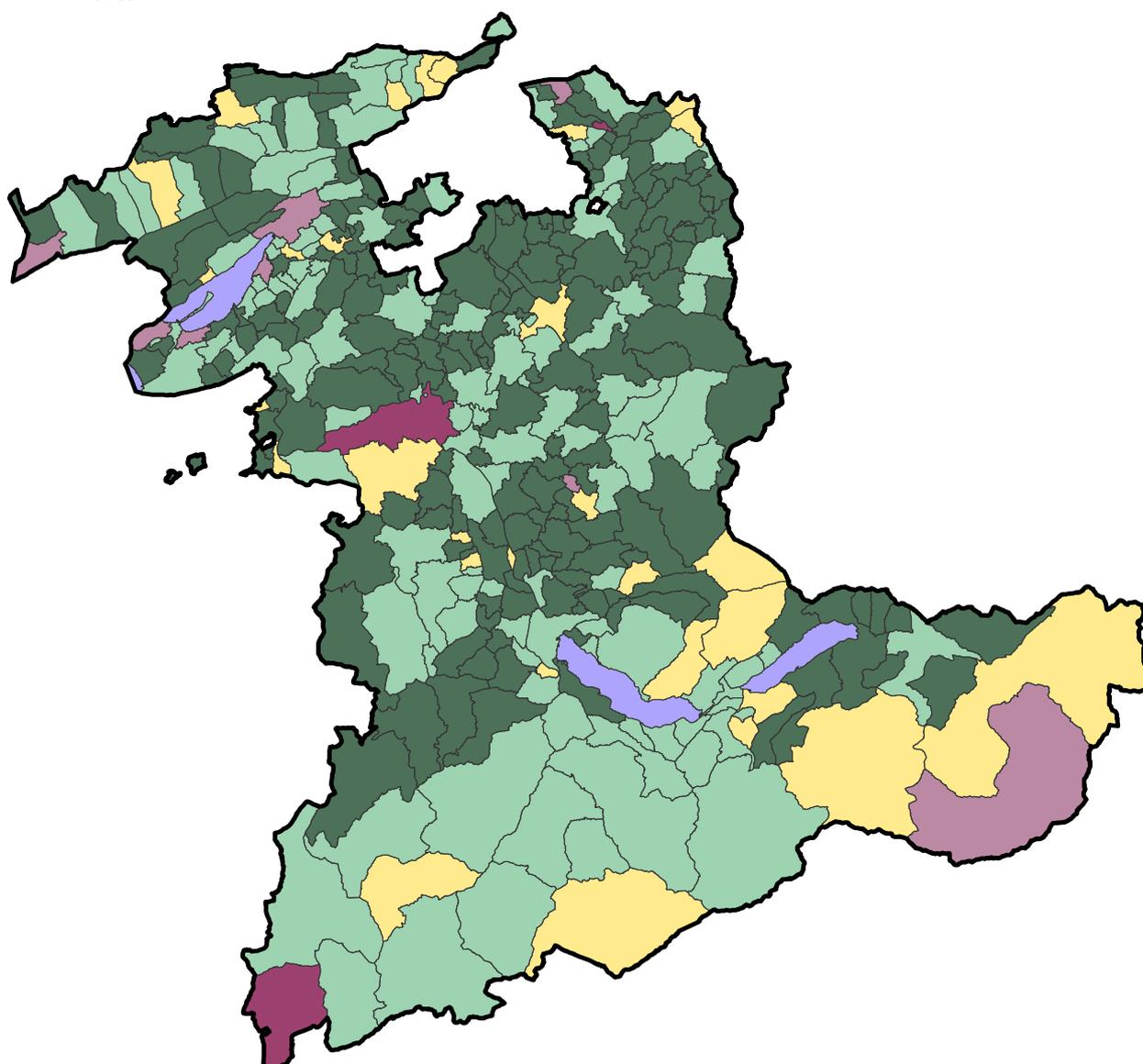
- Les intérêts nets ne sont plus calculés de la même manière depuis l'introduction du MCH2: seuls sont encore pris en compte les charges et les revenus des intérêts, et non plus les revenus des biens. Dès lors, les comparaisons avec les années précédant 2016 requièrent beaucoup de circonspection.
- L'échelle, nullement contraignante, n'est proposée qu'à titre d'information. Elle s'écarte des valeurs indicatives appliquées par la CACSFC.

Formule de calcul

$$\frac{\text{Charges nette des intérêts } x}{\text{Revenus courants}}$$

5.11 Dette brute par rapport aux revenus en 2018

Carte²⁰



Echelle appliquée à la dette brute par rapport aux revenus

	≤ 50 %	Très bon rapport
	> 50 % à 100 %	Bon rapport
	> 100 % à 150 %	Rapport de niveau modéré
	> 150 % à 200 %	Mauvais rapport
	> 200 %	Rapport critique

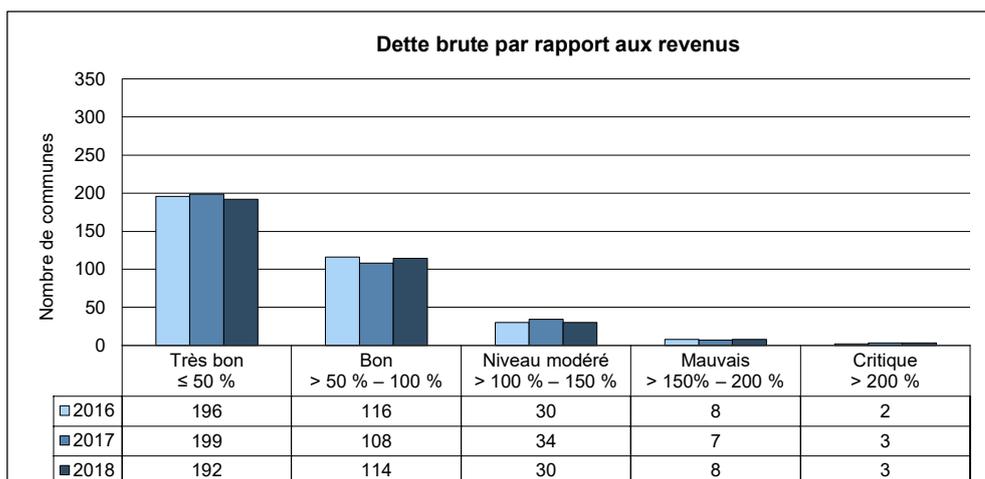
Présentation

La dette brute par rapport aux revenus permet d'évaluer la situation d'endettement, et en particulier de déterminer si l'endettement est proportionné au vu des revenus obtenus. Cet indicateur renseigne sur le pourcentage des revenus financiers qui serait nécessaire au remboursement de la dette brute en une seule fois.

²⁰ Données cartographiques : Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo. Saisie des données : FIN, canton de Berne. Exploitation : OACOT, canton de Berne. Publication avec indication des sources autorisée.

Commentaire

- La dette brute par rapport aux revenus ne dépasse pas 50 % dans un peu plus de la moitié des communes (192, contre 199 en 2017), ce qui correspond à un très bon rapport. Il s'en suit que la médiane se situe elle aussi dans cette tranche.
- La valeur est située entre 50 et 100 %, à un bon niveau, dans 114 communes (contre 108 en 2017), soit un tiers d'entre elles.
- Elle est d'un niveau modéré, qui correspond à la tranche allant de plus de 100 à 150 %, dans 30 communes (34 en 2017).
- Seules 11 communes (contre 10 en 2017) enregistrent un mauvais rapport de plus de 150 %.
- En 2018, la dette brute se monte à 6077 millions de francs, ce qui représente une hausse totale de 167 millions de francs ou de 3 %.



Valeurs de tendance centrale

- La médiane de la dette brute par rapport aux revenus, de 45,3 % en 2018, se situe à un très bon niveau.
- La moyenne, fortement influencée par les grandes villes, est de 101,3 % pour l'ensemble des communes, ce qui correspond à un rapport de niveau modéré.

	2009	2010	2011	2012	2013	2013*	2014*	2015*	2016*	2016	2017	2018
Médiane (%)	36,8	32,8	31,5	34,4	32,6	31,4	35,4	37,6	44,3	45,0	44,6	45,3
Moyenne (%)	87,9	88,5	94,5	93,2	93,0	56,3	61,4	62,2	69,0	100,6	100,3	101,3

* Sans les communes pilotes

Remarques

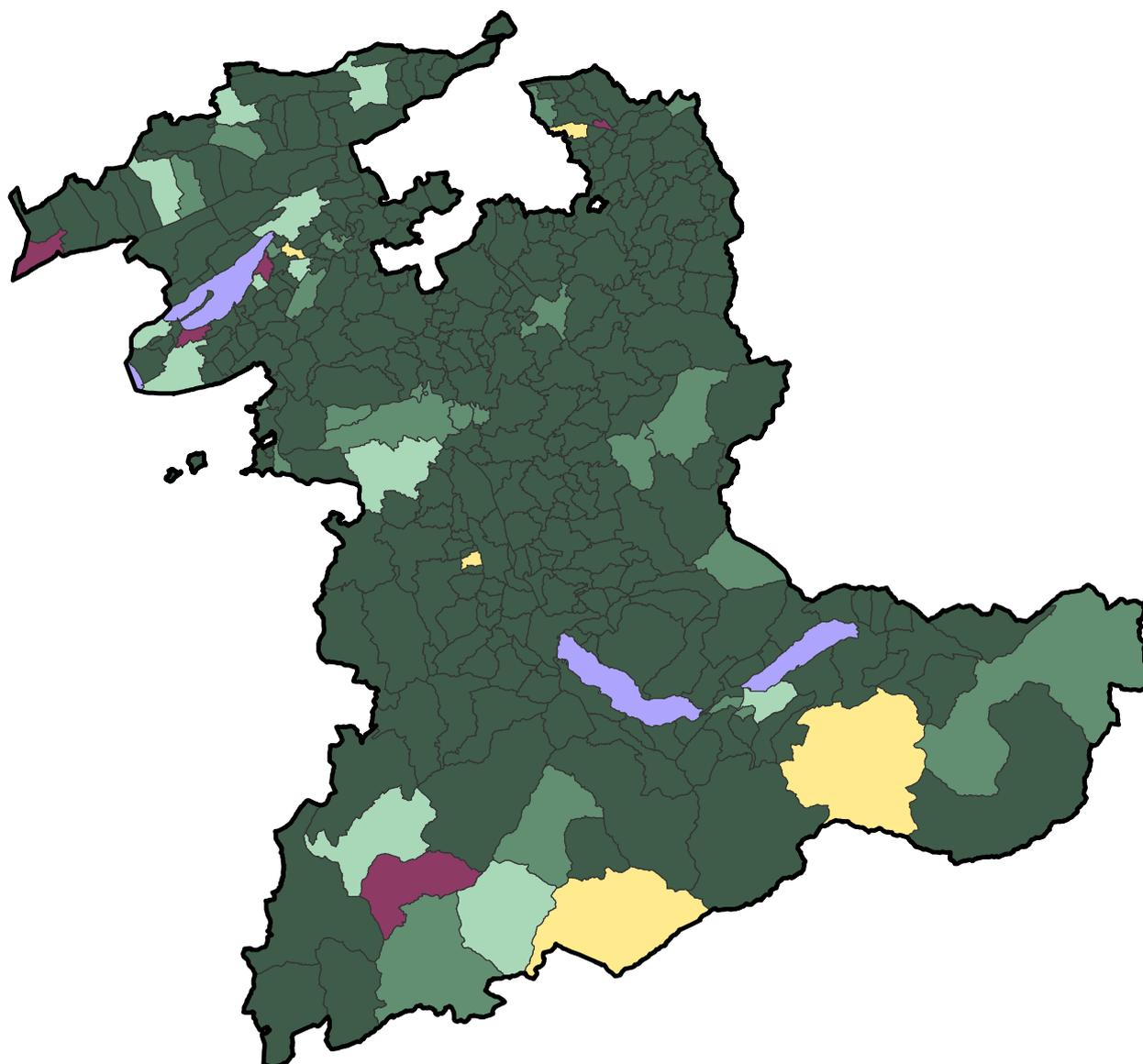
- La dette brute par rapport aux revenus n'est plus calculée de la même manière depuis l'introduction du MCH2, de sorte que les valeurs enregistrées à compter de 2016 ne sont pas tout à fait comparables aux données antérieures. Ainsi, les entités particulières ne jouent plus aucun rôle, à l'inverse des engagements courants.
- La moyenne est fortement influencée par les valeurs des grandes communes. Berne présente la particularité que sa dette brute comprend également les emprunts des établissements (p. ex. BernMobil). Cependant, les comptes des établissements n'étant pas consolidés, les revenus ne sont pas pris en considération dans les revenus courants. Sans cette distorsion, les valeurs de Berne se seraient situées à un niveau moins élevé. Berne était l'une des communes pilotes dans le projet d'introduction du MCH2, de sorte que ses valeurs ne figurent pas dans les colonnes marquées d'un astérisque.
- L'échelle n'est nullement contraignante, mais correspond aux valeurs indicatives appliquées sous le régime du MCH1 et à celles de la CACSFC.

Formule de calcul

$$\frac{\text{Dette brute} \times 100}{\text{Revenus courants}}$$

5.12 Quotient d'endettement net en 2018

Carte²¹



Echelle appliquée au quotient d'endettement net

	≤ 0 %	Fortune nette
	> 0 % à 50 %	Faible endettement net
	> 50 % à 100 %	Endettement net modéré
	> 100 % à 150 %	Endettement net élevé
	> 150 %	Endettement net très élevé

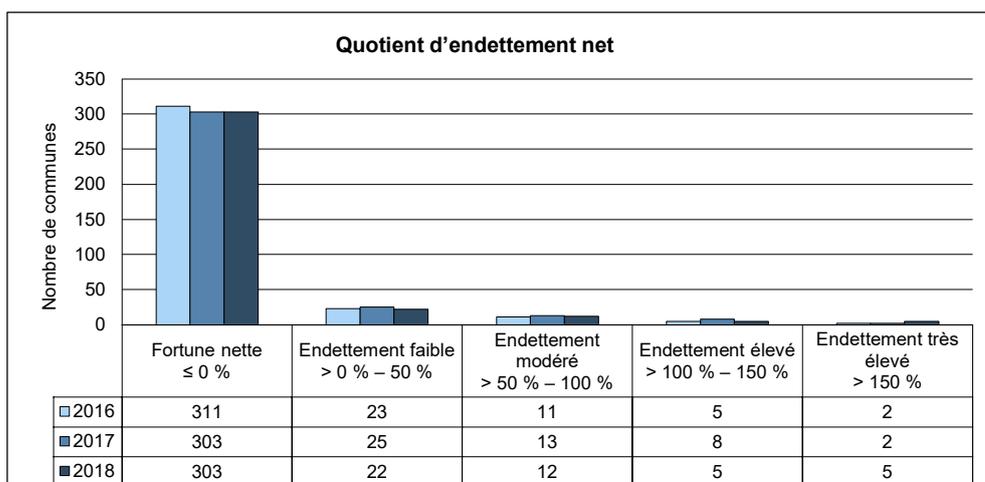
Présentation

Le quotient d'endettement net indique la part des revenus fiscaux (impôts directs) ainsi que des prestations de la péréquation financière qui serait nécessaire pour amortir complètement la dette nette. Une valeur négative atteste de l'absence de dette nette (différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier) et de l'existence d'une fortune nette.

²¹ Données cartographiques : Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo. Saisie des données : FIN, canton de Berne. Exploitation : OACOT, canton de Berne. Publication avec indication des sources autorisée.

Commentaire

- En 2018, le quotient d'endettement net est inférieur à 0 % dans une majorité de communes, soit dans 303 d'entre elles. Ces collectivités peuvent donc se prévaloir d'une fortune nette.
- Une dette nette n'apparaît que dans le bilan de 44 communes (contre 48 en 2017). Pour 34 d'entre elles (contre 38 en 2017), la valeur est toutefois inférieure à 100 %, le seuil en deçà duquel le niveau de l'endettement n'est pas problématique.
- L'endettement net est situé entre 100 et 150 % dans 5 communes (8 en 2017), ce qui est considéré comme suffisant.
- La valeur est problématique, de plus de 150 %, dans 5 communes (contre 3 en 2017).
- Les communes disposent dans leur ensemble d'une fortune nette de 1025 millions de francs, attestant d'une progression de 11 millions ou de 1,1 % par rapport à 2017.
- La somme des revenus des impôts directs ainsi que des prestations de la péréquation financière de toutes les communes atteint 2704 millions de francs, ce qui correspond à une hausse de 71 millions ou de 2,7 % en une année.



Valeurs de tendance centrale

- Dès lors que de nombreuses communes disposent d'une fortune nette, la médiane du quotient d'endettement net est de -99,7 %. Ce taux représente une légère amélioration par rapport à 2017.
- La moyenne est également négative (-37,9 %). Ce taux représente une péjoration minime par rapport à 2017.

	2016	2017	2018
Médiane (%)	-95,8	-95,9	-99,7
Moyenne (%)	-43,6	-38,5	-37,9

Remarques

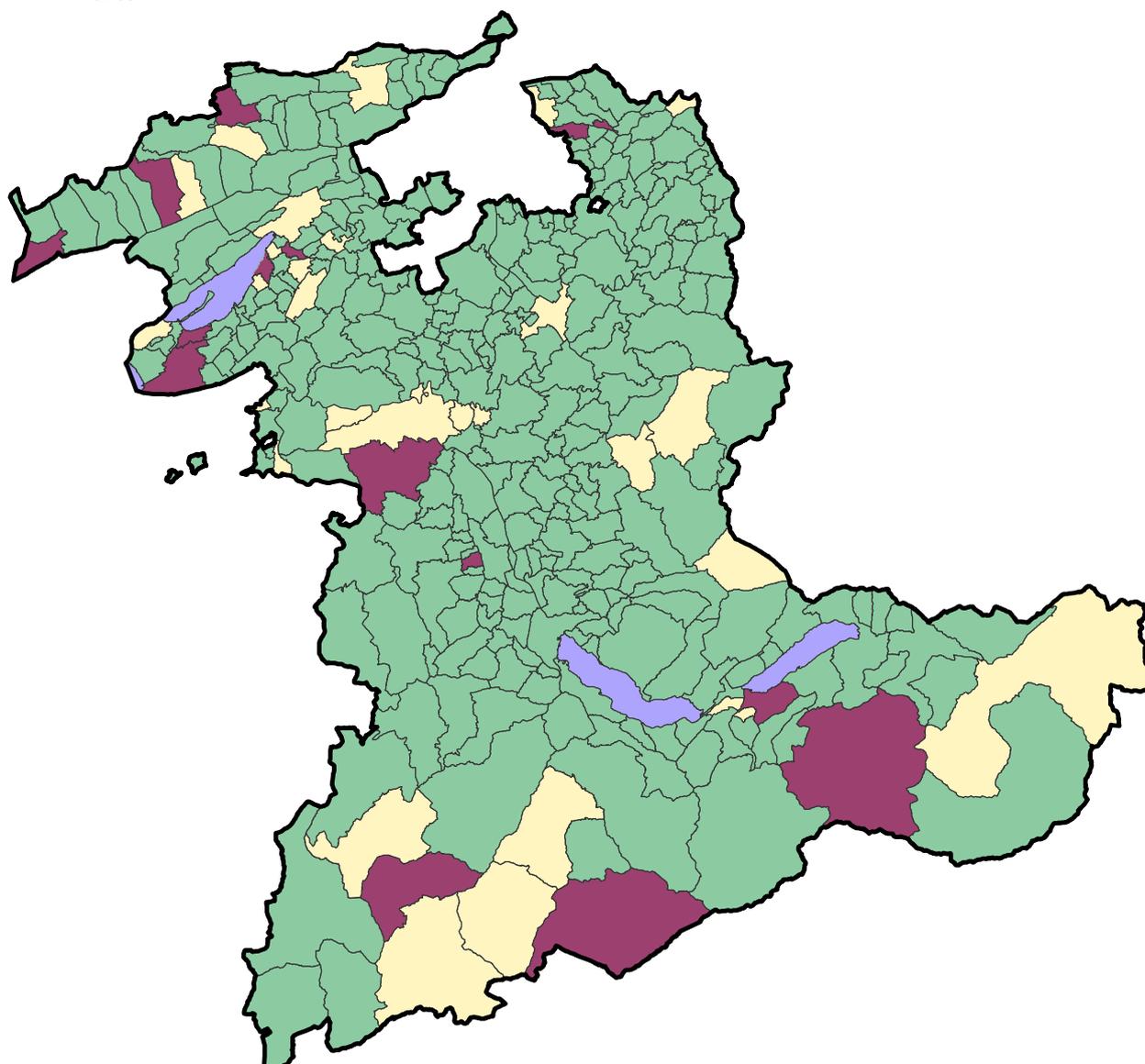
- Le quotient d'endettement net est un nouvel indicateur introduit en même temps que le MCH2.
- L'échelle, nullement contraignante, n'est proposée qu'à titre d'information. Elle s'écarte quelque peu des valeurs indicatives appliquées par la CACSFC.

Formule de calcul

$$\frac{\text{Endettement net} \times 100}{\text{Impôts directs (PP et PM) et péréquation financière}}$$

5.13 Endettement net en francs par habitant en 2018

Carte²²



Echelle appliquée à l'endettement net en francs par habitant

	≤ 0 franc	Fortune nette
	> 0 à 2000 francs	Endettement faible à modéré
	> 2000 francs	Endettement élevé à très élevé

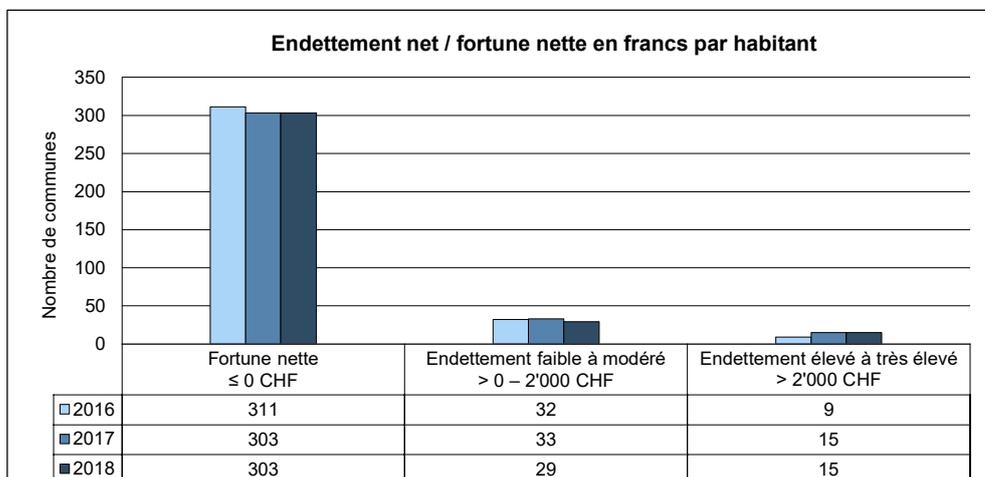
Présentation

L'endettement net correspond à la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier. Exprimé en francs par habitant, il sert à mesurer l'importance de la dette contractée par la commune. Il doit être apprécié en même temps que la capacité financière de cette dernière, quantifiée par la quotité d'autofinancement. Une valeur négative (dette nette négative) reflète l'existence d'une fortune nette par habitant.

²² Données cartographiques : Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo. Saisie des données : FIN, canton de Berne. Exploitation : OACOT, canton de Berne. Publication avec indication des sources autorisée.

Commentaire

- En 2018, comme l'année précédente, une majorité de communes (303) ont une fortune nette et figurent en vert sur la carte. Les 44 autres communes (contre 48 en 2017) comptabilisent un endettement net.
- 29 communes (33 en 2017) ont une dette nette faible à modérée, c'est-à-dire ne dépassant pas 2000 francs par habitant.
- L'endettement excède 2000 francs par habitant dans 15 communes (comme en 2017) et doit donc être qualifié d'élevé à très élevé.



Valeurs de tendance centrale

- En 2018, la médiane atteste d'une fortune nette de 2480 francs et, partant, d'une hausse par rapport à 2017.
- La moyenne, qui est bonne tout comme la médiane, atteint 998 francs de fortune nette par habitant. Elle est toutefois en très léger recul par rapport à 2017.

	2009	2010	2011	2012	2013	2013*	2014*	2015*	2016*	2016	2017	2018
Médiane	-1752	-1809	-1984	-1999	-1882	-1912	-1863	-1816	-2307	-2245	-2366	-2480
Moyenne	-386	-741	-923	-876	-804	-943	-859	-745	-1359	-1099	-992	-998

* Sans les communes pilotes

Remarques

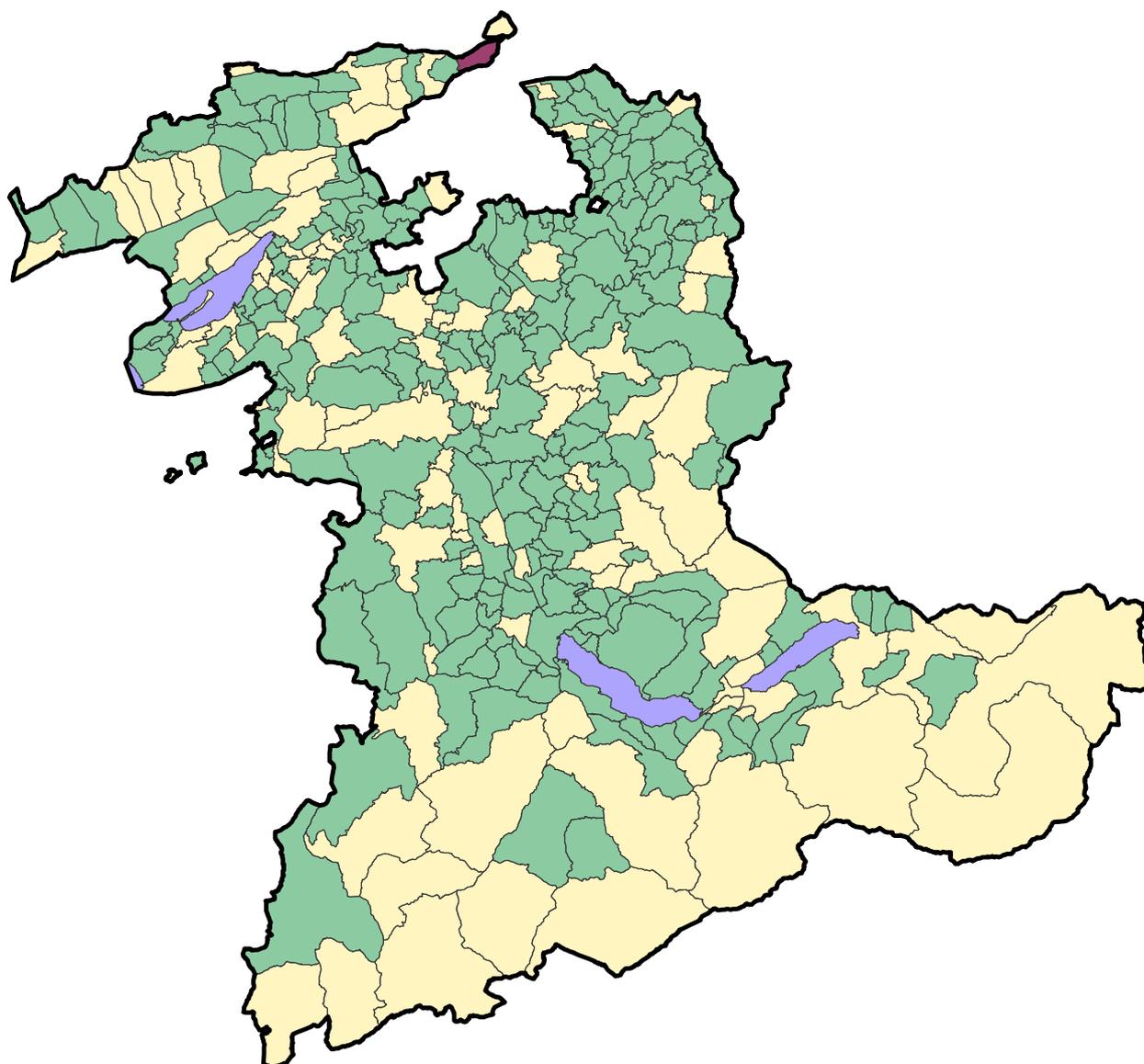
- La fortune nette par habitant est passée de 745 francs en 2015 à 1359 francs en 2016 (sans les chiffres des communes pilotes). L'augmentation massive est due à la revalorisation du patrimoine financier intervenue lors de l'introduction du MCH2. A cette occasion, des réserves latentes de plus de 1000 francs par habitant ont été mises en évidence (cf. également le chap. 3.2, p. 8).
- Sous le régime du MCH1, la fortune nette était exprimée en chiffres positifs. Tel n'est plus le cas avec le MCH2, de sorte que les valeurs des années précédentes ont été adaptées au nouveau mode de calcul de l'indicateur.
- Depuis 2010, les chiffres de la ville de Berne sont consolidés en ce sens que les comptabilités séparées s'ajoutent au compte général financé par les impôts. Dès lors, les résultats fournis par cet indicateur ne sont plus directement comparables à ceux des années précédentes, ce qui a un impact sur la moyenne. En tant que commune pilote, Berne n'est pas prise en considération dans les colonnes du tableau ci-dessus qui sont marquées d'un astérisque.
- L'échelle, nullement contraignante, n'est proposée qu'à titre d'information. Elle s'écarte des valeurs indicatives appliquées par la CACSFC.

Formule de calcul

$$\frac{\text{Endettement net}}{\text{Population résidante moyenne}}$$

5.14 Quotité de la charge financière en 2018

Carte²³



Echelle appliquée à la quotité de la charge financière

	< 5 %	Faible charge
	5 % à 15 %	Charge supportable
	> 15 %	Charge élevée

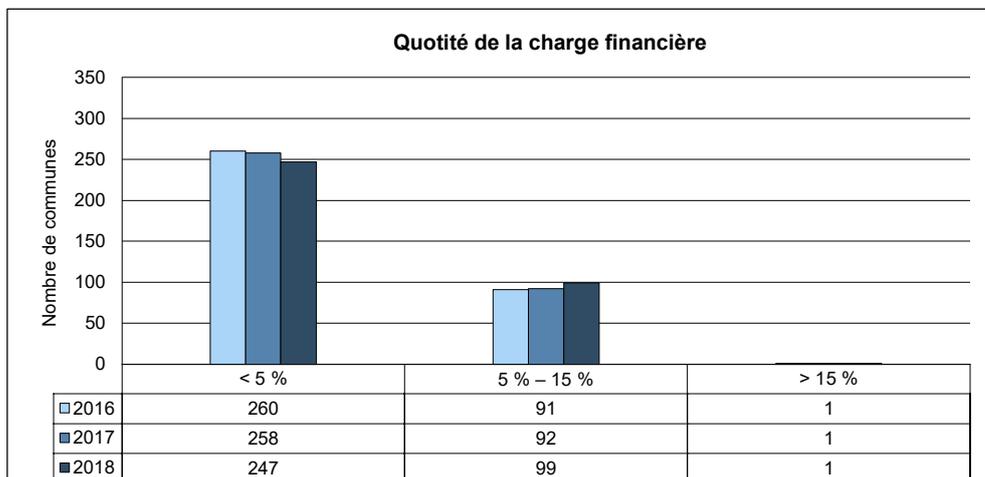
Présentation

La quotité de la charge financière indique l'incidence sur le budget des frais financiers induits par les investissements. On entend par charge financière la somme des intérêts nets, des amortissements et des rectifications. Une quotité élevée signifie un important service de la dette ou un impérieux besoin d'amortissements. Une hausse du taux équivaut à une réduction de la marge budgétaire.

²³ Données cartographiques : Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo. Saisie des données : FIN, canton de Berne. Exploitation : OACOT, canton de Berne. Publication avec indication des sources autorisée.

Commentaire

- En 2018, la quotité de la charge financière est majoritairement inférieure à 5 %. Le nombre de communes dans cette situation tend toutefois à diminuer (247 en 2018, soit 11 de moins qu'en 2017).
- Un bon quart des communes (99, contre 92 en 2017) assume une charge supportable, avec une quotité située entre 5 et 15 %. L'histogramme fait bien ressortir la différence entre les tranches de quotité.
- A l'échelle du canton, une seule commune, comme en 2017, supporte une charge financière dont la quotité excède 15 %.



Valeurs de tendance centrale

- La quotité de la charge financière a une médiane de 3,6 %, quelque peu supérieure à celle de 2017 (3,5 %), mais toujours à un bon niveau.
- La moyenne, inchangée, s'établit à 4,8 %, ce qui représente également une faible charge.

	2009	2010	2011	2012	2013	2013*	2014*	2015*	2016*	2016	2017	2018
Médiane (%)	5,9	5,7	5,7	5,8	5,9	5,9	5,8	5,6	3,2	3,2	3,5	3,6
Moyenne (%)	6,3	7,0	5,8	5,3	5,1	5,5	5,9	5,2	4,3	4,8	4,8	4,8

* Sans les communes pilotes

Remarques

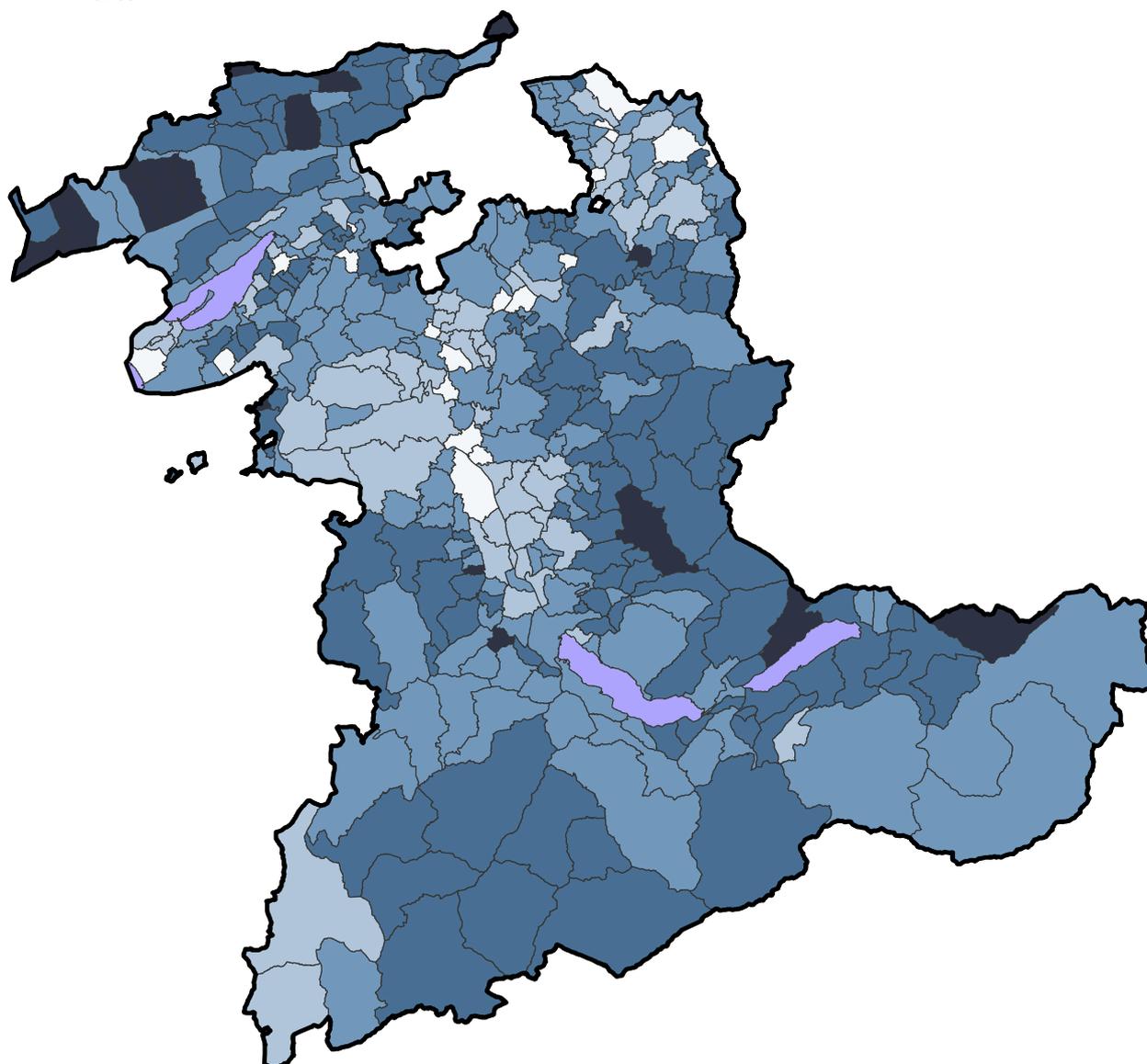
- Les intérêts nets et, partant, le service de la dette ne sont plus calculés de la même manière depuis l'introduction du MCH2. La circonspection est donc de mise dans les comparaisons avec les années précédentes.
- L'échelle, nullement contraignante, n'est proposée qu'à titre d'information. Elle correspond aux valeurs indicatives appliquées par la CACSFC.

Formule de calcul

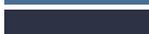
$$\frac{\text{Charge financière} \times 100}{\text{Revenus courants}}$$

5.15 Quotité d'impôt en 2018

Carte²⁴



Echelle appliquée à la quotité d'impôt

	< 1,40
	1,40 à 1,59
	1,60 à 1,79
	1,80 à 1,99
	≥ 2,00

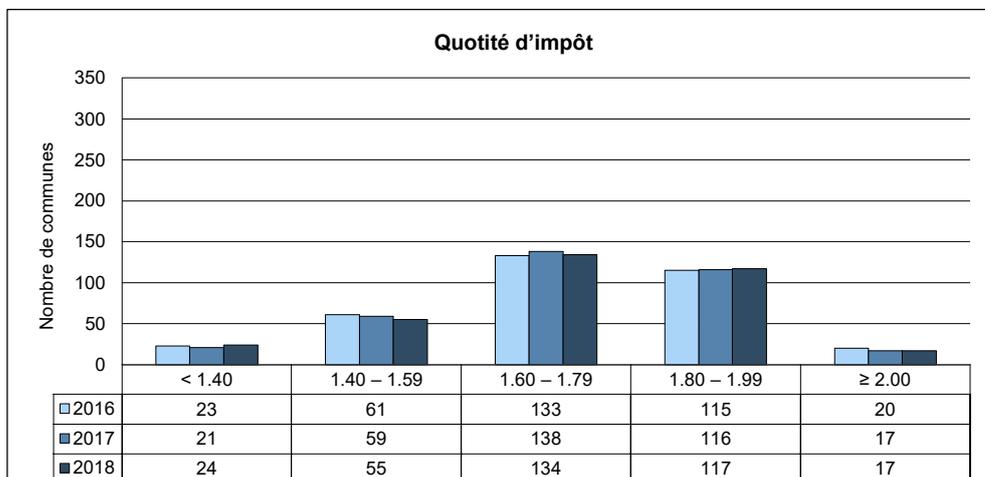
Présentation

La carte fournit une vue d'ensemble de la quotité d'impôt appliquée par chaque commune durant l'exercice considéré.

²⁴ Données cartographiques : Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo. Saisie des données : FIN, canton de Berne. Exploitation : OACOT, canton de Berne. Publication avec indication des sources autorisée.

Commentaire

- En 2018, seules quelques communes (25, contre 41 en 2017) ont modifié leur quotité d'impôt: 12 à la baisse et 13 à la hausse.
- Les quotités se concentrent depuis plusieurs années autour des valeurs de tendance centrale: une majorité de communes (251, contre 254 en 2017) ont une quotité d'impôt située entre 1,60 et 1,99. Leur nombre a toutefois cessé de progresser en 2018.
- On observe une augmentation du nombre de communes ayant adopté une quotité basse, de 1,40 au maximum.



Valeurs de tendance centrale

- La médiane de la quotité d'impôt, inchangée par rapport à 2017, équivaut à 1,74 en 2018.
- La moyenne, elle aussi inchangée, s'établit à 1,72.

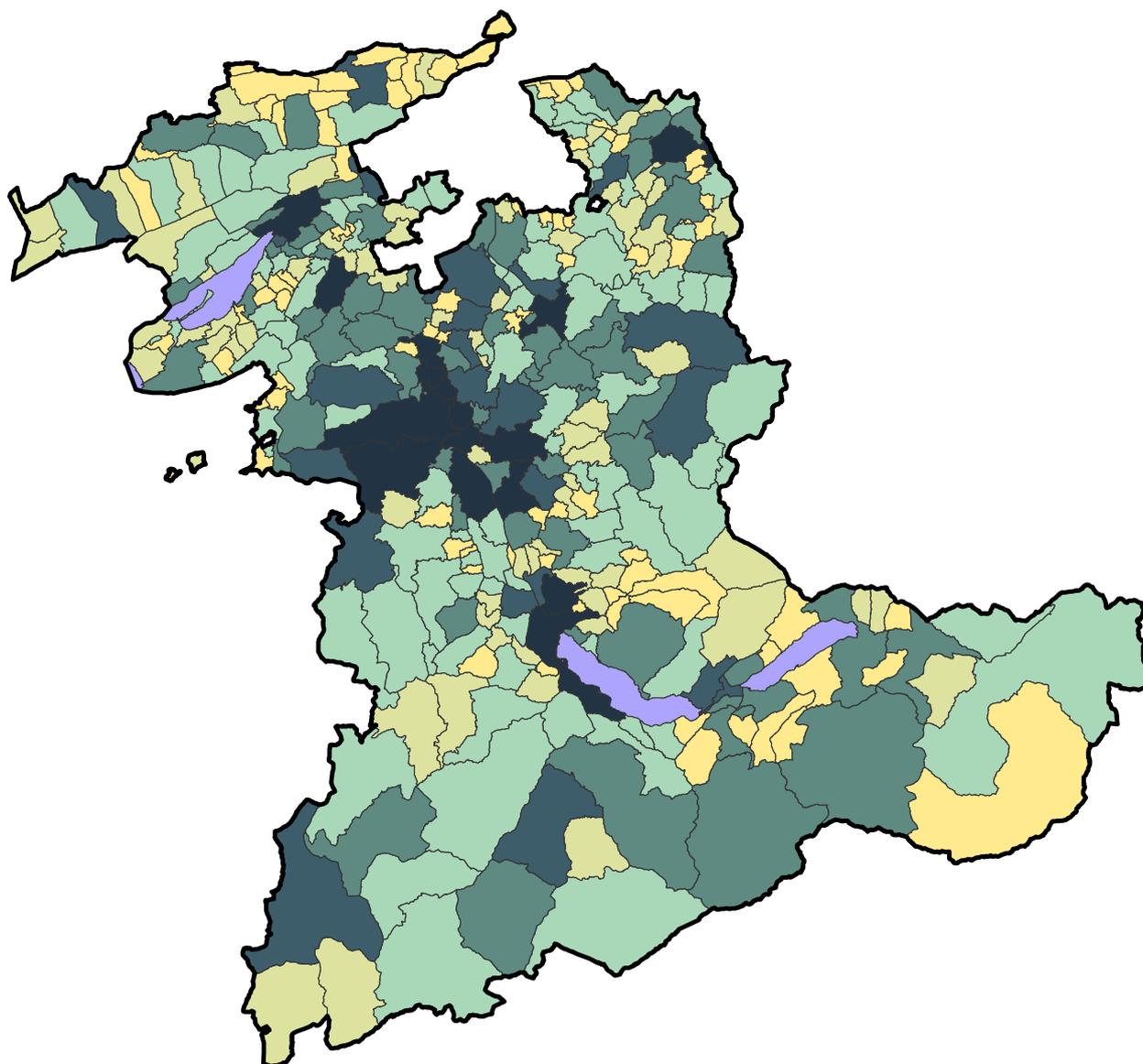
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Médiane	1,70	1,70	1,70	1,70	1,70	1,70	1,74	1,74	1,74	1,74
Moyenne	1,70	1,69	1,69	1,69	1,70	1,71	1,72	1,72	1,72	1,72

Remarques

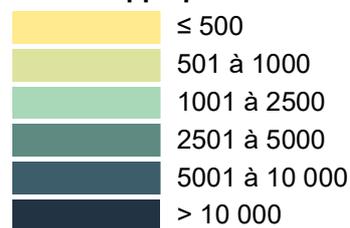
- Aucune.

5.16 Nombre d'habitants en 2018

Carte²⁵



Echelle appliquée au nombre d'habitants



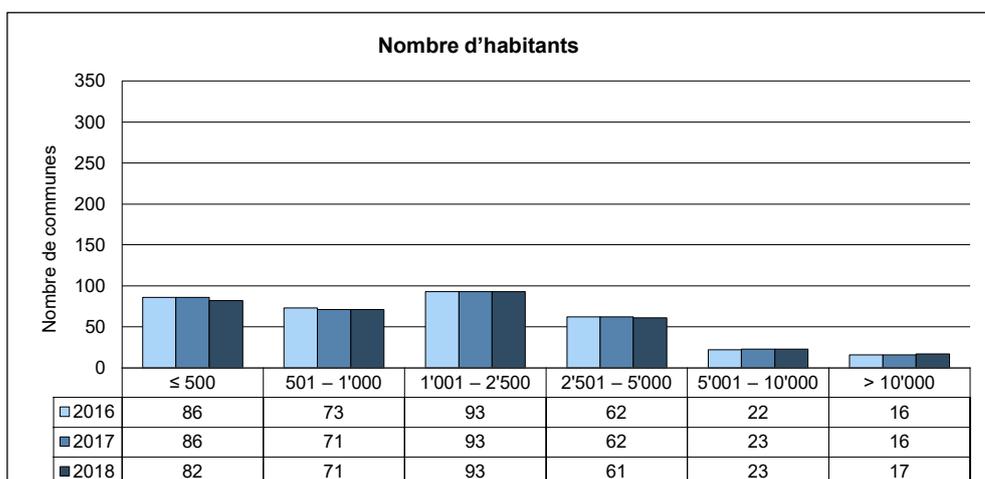
Présentation

La carte illustre l'importance démographique moyenne de chaque commune bernoise.

²⁵ Données cartographiques : Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo. Saisie des données : FIN, canton de Berne. Exploitation : OACOT, canton de Berne. Publication avec indication des sources autorisée.

Commentaire

- La croissance démographique se poursuit et la population résidante bernoise a augmenté de 0,4 % en 2018 pour s'établir à 1 027 363 habitants (contre 1 022 850 en 2017).
- Une grande partie du territoire cantonal est une mosaïque de petites communes, dont le nombre diminue au rythme constant des fusions. Ainsi, la population, en légère augmentation, se répartit entre moins de communes, d'où la valeur sans cesse croissante de la médiane.
- Les petites communes de moins de 1000 habitants, dans lesquelles vivent 7,3 % de la population, voient leur nombre diminuer. Il est passé de 157 communes en 2017 à 153 en 2018 suite à la fusion de 4 petites collectivités avec une commune d'une certaine importance.
- Presque autant de communes, soit 154 (une de moins qu'en 2017), peuvent être qualifiées de moyennes avec une population allant de 1001 à 5000 habitants. Elles regroupent 35,5 % de la population.
- En 2018, 23 communes (comme en 2017) comptent entre 5001 et 10 000 habitants, tandis que 17 autres dépassent cette fourchette ; c'est une commune de plus qu'en 2017, dès lors que, désormais, plus de 10 000 personnes vivent à Münchenbuchsee. Ces 40 grandes communes (39 en 2017) rassemblent 57,2 % de la population.
- Le canton se caractérise par une grande disparité : en 2018, la plus petite commune totalise 37 habitants, tandis qu'à l'autre extrême, la ville de Berne a une population résidante de 131 741 personnes.



Valeurs de tendance centrale

- La commune médiane compte 1204 habitants. La médiane n'a cessé de progresser ces dernières années.
- La moyenne, elle aussi en constante augmentation, se situe à 2961 habitants.

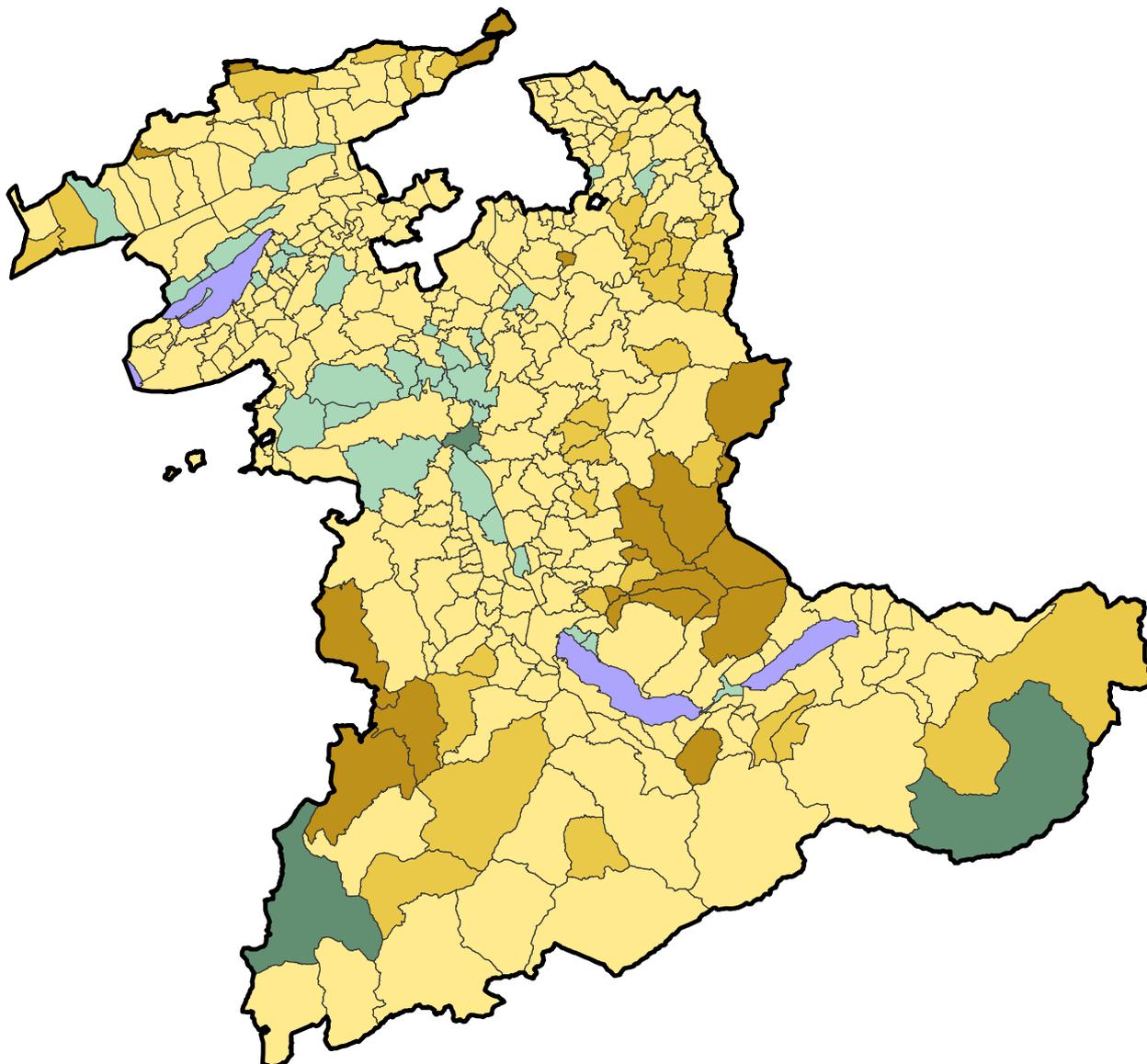
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Médiane	934	957	976	981	998	1149	1161	1172	1188	1204
Moyenne	2489	2525	2572	2596	2631	2777	2842	2891	2914	2961

Remarques

- Le calcul de la population résidante moyenne est effectué en application de l'article 5 de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFC; RSB 631.111). Selon cette disposition, la population résidante déterminante pour l'exécution selon le principe du domicile civil est déterminée en additionnant les états mensuels de la population au dernier jour de chaque mois et en divisant la somme ainsi obtenue par douze.

5.17 Péréquation financière et mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes par rapport aux recettes fiscales ordinaires en 2018

Carte²⁶



Echelle appliquée à la LPFC

	> 50 %	Paiement net
	> 25 % à 50 %	Paiement net
	> 0 % à 25 %	Paiement net
	0 % à 50 %	Afflux net de fonds
	> 50 % à 100 %	Afflux net de fonds
	> 100 %	Afflux net de fonds

Présentation

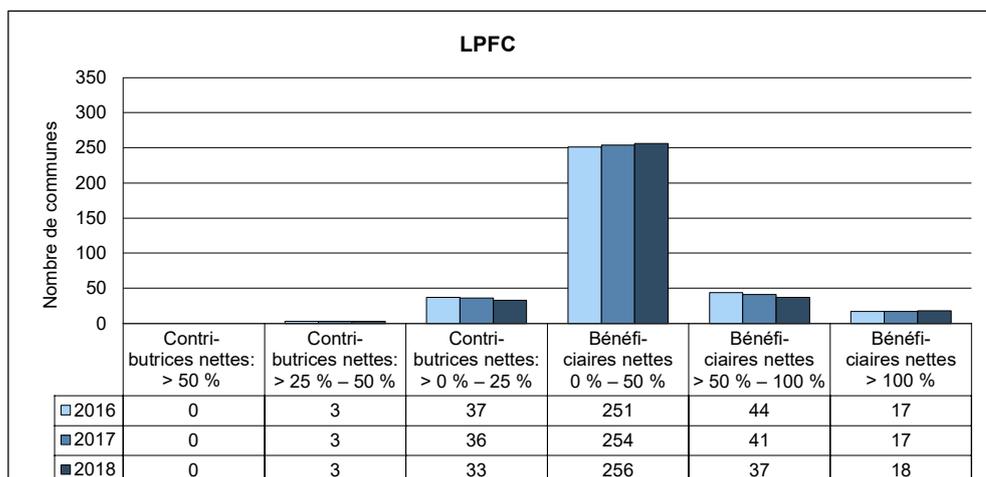
Les prestations de la péréquation financière cantonale (réduction des disparités et dotation minimale) ainsi que les mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes (indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain et prestation complémentaire versée

²⁶ Données cartographiques : Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo. Saisie des données : FIN, canton de Berne. Exploitation : OACOT, canton de Berne. Publication avec indication des sources autorisée.

aux communes supportant des charges géo-topographiques excessives ainsi qu'aux communes supportant des charges socio-démographiques) sont présentées en pour-cent des recettes fiscales ordinaires moyennes. La carte fait apparaître les communes qui sont contributrices de la péréquation financière en chiffres nets (paiement net) d'une part, et les communes qui bénéficient de prestations de la péréquation financière et de mesures destinées à compenser des charges particulièrement lourdes en chiffres nets (afflux net de fonds) d'autre part. Ces flux financiers sont mis en rapport avec les recettes fiscales ordinaires des communes.

Commentaire

- Comme jusqu'ici, 90 % des communes touchent des prestations au titre de la péréquation financière. En 2018, 311 communes (contre 312 en 2017) sont bénéficiaires en chiffres nets, tandis que 36 communes (contre 39 en 2017) sont contributrices.
- Une légère tendance à la concentration dans la fourchette allant de 0 % à 50 % (bénéficiaires nettes) se dessine au cours des trois dernières années. En 2018, près de trois quarts des communes, soit 256 d'entre elles (254 en 2017), reçoivent des prestations de la péréquation financière ou bénéficient de mesures en raison de charges particulièrement lourdes, dans une proportion pouvant atteindre 50 % de leurs recettes fiscales ordinaires.
- Par rapport à 2017, le nombre de communes bénéficiant d'un afflux net de fonds important, situé entre 50 et 100 % des recettes fiscales ordinaires, est en léger recul (37 contre 41). Un tel afflux net est toutefois supérieur à 100 % dans 18 communes, soit une de plus que l'année précédente.
- Deux communes continuent à toucher au titre de la péréquation financière un montant équivalent à plus du double de leurs recettes fiscales ordinaires (non visible sur l'histogramme).
- En revanche, aucune contributrice en chiffres nets ne verse plus de 50 % de ses recettes fiscales ordinaires.
- Le total des montants de la péréquation financière ainsi que des mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes a légèrement régressé pour se fixer à 282 millions de francs (contre 286 millions en 2017). Le canton a versé 176 millions de francs (dotation minimale, indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, prestation complémentaire versée aux communes supportant des charges géo-topographiques excessives ainsi qu'aux communes supportant des charges socio-démographiques), tandis que les paiements des communes se montent à 106 millions de francs (réduction des disparités).



Valeurs de tendance centrale

- En 2018, la médiane est de 15,5 %, bien en deçà des 17,3 % de 2017. Il s'agit de la valeur la plus faible enregistrée depuis la révision de la LPFC de 2012.
- La moyenne n'est pas calculée car le résultat ne serait pas pertinent (dès lors que la moyenne prendrait en compte l'ensemble des flux entre les communes d'une part, et les prestations du canton d'autre part).

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Médiane (%)	11,8	11,2	10,8	19,4	18,8	17,2	16,9	16,8	17,3	15,5

Remarques

- La LPFC a été révisée avec effet au 1^{er} janvier 2012. Il s'agissait en particulier de garantir une répartition plus équitable des moyens de la péréquation financière et de supprimer les incitations négatives.

Les mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes ont elles aussi fait l'objet de diverses adaptations et optimisations, de sorte que les indicateurs de 2012 ne sont plus directement comparables à ceux des années précédentes.

Bases

Loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC ; RSB 631.1)

Ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFC ; RSB 631.111)

Source des données : Direction des finances du canton de Berne, exécution de la LPFC en 2018

Base de calcul : moyenne des années 2015, 2016 et 2017 (art. 9 LPFC)

Formule de calcul

(Péréquation financière + mesures destinées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes) x 100

Recettes fiscales ordinaires

6 Commentaire

6.1 Buts du rapport sur les finances communales

En publiant son rapport sur les finances communales, l'OACOT entend exposer **de manière transparente l'évolution de la situation financière des collectivités territoriales bernoises**. Cette démarche facilite en outre indirectement l'exercice de la surveillance en la matière. Les milieux intéressés peuvent quant à eux se faire une idée précise de la situation financière des communes bernoises, et ces dernières sont incitées à procéder à des comparaisons. A l'instar d'autres auxiliaires, le présent document est destiné à soutenir les communes en matière de gestion financière.

Il n'en reste pas moins que le rapport ne dresse pas un tableau exhaustif des prestations offertes par les communes. Il se fonde sur la comptabilité financière de celles-ci et n'indique pas, en particulier, quelles sont les tâches accomplies par les différentes communes, pas plus qu'il ne fournit de précisions qualitatives ou quantitatives à cet égard.

6.2 Données

Les données ayant servi au calcul des indicateurs proviennent des comptes communaux de 2018; elles ont été saisies sur support électronique, pour les 347 communes, par la Division de la péréquation financière de la Direction des finances du canton de Berne. Il convient de relever à cet égard que certaines erreurs peuvent s'être produites lors de l'enregistrement ou de l'évaluation, et que les écritures erronées des communes, le cas échéant, ont également une influence sur la qualité des données. Du fait de la constitution de catégories, cela ne devrait toutefois pas avoir d'importantes répercussions sur les cartes synoptiques.

6.3 Indicateurs

Les indicateurs financiers apportent un éclairage précieux sur la situation financière des communes. Ils ont été redéfinis à l'occasion de l'introduction du MCH2 en 2016. Huit d'entre eux sont harmonisés au niveau intercantonal, dont les principaux sont le quotient d'endettement net, le degré d'autofinancement et la quotité de la charge des intérêts. Ils sont complétés par la dette brute par rapport aux revenus, la quotité d'investissement, la quotité de la charge financière, l'endettement net en francs par habitant et la quotité d'autofinancement. Les trois indicateurs de la première série sont les plus pertinents. Ils présentent un intérêt général car ils permettent d'apprécier globalement la situation financière d'une collectivité. Les cinq autres sont eux aussi importants dans la perspective d'analyses plus ponctuelles.

Le rapport présente 14 indicateurs et trois valeurs-repère par commune. Dès lors que le MCH2 vient d'être introduit à l'échelle communale, il n'a pas encore été possible de définir des valeurs de référence et seules des échelles non contraignantes sont proposées.

6.3.1 Interprétation des indicateurs

Il n'est pas possible d'évaluer la situation financière d'une commune sur la base d'un seul indicateur. Au contraire, il est nécessaire de disposer d'une **vue d'ensemble de tous les indicateurs** pour en faire une appréciation correcte.

L'analyse des indicateurs devrait porter **sur plusieurs années**. Une analyse limitée à un seul exercice peut en effet conduire à des conclusions erronées, étant donné que dans les petites communes en particulier, le volume des investissements est susceptible de varier fortement d'une année à l'autre.

Il est également important que l'analyse s'étende à **l'évolution des indicateurs** durant la période considérée. Suivant les circonstances, la situation financière d'une commune ayant une quotité d'autofinancement constante de 10 % peut être meilleure que celle d'une commune dont la quotité d'autofinancement passe de 15 à 10 %.

Comparaison des communes bernoises avec les communes d'autres cantons

Il appartient aux cantons de définir le calendrier et tous n'ont pas encore introduit le MCH2 à l'échelon communal, ce qui rend les comparaisons délicates.

A cela s'ajoute que des divergences peuvent exister à plusieurs égards dans l'application du MCH2 :

- Le manuel MCH2 de la Conférence des directeurs cantonaux des finances laisse aux cantons le choix d'imposer à leurs communes un **amortissement linéaire** du patrimoine calculé en fonction de sa **valeur d'acquisition** ou un **amortissement dégressif** à partir de la **valeur comptable résiduelle**²⁷.
- Dans certains cantons, le **patrimoine administratif** existant a été **réévalué** au moment de l'introduction du MCH2 et inscrit au bilan sur la base des nouvelles valeurs. Tel n'est pas le cas dans le canton de Berne. Les communes ont au contraire procédé à d'importantes « dépréciations complémentaires » au cours des deux années précédant la transition, augmentant encore les réserves latentes du patrimoine administratif, avec un **faible degré d'autofinancement** à la clef.
- Enfin, **l'attribution** d'éléments de la fortune **au patrimoine administratif ou au patrimoine financier** a lieu selon des règles qui peuvent varier d'un canton ou d'une commune à l'autre. Les prêts et les participations à des installations touristiques, qui sont pourtant des éléments appartenant au patrimoine administratif du fait qu'ils sont liés à une tâche publique que les communes ont librement décidé d'accomplir, ne sont pas partout inclus au patrimoine administratif dans le bilan.

Comparaison des communes bernoises entre elles

L'interprétation des indicateurs nécessite la prise en compte de la grande disparité qui existe entre les communes aux plans de **l'organisation** (concours de bénévoles plus ou moins important), de **l'accomplissement des tâches** (tâches facultatives que la commune choisit ou non d'assumer) ainsi que **des investissements** (importance variable des besoins, dépendant notamment du rapport entre la taille du territoire communal et les données démographiques).

Autres différences possibles :

- Les syndicats de communes et les organismes de droit privé accomplissent des tâches publiques sur mandat des communes. Les investissements y afférents sont financés soit par les communes elles-mêmes, soit par les syndicats ou les entreprises privées (SA, coopératives), ce qui a des répercussions sur les indicateurs financiers. Lorsqu'un organisme de droit privé s'est vu confier des tâches publiques, les comptes communaux ne comprennent ni les charges détaillées, ni les revenus, ce qui a un fort impact sur les indicateurs (et sur la statistique publique en général).
- La limite d'inscription à l'actif varie, en fonction de la taille de la commune, dans une fourchette allant de 25 000 à 100 000 francs. Or, les investissements reportés au bilan sont également

²⁷ Les communes bernoises comptabilisent des amortissements linéaires.

amortis dans le bilan, tandis que ceux dont le montant est inférieur à la limite le sont dans le compte de résultats.

- Une commune mettant ses infrastructures à la disposition d'autres communes (modèle de la commune-siège) a généralement des quotités de la charge des intérêts et de la charge financière plus élevées que les communes affiliées par contrat.

Comparaisons au sein d'une commune

La plupart des indicateurs concernent le compte global. Les communes bernoises calculent en outre le **degré d'autofinancement du compte général** qui renseigne sur la suffisance ou l'insuffisance de l'autofinancement dans les comptes au sens le plus strict, sans les financements spéciaux alimentés par les émoluments. Cet indicateur n'est toutefois pas traité, pour l'instant du moins, par le rapport sur les finances communales.

Conclusions

En dépit des différences précitées, les **indicateurs financiers** offrent une **solide base d'appréciation** de la santé des finances communales en ce qu'ils agrègent de grandes quantités de données en **nombres relatifs** d'une **pertinence** élevée et sous une **forme synthétique** aisément accessible.

6.3.2 Valeurs de référence

L'OACOT n'a pas encore défini de valeurs de référence applicables aux indicateurs. Les échelles proposées dans le présent rapport n'ont qu'une pertinence très générale. Certaines se fondent sur les valeurs indicatives qui étaient appliquées sous le régime du MCH1 ou celles de la CACSFC, tandis que d'autres s'en écartent. Les remarques précisent systématiquement leur provenance.

Des valeurs de référence permettant une appréciation plus nuancée pourront être fixées dès que des données seront disponibles pour plusieurs années d'application du MCH2.

6.3.3 Valeurs de tendance centrale

La médiane et la moyenne sont calculées pour chaque indicateur. Leur signification est la suivante :

- **Médiane** : Les valeurs de toutes les communes sont triées par ordre décroissant. La médiane est le chiffre de part et d'autre duquel un nombre identique de communes enregistrent des valeurs respectivement plus élevées ou plus faibles. La médiane est plus parlante que la moyenne dans le cadre de comparaisons intercommunales, car elle échappe à l'influence des valeurs extrêmes.
- **Moyenne** : Les données sont additionnées en chiffres absolus et introduites dans la formule de calcul (moyenne pondérée).

6.4 Recueils de données

Les données sont énumérées dans les annexes : l'annexe I fournit sous forme de tableau les valeurs de tendance centrale de tous les indicateurs ; l'annexe II contient une représentation cartographique des périmètres des arrondissements administratifs ; l'annexe III consiste en une liste de tous les indicateurs pour chacune des communes et l'annexe IV, enfin, précise les bases de calcul des indicateurs financiers.

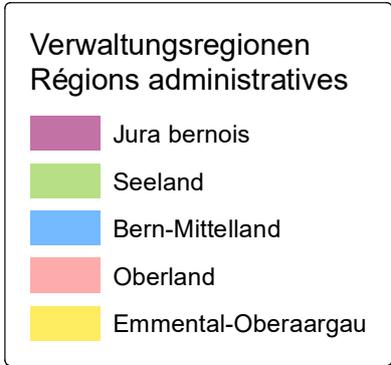
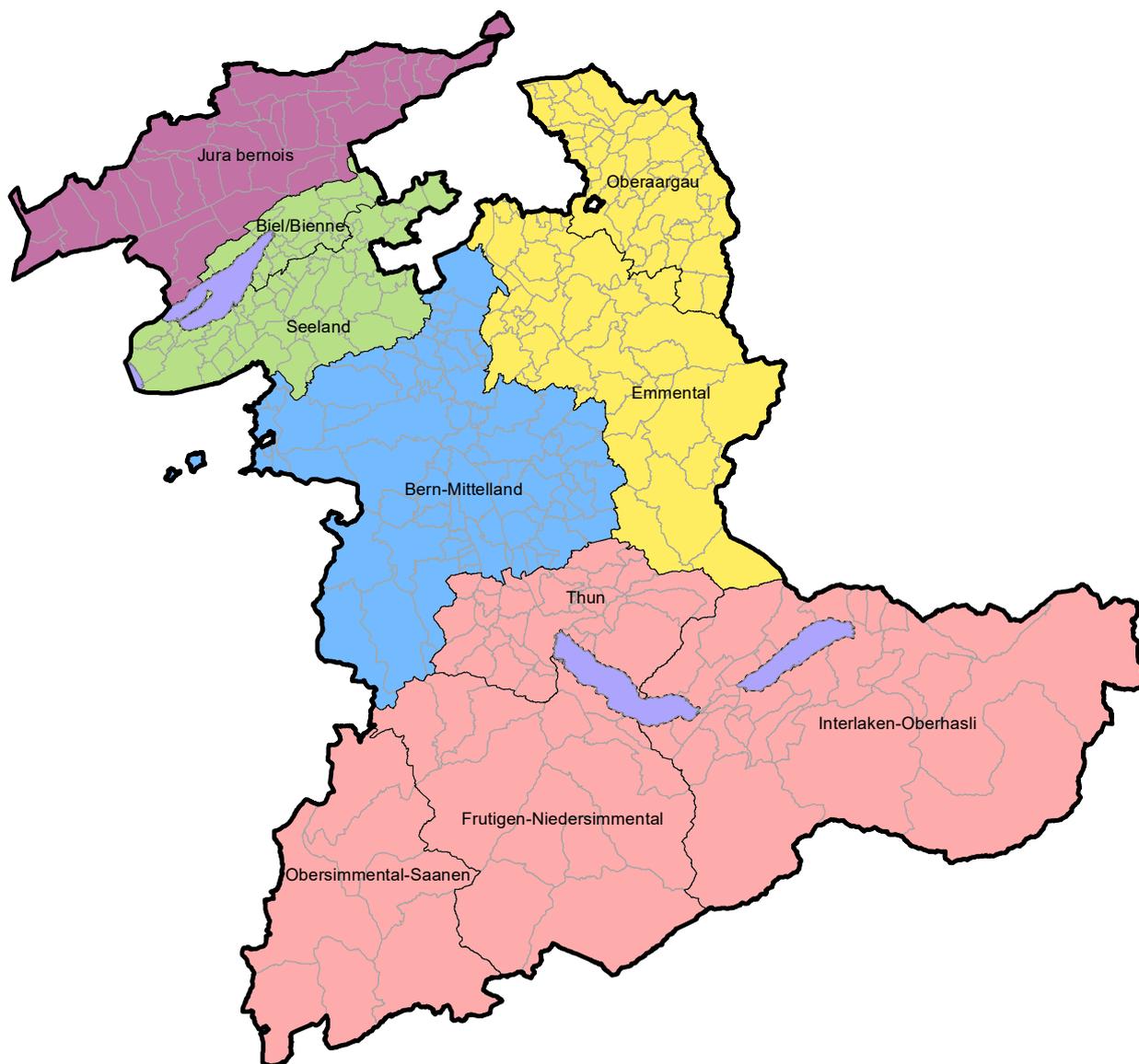
Annexe au rapport sur les finances communales en 2018

Annexe I	Indicateurs : médiane et moyenne	1
Annexe II	Arrondissements administratifs (présentation graphique)	2
Annexe III	Indicateurs de l'exercice 2018 par commune	3
Annexe IV	Bases de calcul des indicateurs financiers	8

Annexe I Indicateurs : médiane et moyenne

N°	Indicateur	Tendance centrale	2016	2017	2018
1	Résultat du compte général en francs par habitant	Médiane	0	0	0
		Moyenne	35	47	85
2	Résultat du compte général en francs par habitant avant amortissements supplémentaires	Médiane	103	117	109
		Moyenne	93	117	150
3	Excédent / découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt	Médiane	12,0	12,4	12,7
		Moyenne	7,5	7,7	9,7
4	Capitaux propres déterminants en francs par habitant	Médiane	2197	2338	2491
		Moyenne	3064	3184	3374
5	Quotient de l'excédent du bilan (%)	Médiane	54,8	59,5	63,0
		Moyenne	43,2	43,8	55,7
6	Quotité d'investissement (%)	Médiane	10,0	10,0	10,2
		Moyenne	12,2	12,1	11,2
7	Investissements nets en francs par habitant	Médiane	366	370	388
		Moyenne	593	608	560
8	Degré d'autofinancement (%)	Médiane	100,0	107,5	113,4
		Moyenne	85,2	84,2	100,7
9	Quotité d'autofinancement (%)	Médiane	10,0	10,8	11,4
		Moyenne	8,9	8,9	9,7
10	Quotité de la charge des intérêts (%)	Médiane	0,0	- 0,0	- 0,1
		Moyenne	0,9	0,7	0,7
11	Dette brute par rapport aux revenus (%)	Médiane	45,0	44,6	45,3
		Moyenne	100,6	100,3	101,3
12	Quotient d'endettement net (%)	Médiane	- 95,8	- 95,9	- 99,7
		Moyenne	- 43,6	- 38,5	- 37,9
13	Endettement net en francs par habitant	Médiane	- 2245	- 2366	- 2480
		Moyenne	- 1099	- 992	- 998
14	Quotité de la charge financière (%)	Médiane	3,2	3,5	3,6
		Moyenne	4,8	4,8	4,8
15	Quotité d'impôt	Médiane	1,74	1,74	1,74
		Moyenne	1,72	1,72	1,72
16	Nombre d'habitants	Médiane	1172	1188	1204
		Moyenne	2891	2914	2961
17	Péréquation financière (%)	Médiane	16,8	17,3	15,5

Annexe II Arrondissements administratifs (présentation graphique)



Quellen
- Kartengrundlage: Generalisierte Gemeindegrenzen der Schweiz, © BFS GEOSTAT / swisstopo
- Datenerhebung: FIN Kanton Bern
- Datenauswertung: AGR Kanton Bern
Publikation mit Quellenangabe gestattet

Sources
- Données cartographiques: Limites communales généralisées de la Suisse, © OFS GEOSTAT / swisstopo
- Saisie des données: FIN canton de Berne
- Exploitation des données: OACOT canton de Berne
Publication avec indication des sources autorisée

Annexe III Indicateurs de l'exercice 2018 par commune (de la plus petite à la plus grande)

N°	Commune	Arrondissement administratif	Résultat du compte général en francs par habitant		Résultat du compte général en francs par habitant avant amortissements supplémentaires	Excédent / découvert du bilan en dixièmes de quote d'impôt	Capitaux propres déterminants en francs par habitant	Quotient de l'excédent du bilan (%)	Quotité d'investissement (%)	Investissements nets en francs par habitant	Degré d'autofinancement (%)	Quotité d'autofinancement (%)	Quotité de la charge des intérêts (%)	Dette brute par rapport aux revenus (%)	Quotient d'endettement net (%)	Endettement net en francs par habitant	Quotité de la charge financière (%)	Quotité d'impôt	Nombre d'habitants	Péréquation financière (%)
708	Schelten	Jura bernois	94	535	116,9	9 692	222,5	11,1	1 158	130,4	13,9	0,9	57,9	-123,3	-5 126	7,5	2,20	37	191,9	
715	Rebévelier	Jura bernois	-455	-455	158,2	10 403	330,3	2,4	141	243,7	5,8	0,0	2,2	-817,2	-21 465	5,8	2,00	41	136,1	
972	Berken	Haute-Argovie	553	1 595	65,5	16 896	521,7	35,2	1 755	125,5	39,4	-0,1	6,3	-241,7	-7 195	3,6	1,24	45	1,4	
661	Clavaleyres	Berne - Mittelland	-486	-486	140,7	7 668	365,9	42,8	2 739	-10,4	-8,2	0,0	7,5	-146,1	-2 906	5,3	1,94	49	92,9	
389	Meienried	Seeland	223	408	92,7	12 038	661,3	6,8	186	205,7	12,9	-0,2	7,1	-493,7	-8 847	0,9	1,23	54	17,5	
709	Seehof	Jura bernois	338	338	314,5	20 731	551,7	4,8	-793	100,0	23,2	-0,1	8,1	-328,6	-12 348	16,2	1,74	62	256,1	
421	Rumendingen	Emmental	982	1 059	114,1	32 049	622,7	4,1	239	644,1	21,3	-1,3	26,0	-943,3	-28 273	1,3	1,00	78	104,1	
535	Deisswil	Berne - Mittelland	40	40	33,4	6 064	386,3	0,0	0	100,0	9,1	-0,2	12,3	-319,5	-5 015	2,5	0,89	78	-2,4	
591	Saxeten	Interlaken-Oberhasli	266	266	46,6	4 801	106,9	3,8	171	494,2	14,7	0,3	54,7	-250,4	-8 485	5,4	1,69	100	188,7	
553	Wiggiswil	Berne - Mittelland	-212	-212	50,4	5 205	297,0	21,5	906	-6,8	-1,9	-1,4	31,6	-378,0	-6 624	1,0	1,40	102	16,7	
416	Mötschwil	Emmental	764	764	23,2	2 989	86,7	2,0	37	2 908,1	25,6	-0,1	50,9	-122,3	-3 859	0,7	1,84	120	50,0	
437	Mont-Tramelan	Jura bernois	150	150	52,8	4 618	170,4	22,2	-69	100,0	9,4	-0,2	9,2	-58,5	-1 585	2,9	1,74	121	100,1	
707	Sauls (BE)	Jura bernois	261	275	54,5	5 454	165,2	2,9	145	302,6	8,2	0,0	55,8	-246,0	-6 506	1,4	1,84	150	78,9	
422	Rüti bei Lyssach	Emmental	132	132	17,9	1 778	77,0	0,0	-18	100,0	6,7	-0,4	5,9	-119,7	-2 764	-0,3	1,79	163	29,5	
683	Champoz	Jura bernois	399	399	149,3	17 941	635,7	1,5	72	-690,9	-7,3	-0,3	7,7	-729,0	-18 855	0,7	1,70	169	43,4	
940	Teuffenthal (BE)	Thoune	396	396	26,0	2 019	71,2	0,4	13	5 057,7	15,7	-0,1	12,2	-150,2	-4 260	4,0	1,80	170	143,7	
336	Reisiswil	Haute-Argovie	-711	-711	326,2	28 563	1 267,1	5,4	200	-221,8	-11,1	-1,0	6,5	-1 303,2	-28 245	5,2	1,79	176	28,6	
996	Wolfsberg	Haute-Argovie	388	388	10,0	1 360	43,6	0,0	0	100,0	12,5	-0,2	6,2	-102,6	-3 191	2,7	1,89	178	24,4	
325	Busswil bei Melchnau	Haute-Argovie	399	399	43,6	5 433	221,4	0,3	-43	100,0	18,8	-0,4	8,9	-156,8	-3 849	4,3	1,60	189	25,1	
704	Roches (BE)	Jura bernois	0	1 408	72,1	13 877	220,8	63,6	5 718	26,1	21,1	0,2	81,5	-218,2	-7 408	3,0	1,94	194	68,7	
442	Romont (BE)	Jura bernois	157	157	53,3	6 961	232,7	2,9	115	707,4	17,1	-0,6	1,6	-293,6	-7 701	4,3	1,60	197	40,3	
975	Farnern	Haute-Argovie	-335	-335	20,9	2 306	98,6	22,1	1 071	-5,2	-1,3	0,0	13,3	-113,3	-2 395	13,1	1,69	203	18,7	
536	Diemerswil	Berne - Mittelland	-233	-233	12,5	1 834	64,6	5,5	167	-95,1	-4,5	-0,6	9,0	-138,9	-3 188	-0,3	1,75	204	10,0	
423	Willadingen	Emmental	204	277	12,4	1 426	54,9	4,6	138	276,6	11,4	-0,4	31,2	-82,8	-1 950	1,3	1,85	205	21,6	
687	Corcelles (BE)	Jura bernois	362	362	34,7	4 643	124,1	2,7	91	655,0	12,3	0,8	109,0	-176,7	-4 872	4,6	1,94	206	61,7	
408	Hellsau	Emmental	86	86	23,0	2 086	99,5	2,8	62	422,2	8,0	-0,5	10,8	-194,4	-3 813	-0,2	1,80	210	24,0	
990	Walliswil bei Niederbipp	Haute-Argovie	-341	-341	62,8	9 993	561,6	72,8	11 991	5,5	12,7	-0,1	241,1	151,3	2 031	13,8	0,90	218	17,8	
586	Lütschental	Interlaken-Oberhasli	184	184	44,8	13 517	257,2	9,8	168	395,2	10,7	-0,2	32,2	-521,3	-14 002	1,4	1,50	219	71,1	
874	Lohnstorf	Berne - Mittelland	1 034	1 154	17,2	1 809	63,3	9,4	360	316,1	24,6	-0,2	69,3	-27,5	-706	2,3	2,03	228	33,2	
335	Oeschenschachen	Haute-Argovie	299	320	28,3	3 690	95,1	6,0	173	346,0	14,7	-0,2	7,0	-112,7	-3 179	3,2	2,00	234	52,4	
932	Horrenbach-Buchen	Thoune	242	299	43,5	2 578	73,4	3,8	67	556,3	7,9	-0,3	16,4	-118,1	-3 674	0,0	1,70	235	222,5	
946	Wachseledorn	Thoune	600	600	58,6	3 811	148,2	0,6	21	3 532,1	17,5	-0,3	17,0	-132,1	-3 398	2,7	1,84	235	112,1	
937	Schwendibach	Thoune	-152	-152	11,5	1 076	46,5	0,4	-27	-1,0	-0,1	-0,3	13,2	-118,6	-2 744	0,6	1,90	246	32,4	
609	Häutligen	Berne - Mittelland	-2	-2	31,9	10 176	186,9	2,7	87	527,1	11,2	-0,5	6,0	-702,5	-14 883	-0,3	1,53	252	10,2	
936	Pohlern	Thoune	-165	-165	22,7	4 306	68,2	3,1	62	272,3	4,1	-0,1	45,0	-225,9	-5 759	2,6	1,72	254	84,3	
665	Gurbü	Berne - Mittelland	-57	-57	3,3	976	12,1	6,5	275	94,9	5,9	0,3	137,8	28,1	772	6,6	2,00	258	38,0	
868	Jaberg	Berne - Mittelland	845	845	37,8	6 804	236,2	0,0	0	100,0	21,3	1,6	148,2	-359,3	-7 939	1,7	1,49	272	0,7	
410	Höchstetten	Emmental	314	532	13,5	1 604	57,0	17,1	617	134,4	21,6	-0,3	4,5	-136,1	-3 309	0,4	1,85	279	31,1	
873	Kirchenturnen	Berne - Mittelland	59	59	7,9	1 035	35,5	0,9	35	3 052,8	21,2	-0,1	8,5	-119,3	-3 190	0,8	1,82	280	26,6	
782	Guttannen	Interlaken-Oberhasli	2 625	2 625	29,2	31 928	257,2	28,5	2 001	172,7	30,4	-0,7	166,4	-1 504,4	-23 700	5,8	1,65	281	-44,7	
711	Sorvilier	Jura bernois	23	285	22,3	2 819	90,0	7,8	281	205,2	14,7	-0,2	39,8	-206,2	-5 090	0,3	1,80	284	35,5	
681	Belprahon	Jura bernois	369	369	20,9	4 377	106,1	1,5	63	1 108,6	14,2	1,6	87,3	-98,3	-2 947	5,1	1,93	294	20,0	
629	Oberhünigen	Berne - Mittelland	0	70	38,3	4 545	118,0	9,1	245	124,6	7,3	1,0	133,0	-177,9	-4 696	1,6	1,88	305	74,6	
664	Golaten	Berne - Mittelland	320	320	16,3	3 382	81,5	3,4	131	770,1	21,3	-0,3	9,5	-236,0	-6 529	0,7	1,78	309	12,6	
737	Herrrigen	Seeland	-452	-452	12,6	1 479	59,1	0,5	5	-4 330,0	-5,0	0,5	93,1	-40,4	-955	5,2	1,85	319	14,1	
556	Zielebach	Emmental	-617	-617	24,0	5 137	140,2	2,6	95	-385,1	-11,2	-0,3	7,2	-381,7	-7 188	1,3	1,50	324	10,8	
735	Epsach	Seeland	383	1 015	30,5	4 918	119,9	37,1	1 940	58,7	25,2	0,4	87,0	-117,0	-2 995	1,5	1,95	327	36,4	
947	Zwieselberg	Thoune	0	107	19,0	2 261	77,9	13,0	485	77,3	9,1	1,1	104,6	-92,9	-2 227	2,9	1,85	329	36,4	
578	Gündlischwand	Interlaken-Oberhasli	-238	-238	21,6	1 817	66,9	11,2	369	5,6	0,5	-0,2	7,7	-165,0	-4 326	0,4	1,90	335	64,8	
696	Loveresse	Jura bernois	100	819	17,0	3 185	70,0	20,2	937	147,4	26,9	-0,3	33,3	-125,7	-3 636	4,2	1,94	340	31,7	
976	Graben	Haute-Argovie	193	193	30,9	3 034	134,5	2,9	83	440,2	10,2	-0,3	7,9	-252,2	-5 688	3,3	1,50	341	58,4	
588	Niederried bei Interlaken	Interlaken-Oberhasli	378	426	15,3	2 219	64,3	23,5	601	155,1	18,7	0,0	56,4	-65,3	-1 709	4,2	2,04	360	18,7	
671	Wileroltigen	Berne - Mittelland	220	221	27,9	4 041	112,6	3,8	163	502,2	14,7	0,1	47,2	-199,0	-5 369	0,4	1,85	366	35,7	
692	Eschert	Jura bernois	51	51	13,5	2 229	53,6	17,1	408	108,4	10,7	0,2	137,1	-6,6	-159	5,0	1,94	379	26,3	
741	Merzligen	Seeland	297	352	21,9	5 606	109,5	2,7	74	711,8	12,1	0,0	58,8	-196,9	-5 417	0,1	1,90	396	3,7	
339	Rohrbachgraben	Haute-Argovie	0	224	34,6	4 084	99,1	7,4	378	77,0	7,5	0,2	48,9	-164,6	-4 503	1,0	1,94	402	91,0	
694	Grandval	Jura bernois	368	368	24,1	3 077	89,1	0,1	4	17 027,2	18,1	-0,3	75,1	-112,0	-2 744	3,8	1,74	407	55,3	
736	Hagneck	Seeland	316	316	24,9	3 517	134,1	6,3	220	260,6	14,7	-0,7	8,9	-126,4	-3 057	1,2	1,65	410	12,7	
577	Gsteigwiler	Interlaken-Oberhasli	0	77	11,1	1 720	52,0	4,5	184	490,8	18,5	0,4	110,7	-116,2	-2 787	3,0	1,88	416	13,4	
334	Obersteckholz	Haute-Argovie	111	123	26,1	4 040	101,5	4,3	137	312,8	10,7	-0,2	14,2	-121,8	-3 037	2,5	1,84	421	42,4	
716	Petit-Val	Jura bernois	-20	-20	84,9	14 452	252,1	2,3	115	-87,7	-1,7	-0,2	17,9	-453,0	-12 853	3,3	1,84	426	97,5	
666	Kriechenwil	Berne - Mittelland	0	242	17,2	2 266	75,2	19,9	739	93,4	18,0	-0,2	11,0	-197,4	-4 828	0,9	1,79	427	29,8	
993	Wangenried	Haute-Argovie	221	221	11,4	2 194	53,7	1,9	68	605,2	10,4	-0,2	93,2	-137,9	-3 051	1,8	1,76	429	20,3	
575	Därigen	Interlaken-Oberhasli	49	49	3,9	735	15,8	42,9	995	31,9	7,1	0,1	56,4	-41,6	-1 027	2,0	1,99	432	25,6	
541	Iffwil	Berne - Mittelland	490	490	14,8	3 710	91,7	3,8	139	460,2	15,2	-0,3	6,5	-208,8	-5 810	1,6	1,45	434	16,8	

N°	Commune	Arrondissement administratif	Résultat du compte général en francs par habitant		Résultat du compte général en francs par habitant avant amortissements supplémentaires	Excédent / découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt	Capitaux propres déterminants en francs par habitant	Quotient de l'excédent du bilan (%)	Quotité d'investissement (%)	Investissements nets en francs par habitant	Degré d'autofinancement (%)	Quotité d'autofinancement (%)	Quotité de la charge des intérêts (%)	Dette brute par rapport aux revenus (%)	Quotient d'endettement net (%)	Endettement net en francs par habitant	Quotité de la charge financière (%)	Quotité d'impôt	Nombre d'habitants	Péréquation financière (%)
881	Rümligen	Berne - Mittelland	830	877	14,4	2 382	71,9	9,5	299	414,1	28,2	-0,3	5,8	-135,1	-3 315	1,9	1,75	436	15,4	
500	Treitlen	Seeland	299	432	38,9	9 007	245,4	6,0	431	133,9	7,2	-0,1	38,7	-472,4	-8 536	3,8	1,20	440	29,6	
582	Iseltwald	Interlaken-Oberhasli	128	631	9,6	3 133	33,8	12,6	498	272,5	20,4	-0,5	12,2	-317,5	-9 392	0,7	1,95	442	50,0	
322	Auswil	Haute-Argovie	111	111	33,2	3 906	122,1	2,6	85	564,6	12,8	-0,3	8,6	-171,9	-4 187	2,9	1,75	443	58,7	
747	Scheuren	Biel/Bienne	891	891	11,8	2 450	56,7	1,4	47	2 311,8	24,0	-0,5	5,4	-136,4	-4 287	0,7	1,90	445	10,8	
501	Tschugg	Seeland	1 071	1 490	17,2	3 778	98,2	13,7	665	251,1	27,4	0,2	43,9	-108,2	-2 480	3,4	1,59	453	9,8	
701	Perrefitte	Jura bernois	47	60	18,9	2 053	72,9	5,1	182	93,8	4,1	-0,6	33,4	-75,6	-2 115	4,1	2,00	456	30,8	
935	Oberlangenegg	Thoune	0	72	42,3	6 530	133,8	25,2	1 259	54,7	13,0	0,1	135,6	-177,4	-4 712	6,5	1,95	463	67,8	
734	Bühl	Seeland	362	557	20,8	5 141	122,7	6,0	216	475,1	23,1	-0,4	3,6	-199,1	-5 879	0,1	1,65	465	0,2	
589	Oberried am Brienzersee	Interlaken-Oberhasli	305	324	18,3	3 876	75,4	15,6	749	112,6	13,6	-0,1	19,8	-282,0	-8 223	3,5	2,04	465	19,7	
607	Freimettigen	Berne - Mittelland	0	0	8,0	2 648	36,4	1,2	19	784,6	4,0	-0,2	7,5	-189,2	-4 387	0,0	1,80	470	21,7	
574	Brienzwiler	Interlaken-Oberhasli	283	390	11,4	1 927	46,9	8,5	406	232,5	13,1	-0,3	19,0	-116,0	-2 841	2,6	1,84	483	30,1	
924	Eriz	Thoune	349	349	39,4	5 145	105,3	1,6	-27	100,0	12,6	-0,2	31,6	-270,9	-8 081	0,3	1,85	484	116,6	
987	Rümsberg	Haute-Argovie	136	176	5,2	1 233	28,1	2,4	96	660,8	13,8	0,4	162,9	-79,3	-2 097	1,8	1,69	486	9,8	
877	Niedermuhlen	Berne - Mittelland	0	159	19,7	2 560	81,2	6,2	238	80,0	4,8	-0,3	11,0	-109,4	-3 162	0,3	1,79	487	44,2	
432	Cormoret	Jura bernois	74	74	22,0	3 382	86,0	9,4	344	196,7	13,6	0,3	53,9	-61,4	-1 706	6,9	2,04	491	26,2	
606	Brenzikofen	Berne - Mittelland	3	157	13,0	2 203	63,6	9,7	307	105,3	8,8	-0,1	44,9	-71,1	-1 571	1,7	1,76	494	14,8	
931	Homburg	Thoune	86	86	24,0	1 891	76,6	4,5	149	289,1	8,8	0,0	44,8	-46,5	-1 108	3,9	1,89	517	64,3	
341	Schwarzhäusern	Haute-Argovie	1	144	16,8	2 916	94,1	7,4	252	181,6	12,6	-0,3	18,9	-141,3	-3 329	2,5	1,60	518	13,4	
691	Crémines	Jura bernois	-302	-302	25,6	5 879	101,2	28,6	1 340	8,0	2,4	2,1	128,3	-174,7	-4 454	7,1	1,94	518	24,0	
669	Münchenwiler	Berne - Mittelland	0	114	16,1	2 372	95,8	16,5	585	90,9	13,9	-0,3	3,2	-294,0	-6 683	1,9	1,50	520	14,9	
580	Hofstetten bei Brienz	Interlaken-Oberhasli	638	755	20,8	3 494	90,0	10,8	278	389,6	18,8	-0,2	15,9	-197,7	-5 238	2,5	1,74	522	36,8	
435	La Ferrière	Jura bernois	782	878	41,6	7 054	181,8	7,8	316	328,0	20,7	-0,5	3,7	-204,0	-6 955	1,2	1,94	539	19,7	
411	Kernennied	Emmental	134	134	44,2	5 094	245,8	4,8	107	222,8	6,3	-0,3	12,1	-274,4	-5 572	1,7	1,37	540	36,4	
959	Walterswil (BE)	Haute-Argovie	-76	-76	9,3	766	29,5	2,5	42	203,9	2,4	-0,2	32,4	-36,7	-903	1,4	1,86	541	71,6	
740	Ligerz	Biel/Bienne	82	82	8,9	4 633	55,4	13,8	666	76,7	9,3	0,0	102,4	-145,9	-4 029	2,3	1,68	550	-5,2	
497	Lüscherz	Seeland	352	472	16,7	4 910	102,8	7,2	235	430,9	16,5	-0,2	37,0	-60,3	-1 449	5,0	1,60	557	0,8	
340	Rütschelen	Haute-Argovie	-96	-96	46,8	4 374	202,3	19,2	801	1,9	0,4	-0,3	18,2	-242,4	-4 858	1,3	1,60	563	41,4	
786	Schattenhalb	Interlaken-Oberhasli	0	27	15,3	1 726	61,1	17,7	1 146	-10,9	-1,7	-0,5	49,7	-90,3	-2 509	0,6	1,99	567	37,5	
543	Mattstetten	Berne - Mittelland	23	163	13,6	2 477	96,2	13,0	524	49,4	6,7	-0,1	29,5	-136,4	-3 149	2,3	1,48	568	-4,1	
985	Ochlenberg	Haute-Argovie	-129	-129	42,3	4 356	152,6	6,0	201	-39,2	-2,2	-0,3	7,5	-216,2	-5 137	0,2	1,50	571	81,8	
493	Finsterhennen	Seeland	0	58	15,7	4 246	63,0	6,5	313	100,5	6,4	0,8	81,3	-121,7	-2 956	5,6	1,80	573	37,4	
402	Alchenstorf	Emmental	360	360	11,0	2 175	52,1	5,4	186	338,7	15,8	-0,5	2,8	-105,0	-2 705	2,2	1,85	574	14,5	
557	Zuzwil (BE)	Berne - Mittelland	-105	-105	5,4	1 399	33,9	2,8	83	240,6	5,6	0,1	38,4	-46,0	-1 053	5,0	1,54	578	3,0	
499	Siselen	Seeland	-104	-104	8,3	4 794	37,1	14,7	833	98,6	13,7	-0,1	4,2	-303,1	-6 841	0,5	1,80	581	22,8	
630	Allmendingen	Berne - Mittelland	-453	-453	12,1	2 164	117,6	4,2	163	-82,7	-3,6	-0,4	5,3	-182,8	-3 156	4,3	1,25	585	-14,4	
491	Brütteleen	Seeland	0	53	16,4	2 062	73,9	18,3	701	130,1	20,6	0,5	51,9	-31,0	-723	3,9	1,90	589	16,5	
991	Walliswil bei Wangen	Haute-Argovie	0	354	15,2	2 864	78,2	11,5	398	140,4	15,2	0,2	75,9	-97,2	-2 099	1,6	1,63	599	18,9	
610	Herbligen	Berne - Mittelland	-231	-231	13,5	2 333	66,4	3,3	103	-1,9	-0,1	0,1	5,1	-81,2	-1 822	4,7	1,70	607	20,7	
394	Wengi	Seeland	405	450	12,9	2 491	54,5	6,6	107	488,8	11,8	-0,3	13,0	-115,8	-3 561	1,2	1,95	610	20,5	
592	Schwanden bei Brienz	Interlaken-Oberhasli	-4	-4	12,2	1 901	57,4	1,5	52	750,9	9,7	-0,6	11,7	-340,0	-7 475	1,7	1,75	613	21,2	
980	Inkwil	Haute-Argovie	-155	-155	16,3	1 931	91,4	1,7	55	125,3	2,2	0,1	34,4	-146,9	-2 998	1,3	1,60	618	10,9	
613	Landiswil	Berne - Mittelland	-269	-269	14,0	2 367	40,0	22,4	1 082	-5,9	-1,7	-0,2	8,0	-148,5	-3 463	2,5	1,85	623	71,9	
615	Mirchel	Berne - Mittelland	36	36	1,1	1 955	4,5	4,4	134	199,6	8,4	1,7	170,4	-24,3	-524	5,7	1,79	625	31,0	
706	Saïcourt	Jura bernois	0	291	8,4	1 272	28,3	54,3	2 453	21,7	13,1	-0,3	143,4	99,7	2 495	2,7	1,95	627	50,0	
973	Bettenhausen	Haute-Argovie	-2	-2	55,7	6 802	281,0	32,5	436	32,4	3,8	-0,6	70,8	-338,4	-6 999	1,5	1,55	635	29,5	
617	Niederhünigen	Berne - Mittelland	57	57	23,2	4 273	103,5	4,1	-77	100,0	13,6	0,2	48,4	-179,3	-4 042	3,2	1,70	643	33,2	
579	Habkern	Interlaken-Oberhasli	-45	-45	36,7	5 204	78,5	15,7	479	101,9	8,8	0,5	144,6	-41,6	-1 316	5,6	1,85	645	158,8	
622	Oppligen	Berne - Mittelland	13	31	14,7	2 530	79,4	4,3	137	285,8	11,3	-0,4	3,8	-195,6	-4 239	1,4	1,70	650	7,0	
738	Jens	Seeland	0	92	7,6	1 253	36,0	7,1	260	137,5	9,1	0,7	79,9	63,4	1 749	6,6	1,90	660	6,1	
748	Schwadernau	Biel/Bienne	-39	-39	8,5	1 151	40,6	5,2	210	167,8	8,2	0,6	111,1	45,0	1 172	9,2	1,90	664	9,6	
323	Bannwil	Haute-Argovie	0	271	10,9	2 045	57,5	8,7	400	141,4	12,0	-0,3	8,4	-126,7	-3 327	3,1	1,70	679	12,1	
943	Uebeschi	Thoune	0	309	12,6	1 795	42,6	21,8	775	144,2	24,4	0,0	27,2	-88,9	-2 000	1,3	2,00	682	42,6	
927	Heiligenschwendli	Thoune	-175	-175	9,0	1 996	40,6	6,6	294	101,7	6,6	1,2	85,8	-216,1	-5 074	3,0	1,89	689	16,7	
324	Bleienbach	Haute-Argovie	1 389	1 988	27,1	10 442	205,0	17,8	768	305,1	43,6	-0,2	13,0	-207,2	-7 279	3,8	1,40	696	-8,5	
433	Cortébert	Jura bernois	196	196	20,9	2 156	75,2	1,2	-16	100,0	13,4	0,6	93,7	27,6	786	6,4	2,14	708	33,6	
326	Gondiswil	Haute-Argovie	-106	-106	29,4	2 997	105,0	4,6	-90	100,0	7,0	-0,1	9,6	-124,9	-2 910	3,8	1,84	730	50,0	
620	Oberthal	Berne - Mittelland	74	279	11,2	1 428	35,4	9,0	327	173,5	14,3	0,2	44,0	-49,3	-1 330	3,6	1,95	731	66,1	
724	Nods	Jura bernois	437	437	43,3	6 893	202,9	3,4	162	584,3	14,9	0,0	37,3	-309,9	-8 091	2,9	1,64	766	32,1	
948	Forst-Längenbühl	Thoune	-32	-32	29,2	3 347	100,0	8,6	292	54,5	4,7	-0,3	10,4	-273,1	-5 631	0,4	1,70	768	30,0	
925	Fahrni	Thoune	290	336	16,4	3 555	72,3	4,1	117	609,2	19,3	0,1	34,2	-188,2	-4 619	2,2	1,78	791	30,4	
564	Kandergrund	Frutigen/Bas-Simmental	0	55	26,3	3 296	79,4	25,1	1 147	22,2	6,4	0,0	82,1	-23,0	-567	4,4	1,85	793	73,9	
766	Oberwil im Simmental	Frutigen/Bas-Simmental	0	161	17,9	2 021	49,7	18,5	531	110,6	15,2	0,0	48,6	-113,4	-3 228	6,8	1,64	809	123,3	
449	Sauge	Jura bernois	-249	-249	31,5	4 709	130,1	4,1	150	87,8	3,1	0,2	56,4	-129,3	-3 205	7,9	1,90	819	26,4	
494	Gals	Seeland	-121	-121	8,9	1 577	57,7	21,6	1 141	3,4	0,9	0,7	163,9	50,1	1 257	4,9	1,49	824	2,7	
921	Amsoldingen	Thoune	320	374	6,2	1 335	29,8	18,8	747	96,5	18,0	-0,1	55,2	-52,1	-1 301	3,5	1,85	826	14,7	
842	Lauenen	Haut-Simmental/Gessenay	1 329	1 554	18,6	5 764	89,6	18,4	973	238,5	34,0	0,2	55,1	-141,3	-5 152	9,4	1,70	833	31,3	
867	Gurzelen	Thoune	37	67	12,1															

N°	Commune	Arrondissement administratif	Résultat du compte général en francs par habitant			Résultat du compte général en francs par habitant avant amortissements supplémentaires			Excédent / découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt			Capitaux propres déterminants en francs par habitant			Quotient de l'excédent du bilan (%)			Quotité d'investissement (%)			Investissements nets en francs par habitant			Degré d'autofinancement (%)			Quotité d'autofinancement (%)			Quotité de la charge des intérêts (%)			Dette brute par rapport aux revenus (%)			Quotient d'endettement net (%)			Endettement net en francs par habitant			Quotité de la charge financière (%)			Quotité d'impôt			Nombre d'habitants			Péréquation financière (%)		
391	Oberwil bei Büren	Seeland	19	192	6,0	862	24,3	14,2	618	179,6	22,1	-0,2	23,7	-57,7	-1 431	3,7	1,97	861	23,9																																		
382	Büetigen	Seeland	0	189	12,6	2 250	95,9	11,7	424	75,1	7,1	-0,2	9,6	-226,0	-4 432	0,6	1,35	866	6,3																																		
502	Vinelz	Seeland	258	499	11,0	1 902	62,6	22,1	1 053	103,5	21,1	0,7	153,9	191,0	4 808	10,1	1,69	867	4,6																																		
742	Mörigen	Biel/Bienne	259	259	7,8	2 091	67,5	10,2	439	201,4	16,2	-0,4	69,0	62,2	1 925	10,1	1,40	891	-21,0																																		
906	Schangnau	Emmental	266	281	19,7	2 420	50,5	22,1	441	111,8	12,2	0,5	131,0	14,5	427	5,5	1,90	900	111,5																																		
344	Ursenbach	Haute-Argovie	70	549	64,9	7 428	245,3	12,6	600	117,7	14,3	-0,1	12,4	-202,0	-4 892	2,5	1,75	900	56,0																																		
441	Renan (BE)	Jura bernois	262	262	5,2	1 133	17,2	2,1	83	631,5	11,3	3,0	189,1	159,4	4 394	11,4	2,04	923	50,8																																		
448	Villeret	Jura bernois	45	71	7,9	3 249	46,6	17,7	778	93,0	13,8	0,5	85,4	-65,5	-1 739	8,0	1,69	926	1,3																																		
602	Arni (BE)	Berne - Mittelland	0	101	13,1	3 211	53,7	8,6	408	118,9	10,0	0,1	72,3	-138,7	-3 195	2,6	1,64	932	51,1																																		
554	Wiler bei Utzenstorf	Emmental	15	15	11,4	1 821	66,2	9,5	412	124,2	11,5	-0,3	3,2	-234,6	-5 366	1,3	1,60	936	7,0																																		
495	Gampelen	Seeland	0	337	17,8	4 059	134,0	12,3	551	86,7	10,5	-0,2	12,6	-336,5	-6 800	0,6	1,19	939	11,4																																		
958	Trachselwald	Emmental	63	139	26,1	4 426	80,5	10,3	249	250,5	16,1	-0,3	14,3	-174,1	-4 645	4,6	1,88	968	77,9																																		
767	Reutigen	Thoune	19	19	11,7	1 230	50,8	42,9	2 236	18,2	10,4	0,0	95,7	-18,7	-422	3,9	1,75	981	26,9																																		
611	Kiesen	Berne - Mittelland	-158	-158	14,1	2 650	92,9	3,1	114	168,4	5,2	-0,1	35,2	-102,1	-2 319	6,8	1,54	982	-2,2																																		
841	Gsteig	Haut-Simmental/Gessenay	-271	-271	20,7	6 340	109,0	6,6	290	86,2	5,7	1,8	234,5	-86,3	-2 209	9,7	1,50	987	24,7																																		
945	Unterlangenegg	Thoune	24	48	11,1	3 769	43,4	5,7	209	221,2	11,1	-0,1	61,3	-175,6	-4 302	7,4	1,85	991	45,1																																		
385	Diessbach	Seeland	0	21	5,4	1 236	27,2	7,1	327	95,5	6,4	-0,1	42,6	-160,9	-3 888	1,6	1,80	994	11,1																																		
302	Bargen (BE)	Seeland	120	120	10,0	2 124	56,2	11,6	530	118,6	11,9	-0,2	20,3	-121,0	-2 905	5,0	1,84	1 009	8,8																																		
770	Stocken-Höfen	Thoune	0	3	14,4	1 606	55,0	28,9	1 278	9,7	3,5	-0,3	11,1	-177,4	-3 905	0,0	1,79	1 013	43,2																																		
754	Walperswil	Seeland	563	563	24,3	3 625	131,2	1,3	40	2 205,8	20,4	-0,3	4,1	-182,5	-4 628	4,4	1,65	1 038	13,1																																		
952	Dürenroth	Emmental	0	38	15,7	2 019	51,8	8,3	140	157,8	5,9	-0,3	44,1	-116,4	-2 924	1,2	1,89	1 069	64,1																																		
403	Bäriswil	Berne - Mittelland	0	46	8,3	1 445	53,1	20,3	826	37,3	8,2	-0,2	37,1	-61,1	-1 383	2,5	1,54	1 072	1,1																																		
784	Innertkirchen	Interlaken-Oberhasli	0	57	17,0	4 759	65,3	27,5	1 691	49,4	14,3	0,3	125,2	30,0	903	13,9	1,60	1 083	56,4																																		
863	Burgstein	Thoune	-411	-411	5,2	1 878	22,3	3,8	156	-137,7	-5,4	0,2	72,1	-41,7	-957	3,6	1,95	1 084	17,3																																		
869	Kaufdorf	Berne - Mittelland	0	80	2,0	1 503	10,2	42,0	2 265	20,1	12,7	0,1	102,8	-1,2	-28	6,2	1,80	1 088	9,4																																		
401	Aeffligen	Emmental	536	623	13,1	1 618	69,2	8,9	332	140,6	10,3	-0,3	17,0	-127,9	-2 661	2,2	1,70	1 090	11,8																																		
585	Leissigen	Interlaken-Oberhasli	62	272	6,3	1 422	30,1	23,3	915	73,2	16,4	0,2	84,9	-26,5	-665	4,0	1,90	1 109	10,3																																		
951	Affoltern	Emmental	-19	-19	12,0	1 685	47,1	13,0	457	67,9	7,0	-0,2	55,2	-78,6	-1 893	2,1	1,74	1 121	48,6																																		
977	Heimenhausen	Haute-Argovie	0	0	19,4	3 180	107,2	8,8	252	50,4	4,2	-0,4	10,3	-231,7	-4 641	2,3	1,46	1 133	25,3																																		
566	Krattigen	Frutigen/Bas-Simmental	0	37	6,8	1 098	37,6	21,2	901	43,1	9,9	-0,1	52,3	-69,3	-1 506	4,2	1,65	1 136	9,4																																		
989	Thörigen	Haute-Argovie	-25	-25	14,7	1 846	79,5	26,3	910	44,2	11,3	-0,4	28,4	-82,3	-1 679	2,6	1,60	1 154	12,5																																		
960	Wyssachen	Haute-Argovie	-6	-6	20,2	2 044	71,4	4,3	12	3 116,2	10,6	0,6	60,7	-38,7	-950	8,5	1,90	1 163	50,1																																		
756	Twann-Tüscherz	Biel/Bienne	478	996	16,4	3 854	98,5	19,7	1 120	140,4	24,4	-0,3	63,1	-33,2	-1 087	5,1	1,65	1 163	-0,5																																		
888	Wald (BE)	Berne - Mittelland	-35	-35	17,9	2 931	94,0	14,7	509	62,2	8,9	-0,3	11,3	-68,8	-1 484	5,4	1,69	1 178	11,7																																		
904	Röthenbach im Emmental	Emmental	121	253	17,0	2 050	42,8	19,1	379	188,4	17,7	0,3	45,0	-15,8	-452	6,2	2,00	1 186	106,7																																		
571	Beatenberg	Interlaken-Oberhasli	498	618	9,9	2 966	40,9	22,3	778	108,2	15,2	0,1	114,6	-32,2	-955	2,6	1,98	1 193	23,5																																		
866	Gerzensee	Berne - Mittelland	-25	-25	11,3	2 502	81,8	19,5	1 033	75,6	15,4	0,0	23,6	-88,5	-2 114	6,2	1,54	1 198	-5,0																																		
783	Hasliberg	Interlaken-Oberhasli	0	140	10,0	1 179	36,9	18,0	778	99,6	14,5	0,2	42,8	-42,2	-1 103	10,2	2,10	1 204	29,6																																		
438	Orvin	Jura bernois	0	22	16,1	2 599	72,7	9,2	372	61,9	5,8	-0,1	48,6	-31,4	-786	4,9	1,94	1 230	11,3																																		
663	Frauenkappelen	Berne - Mittelland	-127	-127	6,0	2 026	36,2	37,9	1 916	118,5	38,1	0,1	98,4	47,2	1 194	8,7	1,70	1 232	-2,8																																		
922	Blumenstein	Thoune	-18	-18	9,1	1 092	38,5	13,5	502	30,0	4,4	-0,3	17,2	-113,0	-2 607	2,7	1,75	1 240	37,2																																		
445	Sonvilier	Jura bernois	175	264	24,4	3 312	68,7	12,9	235	281,8	14,1	0,3	81,2	-103,0	-2 947	4,7	2,17	1 245	63,5																																		
388	Leuzigen	Seeland	-161	-161	21,9	2 875	98,0	11,7	355	113,0	10,4	-0,2	63,3	-17,5	-417	6,7	1,79	1 254	24,3																																		
662	Ferenbalm	Berne - Mittelland	93	93	8,7	2 168	40,7	4,8	145	809,0	26,9	-0,2	17,5	-122,5	-2 958	1,7	1,85	1 261	15,5																																		
309	Radelfingen	Seeland	-179	-179	19,8	4 531	101,4	6,1	238	28,5	1,8	0,9	66,8	-223,4	-5 283	3,0	1,69	1 270	14,8																																		
791	Boltigen	Haut-Simmental/Gessenay	200	378	16,9	1 738	45,4	6,4	267	290,6	16,4	0,1	43,1	-106,0	-3 060	2,0	1,70	1 273	119,8																																		
614	Linden	Berne - Mittelland	-41	-41	13,1	1 457	47,5	13,9	370	144,3	13,6	-0,1	41,0	-33,8	-830	4,0	1,90	1 300	47,1																																		
390	Meinisberg	Biel/Bienne	-78	-78	8,6	1 163	38,4	9,9	360	61,3	6,2	-0,5	18,3	-128,8	-2 948	0,5	1,95	1 313	14,2																																		
565	Kandersteg	Frutigen/Bas-Simmental	133	175	8,9	1 710	35,8	15,9	750	113,2	15,5	0,5	112,6	127,4	3 969	11,3	1,80	1 328	39,9																																		
908	Trub	Emmental	0	199	21,2	2 182	43,9	10,9	397	119,0	11,6	0,1	39,1	-48,6	-1 475	3,6	1,84	1 345	176,4																																		
793	St. Stephan	Haut-Simmental/Gessenay	-6	-6	19,7	1 732	63,4	22,8	1 094	62,0	13,1	0,7	115,9	158,6	4 269	9,1	1,84	1 350	68,7																																		
605	Bowil	Berne - Mittelland	0	34	10,8	1 776	38,7	7,5	266	139,9	10,2	0,0	63,7	-102,2	-2 498	4,5	1,89	1 372	48,7																																		
876	Mühlethurnen	Berne - Mittelland	-2	-2	3,8	418	19,8	8,7	289	146,8	11,2	0,1	110,7	101,5	2 140	8,2	1,75	1 386	10,5																																		
750	Sutz-Latringen	Biel/Bienne	0	386	12,2	2 308	66,4	43,5	3 047	21,9	13,6	0,1	151,2	175,8	5 063	8,0	1,80	1 391	0,4																																		
305	Kappelen	Seeland	225	225	7,0	1 038	38,3	5,1	151	389,6	16,2	0,0	84,0	19,2	480	8,6	1,70	1 398	6,3																																		
953	Eriswil	Haute-Argovie	74	74	37,3	3 205	114,4	7,0	256	221,7	13,1	-0,2	12,8	-141,5	-3 528	3,3	1,90	1 400	78,4																																		
690	Court	Jura bernois	0	172	23,9	3 265	100,2	15,0	440	75,3	8,4	0,8	74,4	-39,9	-968	6,6	1,94	1 420	20,9																																		
415	Lyssach	Emmental	-10	-10	11,3	2 992	106,5	5,7	254	188,0	9,8	-0,2	18,4	-140,5	-3 176	6,9	1,29	1 422	-19,2																																		
498	Müntschemier	Seeland	302	589	17,8	3 960	96,7	16,1	606	146,7	19,6	-0,2	18,0	-107,0	-2 967	1,7	1,79	1 428	2,4																																		
492	Erlach	Seeland	555	708	16,1	5 339	99,5	14,9	711	135,8	8,2	0,1	83,5	-143,2	-3 407	2,8	1,50	1 428	3,6																																		
434	Courtelay	Jura bernois	527	527	12,1	1 627	50,7	3,2	41	2 237,0	17,2	1,1	125,8	90,6	2 787	6,9	2,14	1 442	11,6																																		
971	Attiswil	Haute-Argovie	0	209	7,6	1 816	40,5	24,5	953	55,9	14,7	-0,2	83,3	24,3	547	3,9	1,64	1 461	14,4																																		
338	Rohrbach	Haute-Argovie	-292	-292	54,7	6 512	277,7	12,6	552	-13,3	-1,7	-0,3	3,0	-282,0	-5 426	3,0	1,50	1 468	31,4																																		
909	Trubschachen	Emmental	56	109	6,7	972	21,3	11,9	283	180,6	13,1	0,6	67,6	-15,2	-394	4,2	1,99	1 470	62,4																																		
386	Dotzigen	Seeland	0	0	10,1	1 646	53,1	13,3	472	106,4	13,2	-0,3	12,0	-58,2	-1 383	3,4	1,70	1 482	12,0																																		
333	Melchnau	Haute-Argovie	116	241	11,4	1 962	55,1	4,0	175	281,1	10,6	-0,2	10,2	-137,6	-3 273	1,0	1,74	1 496	18,9																																		
852	Guggisberg	Berne - Mittelland	1 056	1 234	30,0	2 553	50,3	12,3	496	305,4	28,0	-0,1	4,4	-																																							

N°	Commune	Arrondissement administratif	Résultat du compte général en francs par habitant			Résultat du compte général en francs par habitant avant amortissements supplémentaires			Excédent / découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt			Capitaux propres déterminants en francs par habitant			Quotient de l'excédent du bilan (%)			Quotité d'investissement (%)			Investissements nets en francs par habitant			Degré d'autofinancement (%)			Quotité d'autofinancement (%)			Quotité de la charge des intérêts (%)			Dette brute par rapport aux revenus (%)			Quotient d'endettement net (%)			Endettement net en francs par habitant			Quotité de la charge financière (%)			Quotité d'impôt			Nombre d'habitants			Péréquation financière (%)		
853	Rüschegg	Berne - Mittelland	-92	-92	16,5	2 840	68,0	18,0	840	58,0	10,3	0,3	56,0	-84,9	-1 993	4,6	1,64	1 669	46,6																																		
982	Niederörsz	Haute-Argovie	-151	-151	10,9	2 719	100,6	7,6	433	63,4	4,7	-0,1	10,5	-176,8	-3 220	0,7	1,20	1 670	-12,9																																		
431	Corgémont	Jura bernois	48	48	19,1	3 708	85,9	6,4	-228	100,0	11,4	-0,2	41,5	-116,8	-2 876	5,7	1,79	1 709	27,3																																		
763	Erlenbach im Simmental	Frutigen/Bas-Simmental	0	378	10,7	2 240	44,0	28,8	1 121	80,9	21,6	-0,3	43,5	-71,7	-1 788	4,9	1,68	1 727	49,0																																		
983	Oberbipp	Haute-Argovie	0	23	10,8	1 582	66,8	13,8	592	91,3	12,6	0,1	49,8	-87,9	-2 350	7,0	1,97	1 761	32,2																																		
626	Walkringen	Berne - Mittelland	383	383	17,9	2 812	69,3	5,2	-29	100,0	21,8	1,2	73,3	-89,9	-2 350	7,0	1,97	1 761	32,2																																		
880	Rüeggisberg	Berne - Mittelland	0	219	14,7	3 088	53,6	19,6	815	65,1	13,3	0,2	94,4	-71,1	-1 900	6,2	1,85	1 795	49,7																																		
603	Biglen	Berne - Mittelland	0	271	13,4	3 127	68,3	20,6	976	90,7	18,2	-0,1	23,7	-173,4	-3 887	3,0	1,75	1 814	12,7																																		
872	Kirchdorf (BE)	Berne - Mittelland	1 050	1 050	19,0	3 091	105,3	9,4	-194	100,0	33,2	-0,3	29,5	-122,5	-2 602	4,0	1,59	1 851	7,2																																		
304	Källnach	Seeland	21	152	19,9	3 202	118,0	28,2	1 294	44,7	12,9	0,0	55,7	-107,7	-2 557	4,1	1,53	1 854	10,8																																		
450	Péry-La Heutte	Jura bernois	10	28	8,1	1 499	51,1	13,6	601	93,5	12,7	0,4	70,4	-6,9	-186	7,1	1,60	1 913	-1,5																																		
746	Safnern	Biel/Bienne	-63	-63	15,9	2 715	99,3	10,5	461	64,4	6,8	-0,3	10,4	-154,1	-3 204	2,5	1,50	1 922	5,0																																		
444	Sonceboz-Sombeval	Jura bernois	189	198	8,3	4 248	44,1	7,9	362	331,9	22,0	-0,1	24,1	-85,0	-2 787	3,9	1,82	1 956	2,0																																		
726	Plateau de Diesse	Jura bernois	0	19	29,8	5 091	135,8	16,3	700	71,8	10,2	-0,5	37,9	-148,0	-3 566	5,4	1,85	2 061	16,0																																		
885	Uttigen	Thoune	292	292	10,6	2 116	59,6	4,7	106	715,4	22,1	-0,2	5,1	-153,0	-3 351	2,2	1,63	2 065	8,7																																		
424	Wynigen	Emmental	0	86	16,6	2 514	66,7	11,7	657	63,5	6,8	0,0	10,9	-53,9	-1 331	3,8	1,80	2 065	38,6																																		
413	Koppigen	Emmental	183	446	10,8	1 951	52,5	15,9	593	123,4	16,1	0,1	23,4	-120,6	-3 098	1,8	1,89	2 080	9,0																																		
731	Aegerten	Biel/Bienne	-3	-3	8,0	2 390	38,7	19,3	938	72,9	14,8	0,0	53,2	-94,3	-2 132	5,7	1,79	2 092	15,9																																		
405	Ersigen	Emmental	-216	-216	11,5	2 160	64,1	10,5	381	71,7	7,5	-0,1	37,1	-50,8	-1 006	7,6	1,60	2 094	10,3																																		
883	Seffigen	Thoune	0	0	4,1	672	21,3	13,2	438	61,9	7,7	-0,2	62,7	-1,7	-38	4,0	1,74	2 118	9,0																																		
762	Diemtigen	Frutigen/Bas-Simmental	0	6	19,3	6 274	59,0	24,6	738	129,9	17,8	0,1	74,9	-60,9	-1 933	8,7	1,90	2 147	80,9																																		
562	Aeschi bei Spiez	Frutigen/Bas-Simmental	0	9	12,2	2 193	58,8	37,5	1 469	17,5	7,2	0,0	61,6	-53,2	-1 181	4,2	1,69	2 228	23,6																																		
755	Worben	Seeland	-75	-75	6,8	1 865	38,1	13,5	380	78,8	9,1	-0,4	73,8	-27,9	-579	4,3	1,60	2 271	10,8																																		
703	Reconvilier	Jura bernois	233	241	15,9	2 673	59,3	6,5	296	163,5	10,0	0,6	78,9	-66,9	-1 646	3,7	1,97	2 316	33,1																																		
792	Lenk	Haut-Simmental/Gessenay	778	859	17,2	2 470	73,0	15,6	835	194,6	25,0	0,1	75,7	35,8	1 115	6,8	1,94	2 334	21,6																																		
992	Wangen an der Aare	Haute-Argovie	0	135	7,4	1 368	42,1	36,5	2 370	22,9	11,2	-0,3	140,3	134,5	3 219	6,0	1,68	2 342	5,0																																		
414	Krauchthal	Emmental	129	151	7,2	1 146	35,6	15,3	438	113,1	12,9	-0,1	55,9	-34,6	-840	4,4	1,79	2 346	12,3																																		
995	Wiedlisbach	Haute-Argovie	0	273	11,4	2 170	65,3	35,1	1 979	28,2	13,0	-0,1	47,8	-73,8	-1 762	1,5	1,67	2 356	3,2																																		
905	Rüderswil	Emmental	425	533	19,5	2 556	80,7	14,2	350	267,6	23,8	0,0	53,3	-75,9	-1 784	4,1	1,74	2 368	42,5																																		
420	Rüdtligen-Alchenflüh	Emmental	0	40	10,5	7 705	64,0	18,8	805	33,7	6,3	-0,3	34,1	-365,9	-7 086	3,4	1,45	2 399	12,1																																		
941	Thierachern	Thoune	0	164	8,5	1 672	42,6	19,1	821	76,8	14,4	-0,2	68,7	-33,3	-733	5,9	1,73	2 411	14,5																																		
934	Oberhofen am Thounersee	Thoune	0	3	3,4	2 404	21,7	8,3	288	423,2	21,7	0,6	64,3	-124,5	-3 742	3,2	1,64	2 426	-8,2																																		
901	Eggiwil	Emmental	30	44	15,4	1 583	42,6	6,5	218	204,6	11,8	0,3	49,2	-36,9	-966	5,8	1,80	2 443	103,8																																		
769	Wimmis	Frutigen/Bas-Simmental	89	148	12,2	2 707	65,3	9,2	326	225,7	15,5	0,5	58,9	-38,0	-812	9,1	1,62	2 474	22,0																																		
307	Meikirch	Berne - Mittelland	87	87	7,9	1 809	50,5	1,4	25	1 536,2	10,6	-0,5	2,2	-182,3	-4 279	0,2	1,54	2 477	1,3																																		
879	Riggisberg	Berne - Mittelland	0	43	13,7	2 950	67,0	21,1	1 175	46,4	8,1	0,0	60,6	-22,7	-530	4,4	1,82	2 496	11,9																																		
884	Toffen	Berne - Mittelland	326	326	17,2	2 233	103,1	16,9	544	136,4	19,1	-0,2	37,8	-37,7	-813	7,9	1,60	2 529	2,9																																		
572	Bönigen	Interlaken-Oberhasli	0	37	10,3	1 438	45,9	18,4	597	104,7	16,8	0,0	107,3	91,0	2 284	10,8	1,94	2 530	15,7																																		
409	Hindelbank	Emmental	0	41	6,3	2 562	37,8	17,8	981	57,8	10,9	-0,2	37,5	-39,0	-885	4,7	1,64	2 538	3,2																																		
331	Lotzwil	Haute-Argovie	-8	-8	13,9	2 012	69,5	13,5	805	61,6	8,7	-0,2	6,6	-194,1	-4 065	0,5	1,70	2 545	15,1																																		
584	Lauterbrunnen	Interlaken-Oberhasli	132	132	19,9	6 874	90,5	14,1	963	132,4	17,0	-0,1	71,0	-99,7	-3 488	8,0	1,99	2 549	10,6																																		
590	Ringgenberg (BE)	Interlaken-Oberhasli	-26	-26	11,2	1 603	51,4	15,0	510	64,9	8,0	0,1	73,4	-30,5	-712	6,8	1,80	2 574	20,5																																		
903	Lauperswil	Emmental	110	110	11,1	1 442	43,9	4,8	138	448,2	17,4	0,4	51,0	-23,2	-564	6,3	1,85	2 616	36,7																																		
310	Rapperswil (BE)	Seeland	-163	-163	13,7	3 835	75,4	13,5	649	15,3	2,2	0,0	74,2	-53,3	-1 426	5,5	1,70	2 640	6,8																																		
907	Signau	Emmental	0	175	8,7	1 107	31,2	20,7	854	66,7	14,2	0,5	62,2	17,5	436	4,6	1,94	2 658	48,2																																		
594	Wilderswil	Interlaken-Oberhasli	0	10	10,0	2 601	52,1	13,3	579	88,2	11,8	0,0	73,1	-100,9	-2 046	3,5	1,69	2 660	12,8																																		
372	Evilard	Biel/Bienne	107	138	9,2	2 761	65,8	6,8	319	134,5	8,7	-0,2	37,1	-73,2	-1 996	3,0	1,52	2 671	-9,3																																		
744	Orpund	Biel/Bienne	0	446	12,5	4 392	55,8	16,6	923	69,8	12,2	0,1	66,6	-187,7	-4 513	2,4	1,95	2 745	12,3																																		
751	Täuffelen	Seeland	0	68	4,7	2 612	28,1	36,6	1 984	16,9	8,0	-0,3	75,7	-32,4	-776	2,4	1,59	2 853	3,7																																		
418	Oberburg	Emmental	285	285	9,0	1 725	37,2	3,3	106	601,8	16,2	0,2	63,6	-37,0	-932	3,9	1,94	2 889	29,7																																		
886	Wattenwil	Thoune	141	141	12,3	1 288	50,4	3,1	201	293,3	8,5	0,3	53,8	-16,3	-369	4,9	1,94	2 908	24,9																																		
623	Rubigen	Berne - Mittelland	0	0	7,1	2 076	48,1	12,5	431	124,9	13,5	0,1	59,0	-114,7	-2 411	3,9	1,44	2 914	1,6																																		
668	Mühleberg	Berne - Mittelland	167	167	13,6	2 398	96,6	5,4	207	371,9	17,4	-0,4	17,2	-112,3	-2 499	6,0	1,45	2 919	-3,9																																		
354	Kirchlindach	Berne - Mittelland	0	333	6,9	4 336	48,6	14,3	611	127,1	17,2	-0,2	17,4	-173,7	-4 666	1,9	1,50	2 984	-6,9																																		
303	Grossaffoltern	Seeland	0	0	7,3	1 559	38,4	11,5	376	103,1	11,4	0,3	27,5	-53,9	-1 251	2,8	1,74	3 028	10,2																																		
794	Zweisimmen	Haut-Simmental/Gessenay	-160	-160	5,0	1 647	23,8	28,6	1 806	23,0	8,2	0,3	82,2	76,9	1 955	8,1	1,80	3 060	16,2																																		
358	Stettlen	Berne - Mittelland	94	94	3,9	1 200	26,3	5,3	150	263,6	10,0	0,3	79,5	23,3	577	5,0	1,50	3 096	-2,7																																		
573	Brienz (BE)	Interlaken-Oberhasli	0	12	8,1	1 737	39,3	21,3	1 434	43,7	9,6	0,0	43,6	-57,7	-1 338	5,3	1,81	3 111	13,0																																		
312	Seedorf (BE)	Seeland	0	48	12,5	2 658	65,7	37,2	2 017	39,1	15,8	-0,1	69,6	-45,2	-1 108	5,3	1,74	3 123	8,5																																		
667	Laupen	Berne - Mittelland	-116	-116	6,7	951	36,8	11,0	435	98,3	10,5	-0,1	130,2	17,2	395	9,5	1,69	3 147	6,0																																		
956	Rüegsau	Emmental	0	0	11,0	1 916	63,0	19,2	617	55,2	9,6	0,5	56,0	-40,4	-850	4,9	1,59	3 240	8,9																																		
533	Bätterkinden	Emmental	39	67	10,3	1 943	59,2	6,0	165	147,2	6,4	-0,3	6,8	-143,6	-3 157	0,9	1,60	3 248	7,9																																		
406	Hasle bei Burgdorf	Emmental	0	221	15,2	1 875	64,9	29,5	1 203	63,4	20,5	0,6	43,7	-30,1	-733	8,4	1,89	3 259	23,6																																		
332	Madiswil	Haute-Argovie	123	123	21,7	3 232	121,4	31,2	-25	100,0	8,2	-0,6	10,9	-283,2	-5 624	-0,1	1,55	3 283	14,6																																		
749	Studen (BE)	Seeland	373	374	12,5	3 627	68,6	6,6	260	260,0	15,0	0,2	46,2	-119,0	-3 118	5,2	1,72	3 332	4,5																																		
342	Thouneletten	Haute-Argovie	0	226	10,5	4 795	52,3	12,8	459	129,5	15,2	-0,3	34,1	-223,2	-5 208	4,2	1,78	3 370	12,7																																		
561	Adelboden	Frutigen/Bas-Simmental	0	0	9,5	2 342	40,0	33,3	2 049	34,1	13,9	0,2	89,8	61,8																																							

N°	Commune	Arrondissement administratif	Résultat du compte général en francs par habitant		Résultat du compte général en francs par habitant avant amortissements supplémentaires	Excédent / découvert du bilan en dixièmes de quotité d'impôt	Capitaux propres déterminants en francs par habitant		Quotient de l'excédent du bilan (%)		Quotité d'investissement (%)	Investissements nets en francs par habitant		Degré d'autofinancement (%)	Quotité d'autofinancement (%)	Quotité de la charge des intérêts (%)	Dette brute par rapport aux revenus (%)	Quotient d'endettement net (%)	Endettement net en francs par habitant		Quotité de la charge financière (%)		Quotité d'impôt	Nombre d'habitants	Péréquation financière (%)
713	Tavannes	Jura bernois	0	28	6,1	1 063	24,5	10,5	546	61,8	5,1	0,4	67,9	34,8	856	4,2	1,92	3 558	27,2						
496	Ins	Seeland	105	105	7,5	1 316	42,7	12,3	602	132,3	14,5	0,6	90,3	89,2	2 107	6,3	1,63	3 598	5,8						
567	Reichenbach im Kandertal	Frutigen/Bas-Simmental	101	101	16,7	2 373	65,6	14,3	414	114,8	12,6	0,2	78,0	-34,0	-850	8,8	1,77	3 619	44,5						
745	Port	Biel/Bienne	0	58	3,2	1 605	18,7	18,7	901	97,6	17,4	0,5	114,5	105,8	2 867	8,4	1,69	3 667	-1,3						
311	Schüpfen	Seeland	0	9	9,3	1 889	54,0	10,9	362	92,7	10,0	-0,4	19,2	-121,7	-2 817	3,6	1,64	3 753	4,2						
723	La Neuveville	Jura bernois	4	4	6,7	4 681	41,4	5,3	362	214,0	10,3	0,2	44,7	-54,3	-1 731	3,2	1,65	3 816	-3,5						
576	Grindelwald	Interlaken-Oberhasli	0	138	8,2	4 029	42,0	30,8	2 020	52,0	15,4	0,6	109,9	105,9	3 427	8,2	1,79	3 973	8,7						
739	Ipsach	Biel/Bienne	48	72	5,6	1 056	34,6	5,6	194	127,1	5,5	0,3	69,6	10,9	249	3,9	1,59	4 000	1,2						
587	Matten bei Interlaken	Interlaken-Oberhasli	180	180	8,1	1 631	37,3	7,2	238	229,1	14,4	0,6	87,5	21,8	524	9,4	1,93	4 016	12,2						
717	Välbirse	Jura bernois	0	142	9,1	2 005	34,1	6,4	369	131,4	7,8	0,8	79,3	-1,4	-35	3,6	2,00	4 022	30,1						
929	Hilterfingen	Thoune	0	0	10,8	5 821	74,5	14,4	726	83,8	11,7	-0,3	6,6	-254,0	-7 183	2,0	1,55	4 046	-8,0						
337	Roggwil (BE)	Haute-Argovie	0	20	3,2	2 243	15,4	24,5	798	42,6	9,1	-0,5	121,7	-35,3	-759	2,2	1,61	4 076	31,2						
544	Moosseedorf	Berne - Mittelland	0	317	10,1	2 817	74,4	15,1	540	95,3	12,2	0,3	39,3	-141,3	-2 855	3,0	1,38	4 112	-2,4						
870	Kehrsatz	Berne - Mittelland	0	60	3,3	678	19,2	23,4	831	48,0	11,4	-0,3	37,3	-17,6	-419	5,1	1,64	4 135	4,5						
955	Lützelflüh	Emmental	100	100	10,5	1 433	44,3	8,7	286	218,3	16,7	-0,3	9,6	-75,4	-1 711	5,2	1,84	4 144	28,4						
608	Grosshöchstetten	Berne - Mittelland	-92	-92	5,5	1 701	36,4	12,5	506	67,6	8,5	-0,2	27,8	-94,7	-1 834	3,3	1,42	4 148	5,4						
632	Wichtrach	Berne - Mittelland	2 110	2 110	24,6	3 161	144,2	6,7	33	7 109,6	34,8	0,0	39,4	-98,5	-2 025	3,6	1,59	4 267	6,3						
733	Brügg	Biel/Bienne	-21	-21	9,4	1 890	57,7	2,5	196	146,1	3,6	0,1	53,6	-23,9	-519	2,6	1,59	4 295	0,5						
392	Pieterlen	Biel/Bienne	7	309	7,1	2 102	36,4	10,7	541	90,3	8,6	0,2	55,1	-2,8	-58	3,6	1,65	4 319	16,0						
552	Utzenstorf	Emmental	0	280	8,0	1 489	43,2	16,9	682	96,0	13,9	0,2	46,5	-56,1	-1 270	3,0	1,72	4 348	7,8						
353	Bremgarten	Berne - Mittelland	-2	-2	5,7	1 971	41,4	25,1	1 213	32,5	9,6	1,0	83,3	2,9	71	8,1	1,49	4 374	-8,4						
446	Tramelan	Jura bernois	0	28	6,1	3 985	26,5	6,7	409	153,4	9,6	0,3	46,7	-103,3	-2 671	3,4	1,94	4 471	18,5						
321	Aarwangen	Haute-Argovie	-32	-32	16,8	2 315	98,4	5,5	398	125,4	6,7	-0,2	4,8	-199,3	-4 146	2,0	1,57	4 519	7,5						
301	Aarberg	Seeland	329	337	13,7	2 727	84,1	5,3	239	160,5	8,2	-0,3	5,6	-113,4	-2 630	4,2	1,60	4 638	1,1						
785	Meiringen	Interlaken-Oberhasli	0	27	12,5	2 372	58,3	16,9	756	69,8	12,0	0,7	99,2	-13,3	-321	9,7	1,94	4 705	9,2						
938	Sigriswil	Thoune	216	216	5,4	2 836	29,0	8,1	359	194,1	13,9	0,0	52,3	-49,7	-1 283	4,0	1,72	4 810	5,3						
981	Niederbipp	Haute-Argovie	0	224	5,0	1 150	35,1	12,9	564	81,7	9,9	0,0	58,6	-2,0	-45	3,5	1,35	4 837	3,7						
954	Huttwil	Haute-Argovie	160	160	56,1	9 388	298,3	10,4	417	134,6	13,1	-0,5	54,0	-332,6	-6 905	5,1	1,65	4 845	13,5						
957	Sumiswald	Emmental	123	345	8,2	1 493	33,7	12,8	412	142,4	15,4	0,2	44,3	-65,5	-1 602	3,8	1,79	5 015	37,5						
538	Fraubrunnen	Berne - Mittelland	0	31	6,3	1 034	34,1	19,6	761	51,6	10,1	0,0	36,6	-53,4	-1 243	4,5	1,75	5 071	5,6						
387	Lengnau (BE)	Biel/Bienne	96	429	24,1	4 600	146,3	10,4	491	414,3	28,9	-0,5	5,7	-286,4	-6 973	0,7	1,54	5 165	5,8						
443	Saint-Imier	Jura bernois	254	279	14,3	5 424	83,7	9,0	703	103,1	7,9	0,1	41,8	-23,1	-653	2,8	1,75	5 183	-3,9						
612	Konolfingen	Berne - Mittelland	0	5	5,6	2 891	34,9	20,0	1 490	52,2	11,5	-0,1	7,6	-233,6	-5 278	0,2	1,59	5 254	0,6						
359	Vechigen	Berne - Mittelland	27	281	4,7	2 384	28,1	9,8	395	167,9	14,7	0,2	21,6	-126,6	-2 972	0,9	1,64	5 263	1,3						
670	Neuenegg	Berne - Mittelland	0	0	5,8	1 855	37,8	7,1	244	199,4	13,0	0,3	68,4	-34,0	-747	3,7	1,49	5 492	1,5						
581	Interlaken	Interlaken-Oberhasli	1 028	1 028	14,5	4 747	87,4	13,5	691	259,6	23,8	0,8	54,6	-24,6	-809	8,3	1,77	5 538	-7,5						
540	Jegenstorf	Berne - Mittelland	95	95	8,9	2 630	59,2	6,1	241	177,1	9,5	0,4	67,4	-64,2	-1 437	5,0	1,48	5 637	0,6						
593	Unterseen	Interlaken-Oberhasli	784	815	8,8	2 892	48,0	7,7	281	278,1	15,3	0,7	75,3	-56,8	-1 631	4,8	1,78	5 693	2,3						
944	Uetendorf	Thoune	249	265	5,0	1 178	29,1	4,5	190	250,5	10,5	0,0	28,6	-75,8	-1 689	1,9	1,52	5 877	6,6						
412	Kirchberg (BE)	Emmental	0	6	4,9	1 775	32,6	11,3	565	86,9	9,2	0,0	26,0	-91,7	-2 078	3,2	1,49	5 951	0,2						
551	Urtenen-Schönbühl	Berne - Mittelland	-26	-26	6,0	1 272	40,6	13,7	727	31,4	4,5	0,2	46,1	-66,4	-1 318	3,0	1,45	6 240	2,3						
352	Bolligen	Berne - Mittelland	335	373	3,8	2 570	25,4	10,7	468	147,0	13,9	0,5	95,8	-16,5	-437	5,7	1,60	6 295	-7,3						
928	Heimberg	Thoune	-46	-46	11,4	3 454	70,5	14,6	606	55,6	8,6	-0,2	62,6	-110,7	-2 180	4,2	1,50	6 793	7,1						
743	Nidau	Biel/Bienne	179	267	17,0	3 722	89,6	2,6	174	223,5	5,5	0,2	56,3	-148,0	-3 418	1,3	1,70	6 812	9,9						
855	Schwarzenburg	Berne - Mittelland	0	55	7,0	1 136	34,3	7,6	300	111,9	7,2	0,5	48,5	-31,3	-773	4,3	1,86	6 812	10,1						
563	Frutigen	Frutigen/Bas-Simmental	59	93	5,2	1 468	23,6	4,4	180	219,4	8,1	0,1	53,0	3,5	85	3,1	1,85	6 835	19,4						
979	Herzogenbuchsee	Haute-Argovie	-170	-170	12,2	2 145	74,7	15,9	855	40,0	6,9	-0,1	52,3	-24,2	-505	2,1	1,55	7 117	4,6						
700	Moutier	Jura bernois	-81	-81	1,1	528	4,6	4,5	311	160,6	6,4	0,5	90,5	67,8	1 706	5,5	1,94	7 286	20,0						
843	Saanen	Haut-Simmental/Gessenay	0	1 907	4,3	10 338	40,0	28,8	3 517	119,8	31,4	0,5	80,6	-72,6	-3 936	3,4	1,40	7 350	-30,9						
360	Wohlen bei Bern	Berne - Mittelland	54	179	3,4	2 029	22,5	9,9	506	90,0	8,7	-0,4	32,1	-53,5	-1 361	2,6	1,54	9 189	-4,1						
902	Langnau im Emmental	Emmental	0	255	7,6	1 820	35,7	19,8	1 145	61,3	12,2	0,4	54,3	23,2	583	5,1	1,94	9 331	10,9						
546	Münchenbuchsee	Berne - Mittelland	0	0	5,4	1 320	32,6	8,1	248	159,4	10,2	0,2	48,6	-51,3	-1 209	5,4	1,64	10 070	0,1						
361	Zollikofen	Berne - Mittelland	918	999	11,3	2 848	79,9	7,7	373	315,9	19,2	-0,2	13,7	-117,1	-2 437	2,6	1,40	10 158	-0,5						
627	Worb	Berne - Mittelland	33	33	4,6	1 045	26,4	9,8	187	163,5	6,4	0,8	54,4	-16,1	-393	3,5	1,70	11 134	2,5						
362	Ittigen	Berne - Mittelland	0	0	3,4	2 296	30,4	8,4	388	165,3	10,5	-0,2	4,5	-38,5	-1 071	2,9	1,34	11 275	-18,1						
861	Belp	Berne - Mittelland	30	149	3,8	1 791	28,0	13,2	231	113,4	5,5	0,1	52,8	-56,5	-1 146	1,7	1,34	11 338	-0,6						
356	Muri bei Bern	Berne - Mittelland	631	840	4,6	4 469	49,8	8,5	456	233,6	17,4	0,3	66,9	-46,9	-1 469	4,3	1,20	12 605	-26,1						
616	Münsingen	Berne - Mittelland	0	122	2,5	1 921	15,4	15,7	706	56,1	8,2	0,0	45,3	-22,3	-560	3,4	1,58	12 611	0,4						
768	Spiez	Frutigen/Bas-Simmental	0	222	2,9	2 548	16,8	9,4	459	114,3	10,7	0,1	44,6	-64,3	-1 539	2,7	1,65	12 651	3,0						
306	Lyss	Seeland	0	112	11,1	4 154	69,7	12,9	684	52,9	6,8	0,5	47,6	-39,7	-1 002	4,8	1,65	14 987	-2,6						
329	Langenthal	Haute-Argovie	-70	-70	31,6	5 842	215,4	9,6	559	55,2	5,3	-0,1	55,0	-132,1	-3 176	4,2	1,38	15 310	5,5						
939	Steffisburg	Thoune	414	464	15,0	3 199	87,1	6,1	217	191,9	9,8	0,2	19,9	-114,2	-2 597	3,9	1,62	15 671	3,8						
404	Burgdorf	Emmental	0	0	2,7	3 758	15,0	10,9	437	70,1	5,1	1,2	122,8	48,2	1 164	3,8	1,63	16 358	8,1						
363	Ostermundigen	Berne - Mittelland	489	597	4,2	1 050	22,8	6,4	319	380,7	20,1	1,1	78,5	36,1	819	4,4	1,69	17 390	5,7						
355	Köniz	Berne - Mittelland	-69	-69	0,9	905	6,6	10,4	393	72,6	5,4	1,2	142,0	88,1	2 103	4,6	1,49	41 161	-4,5						
942	Thoune	Thoune	0	0	1,8	3 316	9,2	7,2	382	76,1	4,6	0,3	57,1	-97,1	-2 744	2,7	1,72	43 571	10,8						
371	Biel/Bienne	Biel/Bienne	-10	-10	1,4	4 874	6,8	6,4	488	96,3	5,4	3,0	164,6	63,7	1 792	7,2	1,63	54 113	21,2						
351	Bern	Berne - Mittelland	12	12	12,8	6 925	79,1																		

Annexe IV Bases de calcul des indicateurs financiers (ordre alphabétique)

Autofinancement

Détail	Autofinancement	Groupes de matières
	+ Résultat du compte global	90
	+ Amortissements du patrimoine administratif	33
	+ Attributions aux fonds et financements spéciaux	35
	- Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	45
	+ Rectifications, prêts PA	364
	+ Rectifications, participations PA	365
	+ Amortissements, subventions d'investissement	366
	+ Attributions aux capitaux propres	3898
	- Prélèvements sur les capitaux propres	4898
	- Revalorisations PA	449

Capitaux propres déterminants

Détail	Capitaux propres déterminants	Groupes de matières
	+ Capitaux propres	29
	- Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	290
	- Alimentation en eau, préfinancement (maintien de la valeur)	29301
	- Traitement des eaux usées, préfinancement (maintien de la valeur)	29302

Charge financière

Détail	Charge financière	Groupes de matières
	+ Charges d'intérêts	340
	- Revenus des intérêts	440
	+ Amortissements du patrimoine administratif	33
	+ Rectifications, prêts PA	364
	+ Rectifications, participations PA	365
	+ Amortissements, subventions d'investissement	366

Charge nette des intérêts

Détail	Charge nette des intérêts	Groupes de matières
	+ Charges d'intérêts	340
	- Revenus des intérêts	440

Dépenses globales

Détail	Dépenses globales	Groupes de matières
	+ Investissements bruts	690
	+ Charges de personnel	30
	+ Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	31
	- Rectifications sur créances	3180
	+ Charges financières	34
	- Rectifications, immobilisations PF	344
	+ Charges de transfert	36
	- Rectifications, prêts PA	364
	- Rectifications, participations PA	365
	- Amortissements, subventions d'investissement	366

Dettes brutes

Détail	Dettes brutes	Groupes de matières
	+ Engagements courants	200
	+ Engagements financiers à court terme	201
	- Instruments financiers dérivés	2016
	+ Engagements financiers à long terme	206

Endettement net

Détail	Endettement net	Groupes de matières
	+ Capitaux de tiers	20
	- Patrimoine financier	10

Impôts directs des PP et des PM + montant de la péréquation financière

Détail	Impôts directs des PP et des PM + péréquation financière	Groupes de matières
	+ Impôts directs, personnes physiques (PP)	400
	+ Impôts directs, personnes morale (PM)	401
	+/- Réduction des disparités	4622/3622
	+ Dotation minimale	4621,5
	+ Indemnité forfaitaire versée en compensation des charges de centre	4621,6
	+ Prestation complémentaire géo-topographique	4621,6
	+ Prestation complémentaire socio-démographique	4621,6

Investissements bruts

Détail	Investissements bruts	Groupes de matières
	+ Immobilisations corporelles	50
	+ Investissements pour le compte de tiers	51
	+ Immobilisations incorporelles	52
	+ Prêts	54
	+ Participations et capital social	55
	+ Subventions d'investissement propres	56

Investissements nets

Détail	Investissements nets	Groupes de matières
	+ Dépenses d'investissement reportées au bilan	690
	- Recettes d'investissement reportées au bilan	590

Résultat du compte général

Détail	Résultat du compte général	Groupes de matières
	+ Excédent de revenus	9000
	- Excédent de charges	9001

Résultat du compte général – amortissements supplémentaires

Détail	Résultat du compte général	Groupes de matières
	+ Excédent de revenus	9000
	- Excédent de charges	9001
	+ Attributions aux réserves de politique financière	3894
	- Prélèvements sur les réserves de politique financière	4894

Revenu courant

Détail	Revenu courant	Groupes de matières
	+ Revenus du compte de résultats	4
	- Subventions à redistribuer	47
	- Imputations internes	49
	- Prélèvements sur les capitaux propres	489
	+ Prélèvements sur la réserve liée à la réévaluation	4896